



Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS)

RAPPORT D'ÉVALUATION

Coordination et rédaction :
[Direction de la planification de l'évaluation et du suivi des résultats](#)
[Direction générale des politiques et de la planification](#)
[Prospective, statistiques et politiques](#)

Pour information, s'adresser à l'endroit suivant :
Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-90562-2 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

21-065-17_w2

AVANT-PROPOS

Ce rapport d'évaluation du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS) a été réalisé par la Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats (DPESR) du ministère de l'Éducation¹. Nous soulignons la collaboration des parties prenantes au dossier, qui ont déployé tous les efforts nécessaires pour mener à bien le processus d'évaluation.

De plus, nos remerciements s'adressent aux membres du comité d'évaluation pour leurs commentaires visant à améliorer le présent rapport.

¹ Lors de l'évaluation, il s'agissait du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	3
1.1. Description du Programme	3
1.2. Raison d'être	3
1.3. Objectifs	4
1.4. Nature de l'intervention	4
1.4.1. Population cible du Programme	4
1.4.2. Types de financement offerts dans le cadre du Programme	5
1.5. Activités de mise en œuvre	8
1.5.1. Définition des besoins de connaissances issues de la recherche	9
1.5.2. Préparation et lancement de l'appel de propositions	10
1.5.3. Évaluation de la pertinence des lettres d'intention	10
1.5.4. Évaluation scientifique des propositions de recherche	11
1.5.5. Annonce, gestion et suivi du financement	11
1.5.6. Rencontres de suivi de la recherche	12
1.5.7. Dépôt du rapport final et tenue de l'activité de transfert des connaissances	12
1.5.8. Diffusion et transfert des résultats de recherche par le Ministère	13
1.6. Extrants	14
1.6.1. Projets financés dans le cadre du Programme	14
1.6.2. Ressources financières	15
1.6.3. Ressources humaines	16
1.7. Effets attendus	17
1.8. Modèle logique du Programme	18
2. STRATÉGIE D'ÉVALUATION	19
2.1. Contexte et mandat d'évaluation	19
2.1.1. Évaluations antérieures	19
2.1.2. Présente évaluation	20
2.2. Questions d'évaluation	21
2.3. Méthodologie	21
2.3.1. Données administratives	22
2.3.2. Questionnaires en ligne	22
2.3.3. Entrevues semi-dirigées	24
2.3.4. Groupe de discussion	24
2.4. Comité d'évaluation consultatif	25
2.5. Limites de l'évaluation	25
3. CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTES ET DES RÉPONDANTS	26
3.1. Caractéristiques des chercheuses et des chercheurs financés dans le cadre du PRPRS	26
3.2. Caractéristiques des participantes et des participants aux activités de transfert des connaissances	27
3.3. Caractéristiques des cadres et du personnel du Ministère	28
4. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE	30

5.	ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ.....	56
6.	ÉVALUATION DES EFFETS	70
7.	ÉVALUATION DE LA PERTINENCE	75
8.	DISCUSSION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS	85
8.1.	Mise en œuvre	85
8.2.	Efficacité.....	89
8.3.	Effets	92
8.4.	Pertinence	94
	CONCLUSION.....	96
	BIBLIOGRAPHIE	98
	ANNEXE 1	101
	ANNEXE 2	102
	ANNEXE 3	103

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – Montant et durée des subventions accordées dans le cadre du PRPRS en fonction du type de financement pour l'appel de propositions 2016-2017.....	7
TABLEAU 2 – Nombre de projets financés dans le cadre du PRPRS, par année de concours et par type de soutien financier, de 2004-2005 à 2016-2017	14
TABLEAU 3 – Montant total du financement octroyé dans le cadre du PRPRS, par type de soutien, de 2004-2005 à 2016-2017.....	16
TABLEAU 4 – Taux de réponse des secteurs concernés par la collecte destinée aux cadres et aux membres du personnel occasionnel et régulier du Ministère.....	24
TABLEAU 5 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du rôle joué par le Ministère dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire.....	38
TABLEAU 6 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du rôle joué par le FRQSC dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire.....	39
TABLEAU 7 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du rôle joué par les chercheuses et les chercheurs dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire	40
TABLEAU 8 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du rôle joué par les partenaires dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire	41
TABLEAU 9 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du lien cliquable d'Info-transfert comme moyen efficace de faire connaître les résultats de recherche.....	43
TABLEAU 10 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation de la rencontre de suivi de la recherche comme moyen efficace de participer aux discussions avec les chercheuses et les chercheurs et de s'approprier progressivement la recherche pour en maximiser les retombées	44
TABLEAU 11 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation de la publication des résultats de recherche par le Ministère à l'aide d'outils de vulgarisation présentés sur son site Web comme moyen efficace de mettre en valeur et de faire connaître les résultats de recherche.....	45
TABLEAU 12 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation de l'activité de transfert des connaissances organisée par le FRQSC comme moyen efficace de faire connaître les résultats de recherche	46

TABLEAU 13 – Principaux facteurs facilitant et contraignant le transfert des connaissances dans le milieu scolaire	50
TABLEAU 14 – Principaux moyens à privilégier pour un meilleur transfert des connaissances au Ministère et dans le réseau de l'éducation	53
TABLEAU 15 – Proportion de participantes et participants et de cadres et de membres du personnel du Ministère qui sont d'accord avec les affirmations concernant la qualité et le caractère novateur des recherches produites dans le cadre du PRPRS ainsi que la contribution de ce dernier à l'avancement des connaissances	58
TABLEAU 16 – Nombre et proportion de cadres et de membres du personnel du Ministère selon leur perception du niveau de contribution du PRPRS au rapprochement entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens lors des activités de suivi et de transfert.....	62
TABLEAU 17 – Proportion de membres du personnel scolaire ayant participé aux activités de transfert selon le degré d'importance de la contribution des résultats des recherches à l'amélioration de leurs pratiques pédagogiques et de gestion	69
TABLEAU 18 – Proportion de chercheuses et de chercheurs selon leur perception de la pertinence des volets de financement du PRPRS.....	76

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 – Pourcentage des projets ou des programmations de recherche les plus récents financés dans le cadre du PRPRS, selon l'ordre d'enseignement concerné.....	26
FIGURE 2 – Proportion de répondantes et de répondants par type de personnel selon la fréquence de participation aux activités de transfert des connaissances entre les années 2015-2016 et 2016-2017.....	28
FIGURE 3 – Proportion de cadres et de membres du personnel du Ministère selon le secteur de provenance de leur direction	29
FIGURE 4 – Taux de recommandation des demandes de subvention et taux de projets de recherche financés dans le cadre du PRPRS	30
FIGURE 5 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur degré de connaissance du domaine de la persévérance et de la réussite scolaires avant leur participation à leur plus récente activité de transfert des connaissances	64
FIGURE 6 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur perception quant à l'acquisition de nouvelles connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires après leur participation à une ou des activités de transfert des connaissances	65
FIGURE 7 – Proportion de cadres et de membres du personnel du Ministère selon leur perception quant au réinvestissement des résultats des recherches issues du PRPRS dans certaines activités ministérielles.....	71

INTRODUCTION

La Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats (DPESR) du ministère de l'Éducation a été mandatée pour évaluer le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS). Ce programme a été créé en 2002 dans l'objectif de faire progresser la recherche sur les facteurs favorisant la persévérance et la réussite scolaires.

En 2004, une évaluation de la mise en œuvre du Programme avait été réalisée à la demande du Ministère et du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC). Une évaluation de ses effets a, quant à elle, été effectuée en 2008. Ces évaluations portaient sur les deux premières années du Programme (2002-2003 et 2003-2004). Le Ministère souhaite renouveler l'exercice pour couvrir la période de 2004-2005 à 2016-2017. C'est pour répondre à ce besoin que la Direction de la méthodologie et de la recherche (DMR)² du Ministère, qui est responsable du Programme, a soumis une demande d'évaluation à la DPESR.

La présente évaluation vise à obtenir de l'information pertinente sur la mise en œuvre du Programme, sur son efficacité au regard des objectifs poursuivis, sur ses retombées pour le Ministère et son réseau ainsi que sur sa pertinence. Cette information servira à alimenter la réflexion et à éclairer la prise de décision quant à l'amélioration, à la poursuite ou à la réorientation du PRPRS.

En conformité avec son Plan triennal d'évaluation de programme, le Ministère a réalisé l'évaluation du PRPRS et consigné les résultats dans ce rapport, qui compte les huit parties suivantes :

1. Présentation du Programme;
2. Stratégie d'évaluation;
3. Caractéristiques des répondantes et des répondants;
4. Évaluation de la mise en œuvre;
5. Évaluation de l'efficacité;
6. Évaluation des effets;
7. Évaluation de la pertinence;
8. Discussion des principaux résultats.

² Avant février 2020, la Direction de la méthodologie et de la recherche se nommait la Direction de la méthodologie et des études.

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1.1. Description du Programme

Le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS) vise l'élaboration, la réalisation et la diffusion de recherches portant sur la persévérance et la réussite de l'élève à tous les ordres d'enseignement et sur les facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques qui les influencent. Il privilégie un élargissement des perspectives de recherche en incitant les chercheurs et chercheuses de l'éducation et de plusieurs autres disciplines, notamment la sociologie, les sciences politiques, la santé, l'économie et la psychologie, à participer au concours.

1.2. Raison d'être

Le PRPRS a été mis en place par le gouvernement du Québec dans la foulée des constatations établies en matière d'éducation à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu en 2000. En effet, devant le nombre élevé de jeunes qui quittent le système scolaire sans avoir terminé un programme d'études, les personnes participantes au Sommet se sont entendues sur la nécessité d'investir davantage en éducation. Cet investissement accru devait notamment conduire à la création d'un programme ayant pour but de soutenir les recherches en éducation visant à améliorer la réussite et à prévenir le décrochage, d'une part, et d'encourager la diffusion des résultats de ces recherches auprès des intervenantes et des intervenants du milieu, d'autre part.

Le gouvernement a alors pris la décision d'instaurer un tel programme, soit le PRPRS, et a confié au ministère de l'Éducation le mandat de le définir et d'en assurer la mise en œuvre. Ce programme s'inscrit effectivement dans la mission du Ministère qui consiste à favoriser la persévérance et la réussite de l'ensemble des élèves à tous les ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire).

Dans ce programme, l'expertise des chercheuses et des chercheurs ainsi que des partenaires est mise à profit pour que des résultats utiles en lien avec les besoins identifiés (échanges continuels avec le milieu et les partenaires) soient obtenus. Des mécanismes sont mis en place pour assurer le transfert de ces résultats tout au long du processus et à son terme, notamment par la tenue d'activités de suivi et de transmission des connaissances, qui sont sous la responsabilité du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC). Le Ministère ainsi que les chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS posent également des actions et se dotent de moyens pour favoriser le transfert, la diffusion

et l'appropriation des résultats finaux des recherches. Le PRPRS s'inscrit dans le programme Actions concertées du FRQSC, qui met en évidence la pertinence et l'utilité de la recherche en apportant un nouvel éclairage sur des problématiques de société. Par ce programme, le FRQSC vise plus précisément à appuyer la prise de décision et à assurer la formation de jeunes chercheurs et chercheuses sur des objets de recherche au cœur des préoccupations sociétales.

1.3. Objectifs

Les objectifs poursuivis par l'intermédiaire du PRPRS sont les suivants :

- Développer des connaissances afin de favoriser la réussite des élèves et des étudiantes et des étudiants au cours de leur cheminement scolaire à tous les ordres d'enseignement, et contrer l'abandon de leurs études avant l'obtention du diplôme qu'ils convoitent;
- Créer des partenariats entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens;
- Favoriser l'appropriation et l'application concrète des résultats des recherches par le milieu scolaire et d'autres intervenants concernés.

1.4. Nature de l'intervention

Dans la mise en œuvre du PRPRS, le Ministère et le FRQSC ont signé des ententes de partenariat pour en assurer la gestion et le suivi. Le PRPRS s'inscrit dans les Actions concertées du FRQSC, un programme particulier où les besoins de connaissances sont identifiés et définis par les utilisateurs potentiels des résultats.

Le PRPRS est l'un des moyens mis en place par le Ministère pour agir sur la persévérance et la réussite scolaires par l'octroi de subventions et de bourses de recherche. La population cible du Programme ainsi que les types de financement qu'il offre sont décrits ci-dessous.

1.4.1. Population cible du Programme

Le PRPRS s'adresse aux chercheuses et aux chercheurs québécois universitaires, de collège et d'établissement et aux chercheuses et aux chercheurs qui sont titulaires d'une bourse et qui peuvent agir à titre de responsable de la demande de subvention. Il s'adresse également aux étudiantes et aux étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse. Une personne ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de responsable par appel de propositions, tous volets confondus. Pour les projets de recherche-action, les chercheuses et les chercheurs doivent s'associer à des partenaires du milieu

éducatif. Par ailleurs, dans le cadre du volet « projet de recherche », ils sont encouragés à le faire avec des acteurs du milieu éducatif.

Les chercheuses et les chercheurs de collège qui obtiennent une subvention du PRPRS peuvent bénéficier d'un dégagement de leur tâche d'enseignement par l'intermédiaire du programme Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial du FRQSC.

1.4.2. Types de financement offerts dans le cadre du Programme

Le financement octroyé en vertu du PRPRS se décline en trois catégories dont les volets peuvent varier d'un concours à l'autre ou d'un appel de propositions à l'autre³.

1.4.2.1. Soutien financier à la relève

Le soutien financier à la relève regroupe les deux volets suivants :

- **Le volet « bourse doctorale en recherche »**

Ce volet vise à apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheuses et de chercheurs. Il vise aussi à susciter un intérêt pour la thématique de l'appel de propositions en particulier et pour la recherche dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires en général. Pour ce volet, la bourse maximale accordée est de 25 000 \$ par année, sur trois ans. Elle n'est pas assujettie aux frais indirects de la recherche (FIR)⁴ (tableau 1).

- **Le volet « bourse postdoctorale en recherche »**

L'objectif du volet « bourse postdoctorale en recherche » est de contribuer à soutenir la participation de la relève à l'avancement des connaissances en lien avec les priorités de recherche établies. La bourse postdoctorale s'élève à 35 000 \$ par année, sur deux ans. Elle n'est pas assujettie aux FIR.

1.4.2.2. Soutien financier au fonctionnement pour la réalisation de la recherche

Le soutien au fonctionnement pour la réalisation de la recherche regroupe les trois volets suivants :

- **Le volet « projet de recherche »**

Ce volet vise à soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheuses et de chercheurs, qui répondent aux priorités et aux besoins énoncés dans les appels de propositions. Ces projets doivent démontrer qu'ils peuvent conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles

³ La présente description des volets ainsi que le montant et la durée des subventions et des bourses sont tirés de l'appel de propositions 2016-2017.

⁴ « Les frais indirects de la recherche (FIR) sont les frais encourus par toute instance qui sollicite les établissements pour effectuer de la recherche. Ils permettent de couvrir les frais généraux des établissements nécessaires pour assurer la réalisation de la recherche » (FRQSC, 2017 : 39).

approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également témoigner d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances en vue d'éclairer les décideurs et les intervenants.

Les sommes accordées dans ce volet sont d'un maximum de 150 000 \$ pour un projet de deux ou trois ans. Des FIR de 27 % s'ajoutent à cette subvention.

- **Le volet « projet de recherche-action »**

Un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d'expliquer et de transformer la pratique d'un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l'identification et la problématisation de ses difficultés, dans l'établissement d'un bilan critique de ses difficultés et dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des outils pour résoudre les problèmes visés. La transformation est au cœur des projets de recherche-action. Le processus y menant, de même que la transformation elle-même, doit générer de nouvelles connaissances.

Les projets soumis dans ce volet doivent donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et la transformation des pratiques.

Les projets de recherche-action sont caractérisés par la participation de l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient du milieu universitaire ou de celui de la pratique. Les chercheuses et les chercheurs et le milieu de pratique participent ainsi à l'expérimentation, et ce, tant dans le processus de construction de la recherche que dans son opérationnalisation (les étapes et les modalités de l'intervention). Pour que leurs projets reflètent les spécificités de ce type de recherche, les chercheuses et les chercheurs doivent s'adjoindre au moins une personne qui représente le milieu et dont le statut correspond à celui de collaboratrice ou collaborateur des milieux de pratique (COP). Il s'agit d'une condition d'admissibilité à satisfaire pour bénéficier d'une subvention dans ce volet. Les subventions s'élèvent à 175 000 \$ pour un projet de recherche-action d'une durée de trois ans. Des FIR de 27 % s'ajoutent à ce montant.

- **Le volet « synthèse des connaissances »**

Ce volet vise à inventorier et à analyser les connaissances scientifiques pour l'un ou l'autre des besoins de recherche identifiés comme étant prioritaires dans l'appel de propositions. De plus, lorsque des données issues de milieux de pratique existent, la synthèse financée peut aussi inclure une recension des pratiques ainsi que des analyses comparées. La synthèse permet donc non seulement de faire le point sur les connaissances disponibles, mais également d'offrir un cadre d'analyse critique de manière à dégager des pistes de réflexion et d'action utiles tant pour les chercheuses et les chercheurs que pour les décideurs et les acteurs du milieu. La somme maximale accordée dans le cas des synthèses des connaissances est de 50 000 \$ pour une durée d'un an. Elle n'est pas assujettie aux FIR.

TABEAU 1 – Montant et durée des subventions accordées dans le cadre du PRPRS en fonction du type de financement pour l'appel de propositions 2016-2017

Type de financement	Durée maximale (années)	Montant maximal (\$)
Soutien financier à la relève		
Bourse doctorale en recherche	3 ^b	75 000 ^c
Bourse postdoctorale en recherche	2	70 000 ^d
Soutien au fonctionnement pour la réalisation de la recherche		
Projet de recherche ^a	3	150 000
Projet de recherche-action	3	175 000 ^e
Synthèse des connaissances	1	50 000

Source : Appel de propositions 2016-2017 du PRPRS (programme Actions concertées).

- Les subventions octroyées pour les volets « projet de recherche » et « projet de recherche-action » sont assujetties aux FIR. Ainsi, des FIR de 27 % s'ajoutent à la subvention versée.
- Pour un total de neuf sessions.
- Soit pour un maximum de 25 000 \$ par année.
- Soit pour un maximum de 35 000 \$ par année. Il est à préciser qu'un supplément pouvant atteindre 5 000 \$ par année est offert aux postdoctorants financés pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert et de diffusion de la recherche. Ce supplément est accordé sur présentation de pièces justificatives au FRQSC, à la condition que les frais en question ne soient pas remboursés par d'autres organismes.
- Une partie du montant est prévue pour faciliter le dégagement de COP qui agissent à titre de membres ordinaires dans l'équipe.

1.4.2.3. Soutien financier aux infrastructures

Les infrastructures sont financées par l'intermédiaire du volet suivant :

- **Le volet « soutien aux équipes de recherche en émergence »**

Ce volet finance les équipes en émergence (regroupements de chercheuses et de chercheurs) et vise les personnes qui souhaitent se réunir et définir une programmation de recherche pour une thématique de l'appel de propositions. Les objectifs de ce volet sont les suivants :

- Soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté;

- Maximiser les retombées théoriques (enseignement et recherche) et pratiques (application et innovation);
- Permettre aux chercheuses et chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée;
- Accroître la capacité de recherche en facilitant la poursuite concomitante de plusieurs projets;
- Optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiantes et des étudiants de deuxième et de troisième cycle;
- Créer des occasions de participation et d'intégration pour des stagiaires postdoctoraux et des chercheuses et chercheurs en début de carrière;
- Contribuer à la formation d'étudiantes et d'étudiants de premier cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche, quand le contexte s'y prête.

1.5. Activités de mise en œuvre

Les activités de mise en œuvre désignent le processus de transformation des ressources du Programme en extrants. Le PRPRS s'inscrit dans l'offre de programmes de subvention et de bourse de recherche destinées à la relève du FRQSC, et plus particulièrement dans le programme Actions concertées. Dans le cadre du PRPRS, comme pour chacune des Actions concertées, les besoins de connaissances sont définis par le partenaire, dans le cas présent le ministère de l'Éducation, qui assume également le financement des projets et des bourses. Plus précisément, pour le PRPRS, les instances suivantes interviennent à différents moments du processus.

Le **comité-conseil**, sous la responsabilité du Ministère, est composé d'une douzaine de membres venant des différents secteurs de ce dernier et du réseau de l'éducation. Son mandat général est de conseiller la Direction de la méthodologie et de la recherche (DMR) sur des questions et des activités relatives au PRPRS.

De façon plus précise, ce comité est consulté pour :

- définir les objectifs du Programme, ses orientations et ses axes de recherche;
- déterminer les volets du Programme et les caractéristiques des activités de recherche de chaque volet (le cas échéant);
- convenir des mécanismes d'interaction entre les chercheuses et les chercheurs et le Ministère au cours et à la fin des activités de recherche;
- déterminer les collaborations internes requises et les partenariats à établir;
- identifier les clientèles visées par la diffusion des résultats de recherche;
- proposer des activités et des outils à privilégier pour favoriser la diffusion des résultats de recherche et le transfert des connaissances.

Le **comité de pertinence**, sous la responsabilité du FRQSC, est formé des partenaires de l'Action concertée. Le rôle de ce comité est d'établir la pertinence des lettres d'intention en fonction des critères d'évaluation présentés dans l'appel de propositions (adéquation des projets aux besoins, retombées anticipées, transfert des connaissances et liens partenariaux). Cette étape a pour but de déterminer si les projets décrits dans les lettres d'intention peuvent ou non répondre aux besoins exprimés dans l'appel de propositions.

Le **comité scientifique**, sous la responsabilité du FRQSC, est composé de chercheuses et de chercheurs reconnus pour leur compétence en recherche et leur connaissance des objets, des approches méthodologiques et des fondements disciplinaires propres aux demandes qu'ils auront à évaluer. Ce comité examine les demandes de subvention et de bourse et porte un jugement sur la valeur scientifique du projet, sur la capacité de recherche de l'équipe responsable de la demande, sur les retombées anticipées et sur la contribution de la recherche à la formation. Reposant sur un processus compétitif, l'évaluation par les pairs assure une répartition optimale des ressources investies par le Programme. Lors de la tenue de ce comité, une ou plusieurs personnes représentant le Ministère et le FRQSC assistent aux délibérations, à titre d'observatrices.

Les activités de mise en œuvre du Programme sont présentées en annexe (annexe 2) et décrites en détail dans les sections suivantes.

1.5.1. Définition des besoins de connaissances issues de la recherche

Lors de chaque concours du PRPRS, l'appel de propositions à la communauté scientifique est précédé d'une définition des besoins de connaissances du Ministère et de son réseau en matière de recherche en éducation. Ces besoins, qui représentent les priorités de recherche, sont le résultat d'une consultation auprès du Ministère et des réseaux de partenaires, par l'intermédiaire des membres du comité-conseil.

Les priorités de recherche varient d'un concours à l'autre, mais certains groupes de la population font toujours l'objet d'une plus grande attention, notamment les élèves des milieux défavorisés ou ayant des besoins particuliers (ex. : les élèves autochtones, handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ou présentant un retard scolaire à leur entrée au secondaire). À titre d'information, pour l'année 2016-2017, les priorités de recherche s'articulaient autour de six axes :

- Le système d'éducation et le partenariat avec la famille et les autres membres de la communauté;
- Les pratiques enseignantes et de gestion, les politiques institutionnelles et les services éducatifs;
- La persévérance et la réussite scolaires des élèves ayant des besoins particuliers;
- La persévérance et la réussite scolaires des élèves autochtones;

- L'école et l'établissement d'enseignement supérieur dans une société numérique et la formation à distance;
- Le volet « synthèse des connaissances ».

1.5.2. Préparation et lancement de l'appel de propositions

L'appel de propositions est fait en étroite collaboration par le Ministère (le ou la responsable du Programme et les membres du comité-conseil) et le FRQSC (l'équipe des Actions concertées et une conseillère ou un conseiller scientifique contractuel embauché par l'organisme). Il présente notamment l'échéance pour le dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement, les critères d'évaluation de celles-ci ainsi que les dépenses admissibles en fonction du volet de recherche dans lequel s'inscrit chaque projet. Il précise aussi les priorités de recherche du concours, le contexte dans lequel elles se situent et les axes de recherche autour desquels elles se regroupent. Avant d'être diffusé auprès de la communauté scientifique, le contenu de l'appel de propositions est révisé par une conseillère ou un conseiller scientifique spécialisé dans le domaine de l'éducation, sous la supervision du FRQSC.

Le lancement de l'appel de propositions se fait par son dépôt sur le site Web du FRQSC. Comme ce dernier est responsable de la diffusion de l'appel dans la communauté scientifique, il le transmet par voie électronique aux bureaux de la recherche des universités et des collèges québécois ainsi qu'aux centres de santé et de services sociaux. Enfin, l'appel de propositions, également offert en anglais, est mis à la disposition des chercheuses et des chercheurs sur les médias sociaux.

1.5.3. Évaluation de la pertinence des lettres d'intention

Les chercheuses et les chercheurs ainsi que les étudiantes et les étudiants désireux de participer au concours du PRPRS doivent présenter une lettre d'intention. Dans celle-ci, ils font la démonstration, entre autres, de l'adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions, des retombées anticipées du projet et de la qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des partenaires des milieux, issus majoritairement du domaine de l'éducation.

Ces lettres d'intention sont évaluées par les membres du comité de pertinence. Le FRQSC conçoit des outils à leur intention (grilles d'analyse et de compilation). Il leur offre également une formation pour les outiller davantage dans le processus d'évaluation des lettres. En plus d'organiser et d'animer cette activité, il prend en charge les coûts qui y sont liés (repas, pause-café, etc.).

1.5.4. Évaluation scientifique des propositions de recherche

Le FRQSC entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses. C'est pourquoi il procède à une évaluation rigoureuse des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subvention et de bourse qui lui parviennent sont évaluées par un comité scientifique composé de pairs experts du domaine. Les membres de ce comité viennent du Québec et, en majorité, d'autres provinces ou pays. Ils sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation.

L'évaluation est basée sur le réalisme et la valeur scientifique du projet ainsi que sur l'exactitude du budget figurant dans la demande. Les critères d'évaluation concernent, par exemple, la qualité scientifique du projet et sa contribution à la formation, la capacité de recherche de l'équipe ainsi que les retombées anticipées. Lors de l'évaluation, une ou plusieurs personnes représentant le Ministère assistent aux délibérations, à titre d'observatrices. Le comité scientifique, qui est présidé par un pair, est formé par le FRQSC, qui prend en charge les frais liés à sa tenue (repas, pause-café, hébergement et déplacement, etc.). La personne qui préside ce comité est issue de la communauté scientifique⁵.

1.5.5. Annonce, gestion et suivi du financement

Au terme du processus d'évaluation, le comité scientifique classe par ordre de mérite les projets qui satisfont aux normes de qualité établies et recommande leur financement. Le Ministère et le FRQSC entérinent les recommandations de ce comité et déterminent le nombre de projets financés en fonction du budget disponible. La liste des projets qui obtiennent une subvention ou une bourse, répartis par volets de financement, est diffusée par voie de communiqué sur le site Web du FRQSC. Une fois qu'ils ont accepté la subvention, mais avant de recevoir leur premier versement, les bénéficiaires doivent déposer au FRQSC, lorsque cela est requis, un certificat de conformité à l'éthique délivré par leur établissement. Les subventions sont versées aux services des finances des établissements reconnus par le FRQSC, lesquels s'engagent à suivre rigoureusement les règles générales communes aux trois Fonds de recherche du Québec pour toute dépense en lien avec les projets. Des rapports financiers annuels sont remis aux Fonds par les établissements gestionnaires de chacun des projets. Les bourses

⁵ Pour des raisons de confidentialité, la réalisation d'entrevues auprès des membres de ce comité n'a pas été possible lors de la présente évaluation.

sont quant à elles versées directement aux étudiantes et aux étudiants par le FRQSC et font également l'objet d'un suivi administratif.

1.5.6. Rencontres de suivi de la recherche

Dans le cadre du PRPRS, des rencontres de suivi sont prévues une fois par an. Ces rencontres permettent au Ministère et à ses partenaires de comprendre et de suivre l'évolution des projets financés, d'échanger avec les responsables de ces projets, de s'approprier progressivement les résultats de la recherche et de commencer à réfléchir à qui ces résultats seront bénéfiques afin d'en maximiser les retombées. Pour les projets en cours de réalisation, la participation aux activités de suivi se fait sur invitation et est réservée aux membres du comité-conseil et au personnel du Ministère. Ce dernier, à titre de partenaire de l'Action concertée, pourra choisir d'y inviter d'autres organisations (ex. : le Conseil supérieur de l'éducation [CSE] ou le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec [CTREQ]) s'il l'estime pertinent.

Chaque bénéficiaire de subvention ou de bourse doit participer aux rencontres de suivi. Ainsi, la chercheuse ou le chercheur qui reçoit un financement doit y prendre part. Le refus d'y assister pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Lors de ces rencontres, les chercheuses et les chercheurs présentent l'état d'avancement de leurs travaux, les défis rencontrés, leurs résultats préliminaires ainsi que les pistes de réflexion et d'action qui s'en dégagent et, enfin, les étapes à venir.

Les rencontres de suivi sont organisées par le FRQSC, qui prend en charge la logistique (réservation d'une date et d'un lieu, diffusion d'un ordre du jour, gestion des inscriptions, etc.) et les frais afférents (location de salle, pause-café, repas, etc.). Les frais de déplacement et d'hébergement sont cependant à la charge des participants et, dans le cas des chercheuses et des chercheurs, ils peuvent être imputés au budget de leur subvention.

1.5.7. Dépôt du rapport final et tenue de l'activité de transfert des connaissances

Lorsque la recherche est terminée, la chercheuse ou le chercheur procède au dépôt du rapport final au FRQSC. Ce document se compose de trois formats de rapport de recherche⁶ ainsi que d'un rapport administratif. Le dépôt est suivi d'une activité de transfert des connaissances, qui est d'ordre public (en

⁶ Un article promotionnel d'une page, un résumé de quatre pages et un rapport de vingt pages qui présente, en annexe, les résultats détaillés ainsi que les outils élaborés dans le cadre du projet, le cas échéant.

présentiel et en webdiffusion). Cette activité permet de faire connaître aux partenaires et à un public cible les résultats des recherches et leurs retombées ainsi que des pistes de solutions à des problèmes liés à la persévérance et à la réussite scolaires.

Le FRQSC prend en charge la logistique et les frais afférents à l'organisation de cette activité en présentiel. Les frais en lien avec la webdiffusion sont payés par le Ministère. Après l'activité de transfert, le FRQSC publie, sur son site Web, les trois formats de rapport de recherche.

1.5.8. Diffusion et transfert des résultats de recherche par le Ministère

Le Ministère s'est doté de différents moyens en matière de transfert des connaissances pour favoriser l'appropriation et l'application des résultats des recherches par le milieu scolaire. Ces moyens se traduisent par différentes productions sur la persévérance et la réussite scolaires :

- Le bulletin *Objectif Persévérance et Réussite*, disponible sur le site Web du Ministère, a été créé en 2008 pour informer le personnel du milieu scolaire des récents résultats des recherches financées dans le cadre du PRPRS et d'autres programmes. Il permet au lectorat d'enrichir son répertoire de connaissances et de stratégies d'intervention à l'aide de ces résultats.
- Des cahiers thématiques sont élaborés à partir de résultats de recherches. Ces publications présentent les faits saillants de recherches portant sur des thèmes précis ainsi que des pistes de réflexion ou d'action qui en découlent. Ils sont disponibles sur le site Web du Ministère.
- Des capsules vidéo basées sur des résultats de recherches financées dans le cadre du PRPRS ont été réalisées. Elles s'adressent aux directions d'écoles primaires et secondaires ainsi qu'aux membres du personnel scolaire et visent à les soutenir dans les décisions organisationnelles et pédagogiques qu'ils doivent prendre au quotidien. Elles sont disponibles sur le site Web du Ministère.
- Les résumés des recherches financées dans le cadre du PRPRS figurent dans des fiches individuelles accessibles sur le site Web du Ministère. Ces fiches exposent les résultats des recherches récentes réalisées au Québec grâce au PRPRS et à d'autres programmes.

Ces différentes productions, tout comme l'annonce des activités de transfert des connaissances, sont diffusées dans le réseau à partir de la liste des abonnés aux envois d'Info-transfert et sur l'intranet du Ministère. L'annonce des activités de transfert est également disponible sur le site Web du FRQSC. Ce dernier et les chercheuses et chercheurs diffuseront aussi dans leurs réseaux les résultats de recherche. À cet égard, non seulement les chercheuses et les chercheurs partagent leurs résultats avec la communauté scientifique, mais ils élaborent des formations et des outils de sensibilisation, de communication et d'intervention, en plus d'offrir de l'accompagnement dans le réseau de l'éducation.

1.6. Extrants

En fonction des orientations et des modalités de subvention, les extrants du PRPRS représentent les projets financés ainsi que les ressources financières et humaines.

1.6.1. Projets financés dans le cadre du Programme

De 2004-2005 à 2016-2017, le PRPRS a permis de financer 106 projets de recherche dans les domaines prioritaires définis par le Ministère, dont 78 % sont des projets de recherche, des projets de recherche-action et des synthèses des connaissances (tableau 2). Pendant la même période, 19 bourses ont été attribuées. C'est au cours de l'année financière 2004-2005 que le nombre de bourses est le plus élevé. Par ailleurs, quatre regroupements de chercheuses et de chercheurs ont été financés entre les années 2004-2005 et 2016-2017.

TABLEAU 2 – Nombre de projets financés dans le cadre du PRPRS, par année de concours et par type de soutien financier, de 2004-2005 à 2016-2017

Année de concours	Subventions de recherche	Bourses	Regroupements de chercheur(euse)s	Total
	N			
2004-2005	14	6	1	21
2006-2007	6	2	2	10
2007-2008	7	2	-	9
2008-2009	16	3	-	19
2011-2012	14	3	1	18
2013-2014	15	1	-	16
2016-2017	11	2	-	13
Total	83	19	4	106
%	78,3 %	17,9 %	3,8 %	100,0 %

Source : Données administratives du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Note : Pour les années financières 2005-2006, 2009-2010, 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015 et 2015-2016 aucune subvention n'a été accordée.

1.6.2. Ressources financières

Le tableau 3 présente les sommes octroyées de 2004-2005 à 2016-2017 selon les trois types de financement : le soutien financier à la relève (bourses), le soutien financier au fonctionnement pour la réalisation de la recherche (subventions de recherche) et le soutien financier aux infrastructures (regroupements de chercheuses et de chercheurs).

Pour la période visée⁷, une somme totale d'environ 15,8 millions de dollars a été octroyée dans le cadre du PRPRS pour la réalisation de projets ou de programmations de recherche.

La plus grande part (90 %) de cette somme a été accordée à titre de subventions de recherche, pour un total approximatif de 14,2 millions de dollars. Ces subventions ont servi à la réalisation de projets de recherche, de projets de recherche-action et de synthèses des connaissances. Les bourses, quant à elles, représentaient 8 % du financement accordé. C'est au cours de l'année financière 2005-2006 que la somme octroyée sous forme de bourses a été la plus importante.

Enfin, les regroupements de chercheuses et de chercheurs ont reçu 2 % du financement accordé entre les années 2004-2005 et 2016-2017, soit une somme totalisant 337 849 dollars.

⁷ Le financement total annoncé par année de concours est présenté à l'annexe 1.

TABEAU 3 – Montant total du financement octroyé dans le cadre du PRPRS, par type de soutien, de 2004-2005 à 2016-2017

Années financières	Catégories de financement			
	Subventions de recherche	Bourses	Regroupements de chercheur(euse)s	Total
	Sommes octroyées (en dollars)			
2004-2005	1 895 974	146 665	-	2 042 639
2005-2006	2 151 445	226 668	87 500	2 465 613
2006-2007	839 647	135 000	54 375	1 029 022
2007-2008	1 106 071	130 002	110 413	1 346 486
2008-2009	751 109	90 000	-	841 109
2009-2010	1 002 042	110 000	10 170	1 122 212
2010-2011	937 414	60 000	11 250	1 008 664
2011-2012	1 262 389	97 020	34 141	1 393 550
2012-2013	910 662	96 666	11 250	1 018 578
2013-2014	977 404	48 334	18 750	1 044 488
2014-2015	1 385 093	11 666	-	1 396 759
2015-2016	641 153	-	-	641 153
2016-2017	385 209	53 334	-	438 543
Total	14 245 612	1 205 355	337 849	15 788 816
%	90,2 %	7,6 %	2,1 %	100,0 %

Source : Données administratives du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

- a. D'importantes modifications réalisées dans la nature des ententes financières entre le Ministère et le FRQSC, notamment sur les modalités entourant la facturation et les modes de versements au FRQSC, expliquent la présence de montants moins élevés en 2015-2016 et en 2016-2017.

1.6.3. Ressources humaines

Pour la période couverte par l'évaluation, les ressources humaines du Ministère directement affectées au PRPRS sont :

- une professionnelle qui accorde environ la moitié de son temps à la gestion et au suivi du Programme;
- une personne en prêt de service affectée au transfert des connaissances;
- une douzaine de personnes membres du comité-conseil, qui consacrent environ deux semaines par année aux activités du Programme.

D'autres ressources humaines du Ministère s'occupent aussi du PRPRS de façon plus sporadique, notamment pour apporter un soutien à ses volets administratifs, juridiques et financiers. Les ressources humaines du FRQSC affectées au PRPRS sont les mêmes que pour l'ensemble des Actions concertées. Elles comprennent un adjoint administratif ou une adjointe administrative, deux techniciens ou techniciennes et deux professionnels ou professionnelles⁸. Les services d'une conseillère ou d'un conseiller scientifique rémunéré par le FRQSC sont aussi sollicités lors de chaque concours. De plus, des ressources humaines communes aux trois Fonds de recherche du Québec (le FRQSC, le Fonds de recherche du Québec – Santé [FRQS] et le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies [FRQNT]) et rémunérées par ces derniers peuvent être mobilisées à différentes étapes du processus. Ainsi, les services juridiques, informationnels, financiers, informatiques et des communications de ces Fonds sont susceptibles d'intervenir dans la préparation des appels de propositions, dans la sélection des projets, dans la gestion et le suivi des subventions et des bourses de même que dans le transfert et la diffusion des connaissances.

1.7. Effets attendus

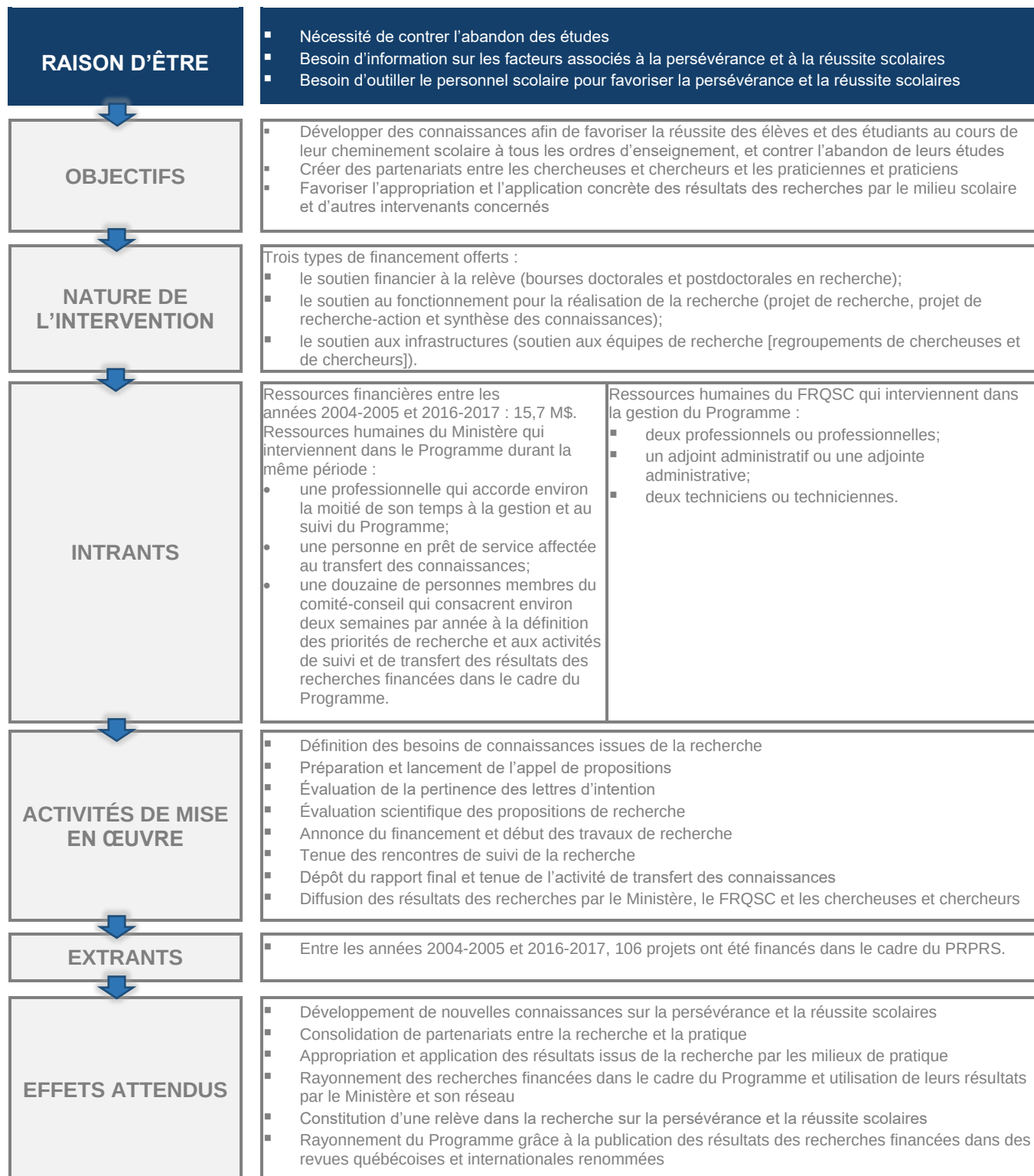
Le PRPRS permet d'octroyer des subventions et des bourses dans l'objectif de stimuler la recherche et la diffusion des connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires.

Les effets attendus du Programme sont :

- le développement de nouvelles connaissances sur la persévérance et la réussite scolaires;
- la consolidation de partenariats entre la recherche et la pratique;
- l'appropriation et l'application des résultats issus de la recherche par les milieux de pratique;
- le rayonnement de recherches financées dans le cadre du Programme ainsi que l'utilisation de leurs résultats par le Ministère et son réseau;
- la constitution d'une relève dans la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires;
- le rayonnement du Programme grâce à la publication des résultats des recherches financées dans des revues québécoises et internationales renommées.

⁸ Ces chiffres concernent l'année 2020.

1.8. Modèle logique du Programme



2. STRATÉGIE D'ÉVALUATION

2.1. Contexte et mandat d'évaluation

2.1.1. Évaluations antérieures

L'évaluation de la mise en œuvre (2004) du PRPRS a révélé que celui-ci a été appliqué en conformité avec les règles définies et les ressources consenties. Les projets subventionnés se rapportaient aux priorités de recherche établies et touchaient tous les ordres d'enseignement. Ils réunissaient des équipes de recherche multidisciplinaires et avaient donné lieu à des partenariats avec les milieux concernés.

Les membres du comité-conseil ont rapporté que le processus de définition des priorités annuelles de recherche permettait une mise en commun des besoins de recherche selon les différentes unités administratives visées par le Programme. Ils estimaient en outre que le processus d'évaluation de la pertinence des lettres d'intention était plutôt efficace. Par ailleurs, ils étaient généralement satisfaits de leur rôle dans la mise en œuvre du Programme, mais considéraient qu'il devrait être précisé, notamment en ce qui a trait aux attentes à leur endroit et à la définition des priorités de recherche.

Les participantes et les participants aux activités de suivi⁹ du Programme estimaient que celles-ci étaient intéressantes et enrichissantes, mais suggéraient de revoir la formule en vue de favoriser des échanges accrus entre eux et les membres des équipes de recherche.

Le personnel du Ministère et de son réseau a estimé qu'il pourrait mieux s'approprier les résultats des recherches du PRPRS et les réinvestir dans ses pratiques quotidiennes si le Ministère développait une culture de la recherche et déployait des efforts pour que les décisions s'appuient sur ces résultats.

Les représentants de la communauté scientifique consultés ont jugé appropriée l'information transmise pour faire connaître le Programme et étaient d'avis que les priorités annuelles de recherche de ce dernier étaient clairement définies. Cependant, ils ont estimé insuffisant le délai d'environ sept semaines accordé aux chercheuses et aux chercheurs pour qu'ils déposent une lettre d'intention.

L'évaluation des effets du PRPRS (2008) a montré que celui-ci a permis de financer des recherches qui ont donné lieu à un grand nombre de productions scientifiques liées à la problématique de la

⁹ En 2004, les activités de suivi étaient des activités de communication réunissant les équipes de recherche, les membres du comité-conseil et toute autre personne du Ministère et du FRQSC invitée à participer; elles constituaient un moyen pour assurer la diffusion et le transfert des connaissances (Éduconseil, 2004).

persévérance et de la réussite scolaires. Ces recherches étaient relativement bien connues par la majorité des intervenants consultés lors de cette évaluation. Elles leur ont permis d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences et d'agir plus efficacement en matière de persévérance et de réussite scolaires. Le Programme a également renforcé la capacité de recherche dans ce domaine, mais l'ampleur de cette contribution a été difficile à établir. Enfin, il est ressorti de l'évaluation que le Ministère faisait une utilisation restreinte des résultats des recherches financées dans le cadre du Programme, malgré l'importance de son rôle en ce qui a trait à la problématique de la persévérance et de la réussite scolaires.

2.1.2. Présente évaluation

La présente évaluation vise à obtenir l'information pertinente qui servira à alimenter la réflexion et à éclairer la prise de décision quant à l'amélioration, à la poursuite ou à la réorientation du Programme. Dans cette optique, elle s'intéressera à la mise en œuvre de ce dernier en examinant les modalités entourant le choix des membres du comité-conseil ainsi que le rôle joué par le Ministère dans le transfert des connaissances au sein du milieu scolaire.

L'efficacité du Programme sera également évaluée au regard des objectifs poursuivis, principalement sa contribution :

- à la production de connaissances pour favoriser la réussite des élèves et contrer l'abandon scolaire;
- à la création de partenariats entre la recherche et la pratique;
- à l'appropriation et à l'application concrète des résultats des recherches par le milieu scolaire et les autres acteurs concernés.
- L'évaluation vérifiera aussi les retombées du PRPRS, en particulier :
- le rayonnement des recherches financées dans le cadre du Programme et l'utilisation de leurs résultats par le Ministère;
- la constitution d'une relève dans le domaine de la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires;
- le rayonnement international du Programme.

Enfin, l'évaluation s'intéressera à la pertinence du Programme, c'est-à-dire à son apport à la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires ainsi qu'à l'opportunité de l'étendre, notamment à la recherche dans le domaine de la petite enfance.

2.2. Questions d'évaluation

L'évaluation vise à répondre à huit questions, réparties par aspects d'évaluation, qui couvrent la mise en œuvre, l'efficacité, les effets et la pertinence du Programme.

Aspects	Questions
Mise en œuvre	1. Les modalités entourant la composition, le rôle et les responsabilités des membres du comité-conseil sont-elles pertinentes? Quelle est l'étendue du mandat des membres de ce comité? 2. Les moyens mis en place pour assurer le transfert des connaissances issues du PRPRS permettent-ils de rejoindre les clientèles ciblées?
Efficacité	3. Dans quelle mesure le Programme contribue-t-il au développement des connaissances afin de favoriser la réussite des élèves et des étudiants, et de contrer l'abandon scolaire? 4. Dans quelle mesure le Programme favorise-t-il la création de partenariats entre les chercheurs et les praticiens? 5. Dans quelle mesure les recherches financées par le PRPRS favorisent-elles l'appropriation et l'application concrète des résultats des recherches dans le milieu scolaire?
Effets	6. Quels sont les effets du PRPRS?
Pertinence	7. Dans quelle mesure le PRPRS, par son offre distinctive et complémentaire, constitue-t-il un apport à la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires? 8. Est-il pertinent d'étendre le financement du PRPRS à des projets de recherche qui touchent à la petite enfance dans une logique de persévérance et de réussite scolaires?

2.3. Méthodologie

Des méthodes et des outils divers ont été utilisés pour que soient prises en considération les préoccupations énoncées dans le présent mandat d'évaluation. Pour refléter l'ensemble des points de vue des parties prenantes du PRPRS, les données ont été recueillies, analysées et mises en relation les unes avec les autres au moyen de méthodes mixtes. Ces méthodes impliquaient des évaluations quantitatives (questionnaires en ligne, base de données et traitement statistique) et qualitatives, dont une analyse de contenu thématique (documents, entrevues et groupes de discussion), qui a été réalisée à l'aide du logiciel NVivo. Ce logiciel d'analyse de données qualitatives a permis d'effectuer une exploration systématique de ces données et de faire émerger des extraits d'entrevues (segments de discours).

2.3.1. Données administratives

La majorité des données recueillies lors de l'évaluation proviennent de la Direction de la méthodologie et de la recherche (DMR), qui est responsable du PRPRS, ainsi que du FRQSC. Parmi elles figurent les données de suivi du Programme, des rapports administratifs déposés par les chercheuses et les chercheurs à la fin de leur projet de recherche ainsi que des sondages réalisés par le FRQSC à la suite des activités de transfert des connaissances. Elles comprennent également des rapports ou des bilans sur les réalisations du Programme et tout autre document ou renseignement en lien avec celui-ci.

2.3.2. Questionnaires en ligne

Deux consultations ont été réalisées lors de l'évaluation. Une première consultation par questionnaires en ligne a été effectuée du 11 mars au 17 avril 2019 auprès des participantes et participants aux activités de transfert des connaissances, des chercheuses et chercheurs et de leurs partenaires.

Le premier questionnaire était destiné aux 507 participantes et participants (115 en présentiel et 392 en webdiffusion¹⁰) aux activités de transfert organisées pour les années 2016 et 2017 par le FRQSC dans le cadre du PRPRS. Il est à noter qu'il n'a pas été possible d'obtenir la liste des participantes et des participants¹¹. La population cible ($n = 507$) a pu être sollicitée pour remplir le questionnaire par le biais de la liste des inscriptions aux activités de transfert du FRQSC ($n = 730$ ¹²). Lors de cette collecte, le taux de réponse a été de 35 %. Plus précisément, 255 répondantes et répondants ont affirmé avoir participé à au moins une activité de transfert au cours des années financières 2015-2016 et 2016-2017, sur les 730 personnes inscrites. La marge d'erreur¹³ est de 4 %, pour un intervalle de confiance de 95 %. Ce sondage portait sur la connaissance du PRPRS par les répondantes et les répondants, sur l'utilisation des résultats de recherche dans leur pratique, sur leur participation aux activités de transfert et, enfin, sur la pertinence du Programme.

Le second questionnaire était destiné aux chercheuses et aux chercheurs ayant reçu un soutien financier dans le cadre du PRPRS ($n = 74$) entre les années 2004-2005 et 2016-2017. Il avait pour objectif de

¹⁰ Ces estimations reposent sur le dénombrement des participantes et des participants en présentiel et sur l'évaluation, par le logiciel de webinaire VIA Solutions, du *peak* (moment d'affluence maximale) de participation en webdiffusion.

¹¹ La liste des inscriptions n'a pu être mise en relation avec le nombre de participantes et participants, car aucune confirmation de participation (en présentiel ou en webdiffusion) n'est demandée aux personnes inscrites lors de l'activité ou à la suite de celle-ci.

¹² La liste des inscriptions comptait, pour la période visée, 975 personnes. Les doublons ont été retirés de la liste d'envoi.

¹³ La marge d'erreur, également appelée « intervalle de confiance », permet de mesurer si les résultats d'un sondage sont susceptibles de refléter l'opinion de la population globale. Plus elle est faible, plus les résultats sont fiables.

recueillir de l'information générale sur leur plus récent projet¹⁴ ou leur plus récente recherche¹⁵, sur leur participation aux activités de transfert des connaissances, sur leur partenariat avec le milieu de la pratique, sur l'utilisation et le rayonnement de leurs résultats de recherche ainsi que sur la constitution d'une relève. Le taux de réponse des membres de la communauté scientifique a été de 43 % (n = 32). La marge d'erreur est de 13 %, pour un intervalle de confiance de 95 %. Les résultats demeurent fiables, mais doivent être interprétés avec prudence.

Un troisième questionnaire concernait les partenaires (n = 42) qui viennent d'autres organisations et qui contribuent ou qui participent de façon active à un projet ou à une programmation de recherche. Pour des raisons de confidentialité, il n'a pas été possible d'obtenir, de la part du FRQSC, d'information sur ces partenaires pour les années 2004-2005 à 2016-2017 afin de les inviter à participer au sondage. Toutefois, les coordonnées des partenaires sondés ont été en partie extraites des rapports finaux et administratifs des projets financés par le Ministère. En raison d'un faible taux de réponse au questionnaire (4,7 %), cette collecte de données n'a pas été retenue dans le cadre de l'analyse.

Une seconde consultation par questionnaire en ligne, destinée aux cadres et aux membres du personnel occasionnel et régulier du Ministère ¹⁶ (n = 543), s'est déroulée du 17 juin au 22 juillet 2019. Ce questionnaire visait à évaluer leur connaissance du PRPRS et leur intérêt à consulter les recherches menées dans le cadre de ce programme. Plus précisément, l'information recueillie concernait leur utilisation des résultats des recherches dans leur pratique et le degré de pertinence de ces résultats dans leur travail de même que dans le contexte d'activités ministérielles. Lors de cette collecte, le taux de réponse a été de 56 % (n = 304). La marge d'erreur est de 4 %, pour un intervalle de confiance de 95 %.

Les secteurs concernés par cette collecte et leur taux de réponse respectif sont présentés au tableau 4.

¹⁴ Le projet de recherche est défini ici comme des activités scientifiques d'une durée déterminée, dont le début et la fin correspondent habituellement à la durée de la subvention. Il est à préciser que les chercheuses et les chercheurs ont été amenés à répondre au questionnaire en fonction du soutien financier le plus récent leur ayant été accordé. Il peut donc s'agir d'une subvention qui avait cours au moment de la collecte de données.

¹⁵ Par définition, une programmation de recherche est un ensemble d'activités scientifiques articulées autour d'un thème de recherche.

¹⁶ Des dispositions ont été prises pour garantir une cohérence dans le cas des membres du personnel du Ministère qui avaient déjà répondu au questionnaire destiné aux participants aux activités de transfert des connaissances. Ainsi, lorsque les répondants cochaient qu'ils avaient rempli ce questionnaire, ils étaient dirigés vers une section particulière destinée aux cadres et aux membres du personnel du Ministère.

TABEAU 4 – Taux de réponse des secteurs concernés par la collecte destinée aux cadres et aux membres du personnel occasionnel et régulier du Ministère

Secteurs du Ministère	Taux de réponse
Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	56 %
Secteur des relations interculturelles, des Autochtones et du réseau éducatif anglophone	48 %
Secteur des politiques et des relations du travail dans les réseaux	54 %
Secteur des territoires, des statistiques et de l'enseignement privé	50 %
Secteur de l'enseignement supérieur	66 %

Source : Collecte de données réalisée auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère.

Traitement : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

2.3.3. Entrevues semi-dirigées

Des informatrices clés qui sont en lien avec le PRPRS ou qui ont une expertise en matière d'éducation ont été consultées par le biais d'entrevues semi-dirigées d'une heure portant sur la mise en œuvre, l'efficacité, les effets et la pertinence du Programme. En tout, neuf personnes ont été interviewées : deux responsables du Programme au Ministère, trois membres du comité-conseil, une responsable du Programme au FRQSC, une conseillère et une responsable du CTREQ et, enfin, une responsable du CSE. Pour que l'anonymat des personnes ayant pris part aux entrevues soit préservé, leurs réponses ont été féminisées.

2.3.4. Groupe de discussion

Le 29 janvier 2019, un groupe de discussion portant sur la mise en œuvre, l'efficacité, les effets et la pertinence du PRPRS a réuni, pendant un peu plus d'une heure, 11 membres du comité-conseil de ce programme. Plus particulièrement, l'objectif de cette consultation était de connaître la perception des membres quant au fonctionnement du comité-conseil et à leur rôle au sein de celui-ci, à la contribution du Programme au développement des connaissances et, enfin, à la pertinence de financer des recherches, notamment par volets de financement et par ordres d'enseignement. Il importe de préciser que certains membres ayant dû écourter leur participation à ce groupe de discussion ont été conviés, en février 2019, à se prêter à une entrevue semi-dirigée. Parmi les membres consultés, une seule personne siège au comité-conseil depuis la première année d'application du Programme, en 2002, alors que les deux tiers des membres ayant pris part au groupe de discussion ont entre deux et six ans d'ancienneté.

Les réponses des participants et des participantes lors de ce groupe de discussion ont également été féminisées pour qu'elles demeurent anonymes.

2.4. Comité d'évaluation consultatif

En conformité avec la Politique ministérielle de suivi et d'évaluation de programme (document interne), un comité d'évaluation consultatif a été constitué. Celui-ci a pour rôle de donner son avis à certaines étapes de la démarche évaluative, plus précisément sur le cadre d'évaluation, sur les outils de collecte de données et sur le rapport d'évaluation. Il est composé des parties prenantes de l'évaluation. La Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats préside ce comité.

2.5. Limites de l'évaluation

La collecte de données pour l'évaluation du PRPRS couvre la période de 2004-2005 à 2016-2017. Toutefois, il est à préciser que ce programme a fait l'objet de modifications significatives après la période d'évaluation et que celles-ci ont été considérées, lorsqu'elles étaient pertinentes, dans l'analyse des données. De plus, certains commentaires formulés par les personnes ayant participé au processus d'évaluation, mais touchant l'année 2018-2019 ont également été pris en considération dans l'évaluation.

Parmi les limites de l'évaluation, celles relatives aux données recueillies auprès des chercheuses et des chercheurs doivent être soulevées. Notamment, dans le questionnaire adressé à la communauté scientifique, on se réfère à la dernière subvention obtenue dans le cadre du Programme; il peut donc s'agir d'une subvention en cours au moment de la collecte de données. Il importe également de prendre en considération le fait que le nombre de publications et d'étudiantes et d'étudiants y étant associés pourrait être sous-estimé. Une autre limite de l'évaluation est relative à l'absence du point de vue des partenaires ayant pris part aux projets financés dans le cadre du PRPRS. D'ailleurs, certains ont mentionné ne pas savoir de quoi il s'agissait lorsqu'ils ont été joints pour la collecte de données. Pour favoriser un meilleur taux de réponse, lors d'un suivi ou d'une évaluation ultérieure, il serait pertinent de faire des envois personnalisés où figure le nom du projet auquel les partenaires ont participé.

Il demeure complexe de mesurer les effets de la recherche en éducation produite dans le cadre du PRPRS, et plus particulièrement la part des retombées du Programme sur la formation des étudiantes et des étudiants et sur leur intérêt pour la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires. Pour en connaître la portée réelle, il pourrait être intéressant, dans une prochaine évaluation, de sonder la population étudiante ayant participé à ce programme.

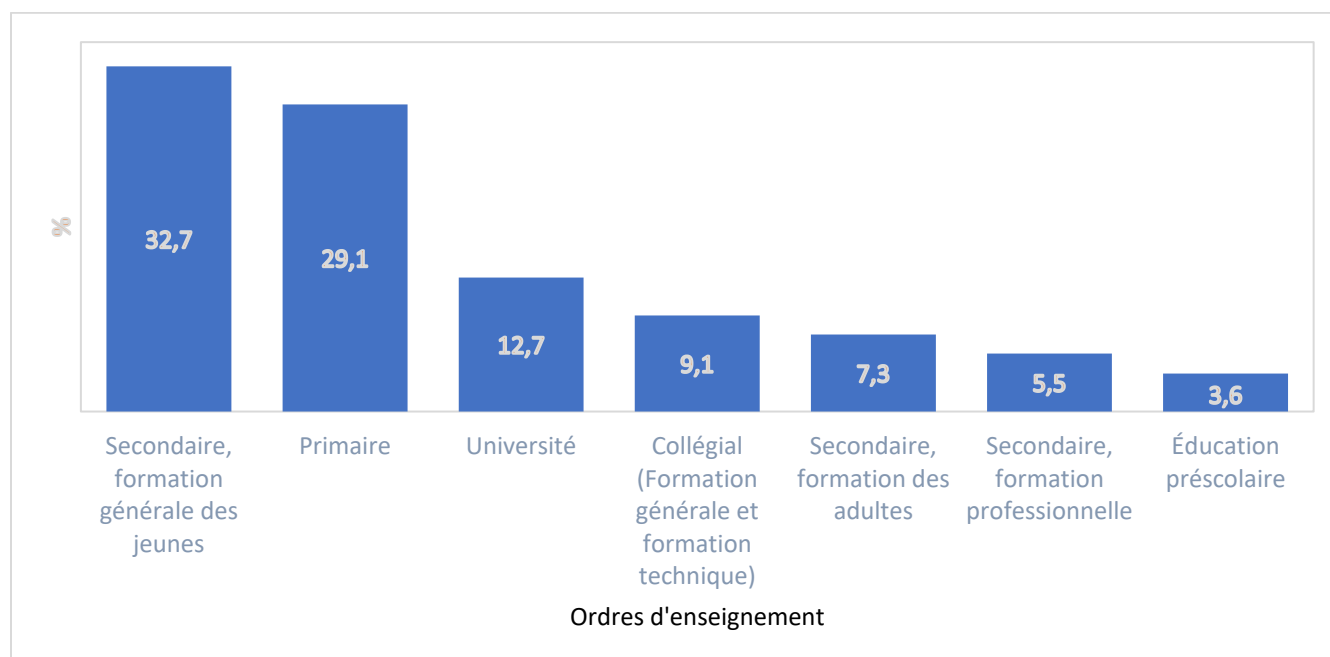
3. CARACTERISTIQUES DES RÉPONDANTES ET DES RÉPONDANTS

3.1. Caractéristiques des chercheuses et des chercheurs financés dans le cadre du PRPRS

Les 32 chercheuses et chercheurs sondés viennent tous du milieu universitaire (100 %). La plupart travaillent à titre de professeures et de professeurs (ex. : adjoints, titulaires, agrégés et émérites) (97 %). Près des deux tiers (63 %) sont spécialisés dans le domaine des sciences de l'éducation (ex. : orthopédagogie, andragogie, psychopédagogie et didactique). Les trois quarts (75 %) occupent une fonction enseignante depuis plus de 12 ans. Il est à souligner qu'un peu plus de la moitié (56 %) exercent cette profession depuis 16 ans ou plus.

Les chercheuses et les chercheurs ont été amenés à indiquer le ou les ordres d'enseignement concernés par leur plus récent projet ou leur plus récente programmation de recherche ayant obtenu du financement dans le cadre du PRPRS. Les résultats ont montré que les deux principaux ordres d'enseignement faisant l'objet des projets de recherche étaient le secondaire, en formation générale des jeunes (33 %), et l'enseignement primaire (29 %) (figure 1).

FIGURE 1 – Pourcentage des projets ou des programmations de recherche les plus récents financés dans le cadre du PRPRS, selon l'ordre d'enseignement concerné



Source : Sondage réalisé auprès des chercheuses et des chercheurs dont le projet ou la programmation de recherche a été financé entre les années 2004-2005 et 2016-2017 dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Note : Les chercheuses et les chercheurs pouvaient indiquer plus d'une réponse, soit le ou les ordres d'enseignement concernés par le plus récent soutien financier leur ayant été accordé dans le cadre du PRPRS.

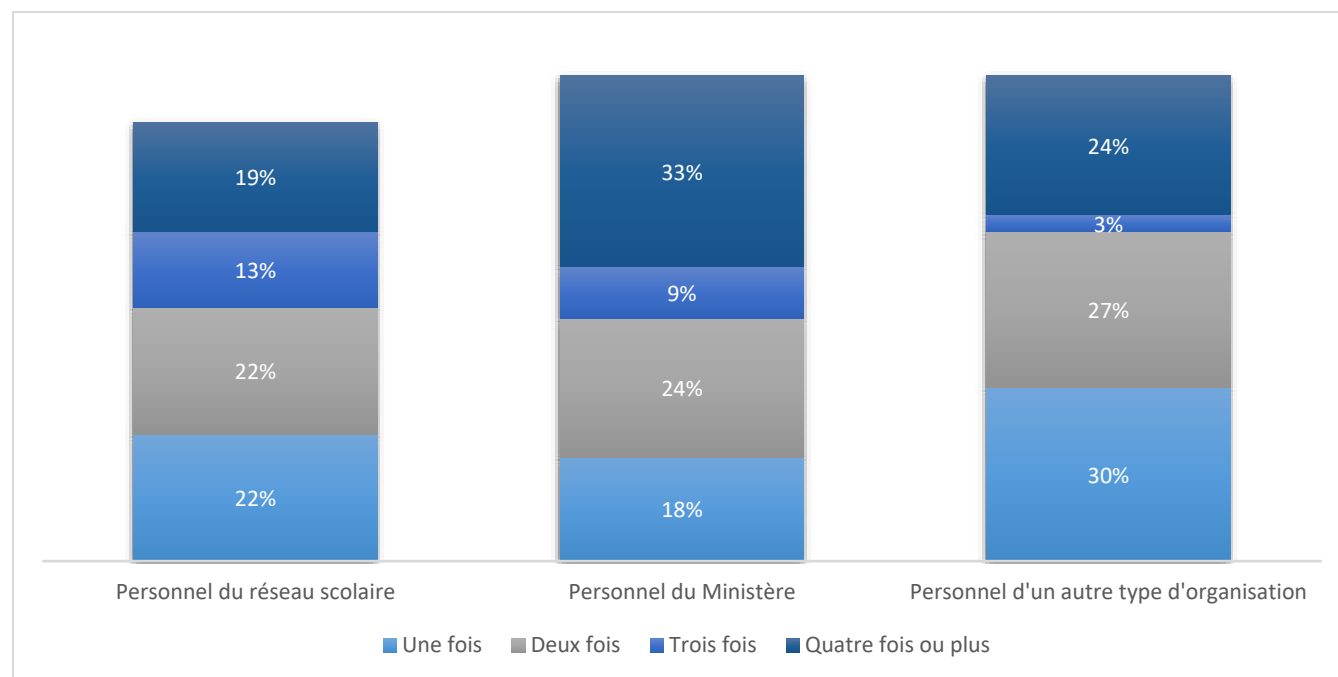
La grande majorité des chercheuses et des chercheurs interrogés (85 %) avait des partenaires qui participaient à leur projet ou à leur programmation de recherche. La collaboration de la majorité de ces partenaires s'inscrivait dans deux volets principaux, soit « projet de recherche » (57 %) ainsi que « projet de recherche-action » (36 %). Enfin, 70 % des partenaires des chercheuses et des chercheurs dont le plus récent projet a été financé dans le cadre de ce dernier volet du PRPRS avaient le rôle de collaborateurs¹⁷ (données non présentées).

3.2. Caractéristiques des participantes et des participants aux activités de transfert des connaissances

Parmi les répondantes et les répondants ayant indiqué avoir participé à au moins une activité de transfert des connaissances pour les années 2015-2016 et 2016-2017 (n = 255), les membres du personnel du Ministère étaient non seulement proportionnellement les plus nombreux, mais également ceux y ayant pris part le plus fréquemment (figure 2). En effet, une personne sur trois (33 %) a affirmé avoir participé quatre fois ou plus à ces activités. Pour le personnel issu d'un autre type d'organisation, un peu moins d'une personne sur trois (30 %) affirme avoir été présente au moins une fois aux activités. Les participantes et les participants du personnel du réseau scolaire sont proportionnellement plus nombreux (24 %), toutes catégories de personnel confondues, à affirmer ne pas connaître la fréquence à laquelle ils ont pris part aux activités de transfert des connaissances dans le cadre du PRPRS. Toutefois, dans une proportion similaire (22 %), ils indiquaient s'y être présentés une ou deux fois.

¹⁷ La personne représentant le milieu de pratique et inscrite en tant que collaboratrice apporte « une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. [Elle] participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu » (FRQSC, 2019).

FIGURE 2 – Proportion de répondantes et de répondants par type de personnel selon la fréquence de participation aux activités de transfert des connaissances entre les années 2015-2016 et 2016-2017



Source : Sondage réalisé auprès des participantes et des participants aux activités de transfert des connaissances.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

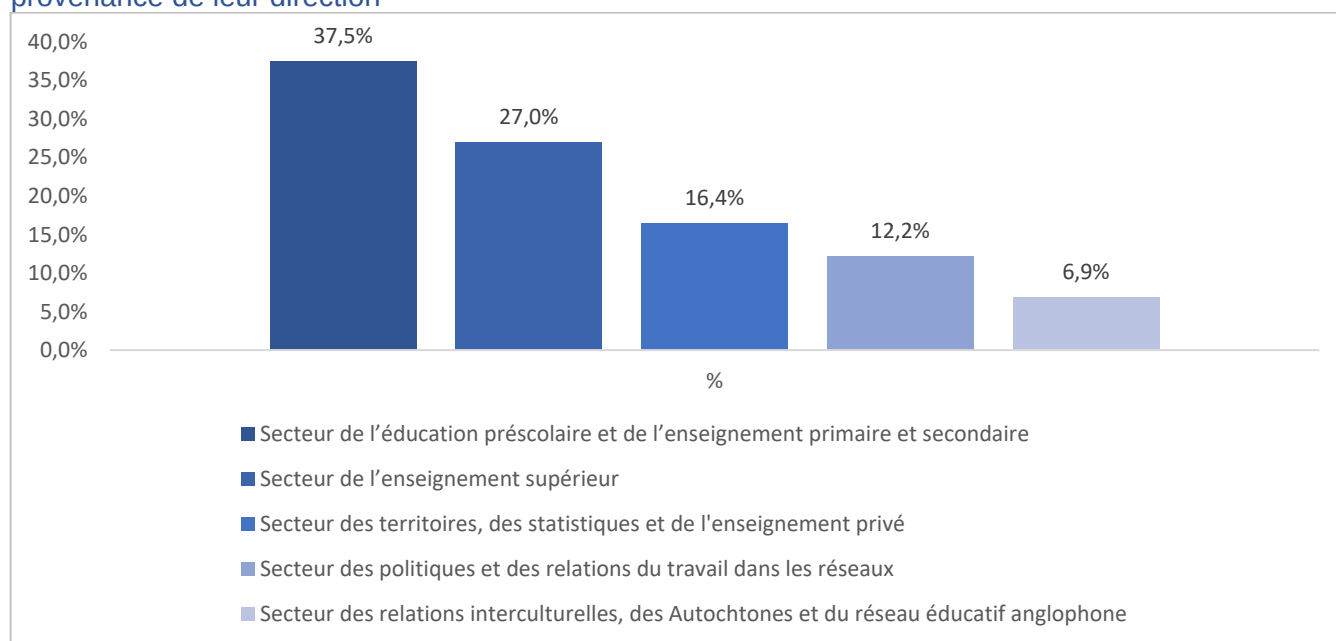
Parmi les trois principales fonctions exercées par les participantes et participants aux activités de transfert des connaissances, on trouve, au premier rang, les conseillères et les conseillers pédagogiques, dont certains ont des spécialisations en adaptation scolaire ou en français (26 %). Viennent ensuite les cadres, soit les directions générales, les directions d'établissement ou les directions de services éducatifs (24 %). Enfin, il y a les agentes et les agents de développement et de recherche, y compris les professionnelles et les professionnels en évaluation et en recherche, ainsi que les responsables de programmes (10 %). Bien qu'il soit en plus faible nombre, soit près d'une personne sur dix (8 %), le personnel enseignant participe aussi à ces activités.

3.3. Caractéristiques des cadres et du personnel du Ministère

Près des deux tiers (65 %) des cadres et des membres du personnel du Ministère viennent du Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de celui de l'enseignement supérieur (figure 3). En lien avec cette statistique, il est à souligner que les cadres et les

membres du personnel se trouvent en plus grand nombre dans ces secteurs¹⁸. De plus, les taux de réponse pour ces secteurs, respectivement de 56 % et de 66 %, étaient les plus élevés (tableau 4). Les cadres et les membres du personnel sont proportionnellement plus nombreux, toutes fonctions confondues, à travailler depuis trois ans ou moins au sein du Ministère (56 %). Enfin, lorsqu'on répartit les données par catégories de personnel, on observe qu'un peu moins du tiers du personnel d'encadrement (30 %) a 12 années ou plus d'expérience de travail au Ministère, soit le double de la proportion du personnel professionnel ayant le même nombre d'années d'expérience (15 %) (données non présentées).

FIGURE 3 – Proportion de cadres et de membres du personnel du Ministère selon le secteur de provenance de leur direction



Source : Sondage réalisé auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

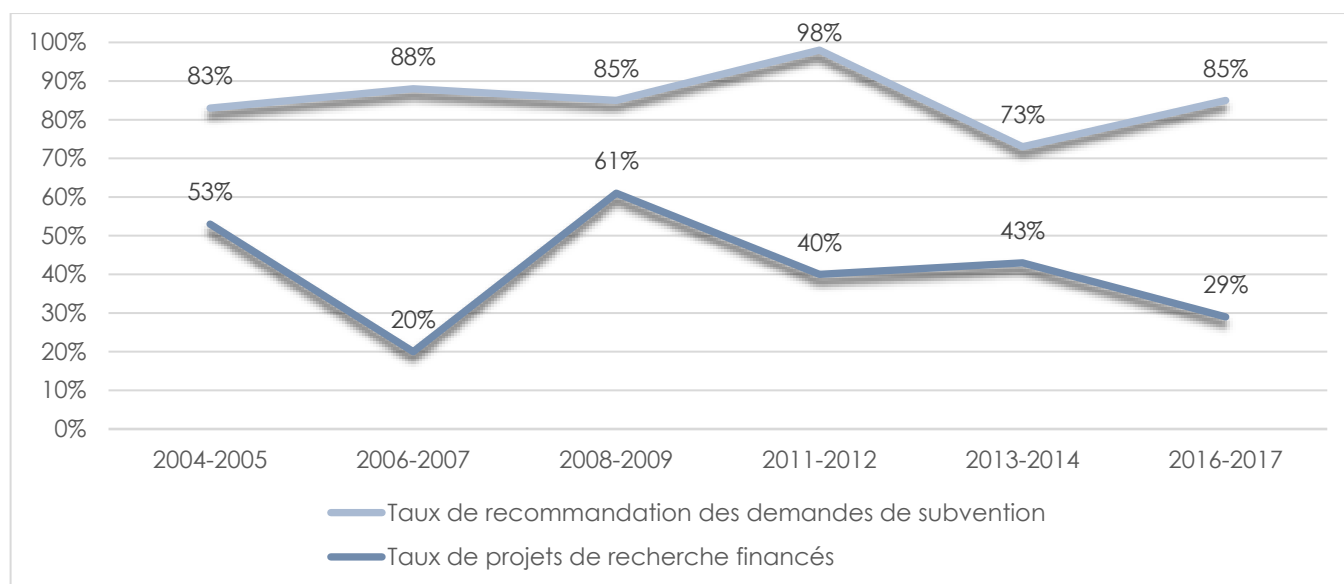
¹⁸ Le Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire représentait 38 % (205 personnes) de la population sondée. Quant au Secteur de l'enseignement supérieur, ses cadres et ses membres du personnel représentaient 23 % (124 personnes) de la population sondée.

4. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

L'évaluation de la mise en œuvre du Programme concerne les modalités entourant l'attribution des subventions et le nombre de projets sélectionnés, le choix des membres du comité-conseil ainsi que les rôles joués par les parties prenantes dans le transfert des connaissances et l'appréciation de ces rôles par les répondants.

Entre les années 2004-2005 et 2016-2017, 295 demandes de subvention ont été évaluées (données non présentées). Parmi ces demandes, pour toutes les années financières et tous les volets de financement confondus, le taux de recommandation, c'est-à-dire le nombre de demandes recommandées relativement au nombre de demandes évaluées par le comité scientifique, était relativement élevé, soit de 85 % en moyenne (figure 4). Le taux moyen de projets de recherche financés, soit le nombre de projets financés sur le nombre de demandes ayant été recommandées, est quant à lui de 41 %, ce qui correspond à la moitié des projets recommandés. Il est à préciser que l'enveloppe budgétaire est limitée.

FIGURE 4 – Taux de recommandation des demandes de subvention et taux de projets de recherche financés dans le cadre du PRPRS



Source : Données administratives de la Direction de la méthodologie et de la recherche (DMR).

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Note : Les taux ci-dessus sont présentés pour les années financières où un appel de propositions lié au PRPRS a été déposé sur le site Web du FRQSC.

Les subventions ne sont pas attribuées en fonction du nombre de projets que la direction responsable du Programme souhaite mettre de l'avant par volets de financement, mais bien en fonction de la norme d'excellence à laquelle doit répondre le dossier de candidature. Pour qu'une candidature soit recommandée, elle doit atteindre le seuil de passage de 70 %. Elle n'est pas recommandée lorsqu'elle :

- ne satisfait pas à la norme d'excellence;
- comporte des faiblesses ou des lacunes importantes à majeures nécessitant des améliorations ou des ajustements substantiels;
- ne répond pas au critère examiné ou ne peut pas être évaluée en raison d'informations manquantes ou incomplètes.

Dans le cadre du processus d'évaluation scientifique des demandes, il y a échec lorsque la demande de financement n'atteint pas le seuil de passage pour un critère éliminatoire.

Rôles, responsabilités et fonctions du comité-conseil

Les modalités entourant la composition, le rôle et les responsabilités des membres du comité-conseil sont-elles pertinentes? Quelle est l'étendue du mandat des membres de ce comité?

La participation à l'évaluation des lettres d'intention soumises dans le cadre des appels de propositions fait partie des rôles, des responsabilités et des fonctions des membres du comité-conseil. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le FRQSC conçoit des outils et des formations afin de soutenir ceux et celles qui évaluent ces lettres. Les encadrés suivants présentent l'ensemble des rôles, des responsabilités et des fonctions des membres du comité.

Rôles et responsabilités	Fonctions
• Participer assidûment aux rencontres du comité-conseil. • Identifier les besoins de recherche de son unité administrative. • Faire valider ces besoins par les autorités concernées. • Contribuer à l'élaboration de l'appel de propositions destiné à la communauté scientifique en informant le comité-conseil sur les besoins de recherche choisis par son unité administrative. • Participer à l'évaluation des lettres d'intention soumises par des membres de la communauté scientifique dans le cadre de l'appel de propositions. • Participer assidûment aux activités de suivi, lesquelles permettent d'être à jour quant à l'évolution du ou des projets de recherche en lien avec les besoins de recherche identifiés par son unité administrative. • Participer assidûment aux activités de transfert des connaissances organisées lorsque le ou les projets de recherche sont terminés. • Faire une promotion active, dans son unité administrative, des activités relatives au suivi des recherches en cours et terminées. • Proposer des activités à mettre en œuvre et des outils à élaborer pour favoriser la diffusion et le transfert des connaissances issues de la recherche dans les milieux concernés.	• Participer, tous les deux ans, aux rencontres du comité-conseil (deux ou trois) concernant l'identification des besoins de recherche qui seront inclus dans l'appel de propositions lancé à la communauté scientifique. • Consacrer, tous les deux ans, du temps à l'évaluation de la pertinence des lettres d'intention soumises par les chercheuses et les chercheurs dans le cadre de l'appel de propositions. • Participer, tous les deux ans, à une rencontre du comité de pertinence pour discuter en séance plénière de l'évaluation des lettres d'intention, en collaboration avec les représentantes et les représentants du FRQSC. • Prendre part aux activités de suivi des projets de recherche. • Prendre part à une activité de transfert des connaissances.

Source : Données administratives de la Direction de la méthodologie et de la recherche (DMR)¹⁹

¹⁹ Rappelons que depuis février 2020, la Direction de la méthodologie et des études (DME) est devenue la Direction de la méthodologie et de la recherche (DMR).

Désignation des membres du comité-conseil et composition de ce comité

Les membres du comité-conseil ont été sondés sur leur perception du fonctionnement de ce comité et du rôle qu'ils y jouent. Plus précisément, ils ont été amenés à s'exprimer sur la composition de ce comité, sur l'identification des besoins de recherche ainsi que sur leur participation aux activités de transfert des connaissances et leur engagement dans le cadre du PRPRS.

Un peu plus de la moitié des membres du comité-conseil ont été mandatés par leur gestionnaire, alors que d'autres ont hérité d'un dossier porté par un ou une collègue. Selon les répondantes, ces membres sont choisis de façon qu'il y ait une personne représentant chaque secteur. Elles considèrent que le comité est varié et que tous les secteurs sont bien représentés. Néanmoins, il a été souligné que l'expertise prédominante des membres semble se situer dans le domaine de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, soit le secteur qui compte le plus grand nombre de cadres et de membres du personnel du Ministère.

De plus, l'une des répondantes mentionne qu'il n'y a pas de processus de sélection officiel et qu'il arrive parfois que la personne responsable du Programme ne soit pas informée lorsqu'un membre du comité-conseil part. Il arrive fréquemment que cette personne doive appeler directement les membres ou alors les convoquer à une rencontre afin d'assurer un suivi de la composition du comité et, ainsi, de déterminer qui sont les membres sortants. Pour pourvoir les sièges vacants, un courriel spécifiant le mandat est transmis par la direction responsable du Programme et une demande est effectuée auprès de celui ou celle qui gère la direction concernée pour que soit désignée une personne représentante. Un outil de prise de décision destiné à guider les gestionnaires et précisant le profil recherché ainsi que le temps nécessaire à l'exercice de la fonction de membre du comité-conseil était d'ailleurs en cours d'élaboration au moment de l'évaluation. Il pourrait prendre la forme d'un document complémentaire accompagnant l'envoi effectué auprès des gestionnaires pour favoriser une plus grande diversité de composition du comité²⁰.

Des répondantes ont affirmé que la composition du comité avait changé depuis cinq ans. L'une d'entre elles constate d'ailleurs ce changement : « Peut-être depuis deux ans, un peu moins là [...], mais entre cinq ans et deux ans, me semble que ça a bougé un peu plus. » Un autre aspect concernant la composition du comité a été soulevé par une répondante : la durée du mandat d'une personne y siégeant.

²⁰ Il est à préciser qu'il s'agit ici d'une initiative prise à la suite de la période d'évaluation.

Cette durée n'est pas remise en question et aucune modalité ne semble prévue pour préciser le nombre maximal d'années d'un mandat.

D'après des répondantes, il est également essentiel de choisir les membres en fonction de leur intérêt pour la recherche, de leur expertise en matière de persévérance et de réussite scolaires et du temps qu'ils ont à investir. D'autres ont plutôt souligné que les membres du comité doivent détenir des compétences en éducation et en recherche, en plus d'être aptes à faire des liens entre la recherche et le milieu de pratique. Cette diversification semble par ailleurs nécessaire au bon fonctionnement du comité, et plus spécialement à l'identification des besoins de recherche.

Identification des besoins de recherche

Lors d'une année d'appel de propositions, les membres du comité-conseil ont la responsabilité d'identifier les besoins de recherche au Ministère. Les répondantes membres de ce comité ont été interrogées relativement à la sélection des thématiques, et plus particulièrement sur leur perception de leur capacité à influencer le choix des besoins à couvrir. Un peu moins de la moitié de ces répondantes ont affirmé qu'elles ont de l'influence sur les thématiques retenues, mais qu'elles sont limitées par un cadre préétabli depuis plusieurs années : « je trouve qu'on peut certainement influencer les thèmes, c'est clair, mais, effectivement, on a senti, à certains moments, qu'on avait déjà une structure en place ou des boîtes à remplir. Je pense qu'il y a des changements qui ont été apportés, puis qui ont fait éclater un peu ça [...] » À cet égard, les répondantes soulignent que, depuis 2018, des améliorations ont été effectuées, particulièrement au moment du dernier appel de propositions. Quelques-unes de ces répondantes ont tenu à nuancer le mot *influence* et à mentionner qu'elles proposaient, recommandaient ou orientaient des choix : « Oui, à orienter, puis il faut que le chercheur, il ait la possibilité, lui, de s'exprimer dans cette recherche aussi, par rapport à des questions ou des préoccupations²¹. »

D'ailleurs, une personne de la communauté scientifique dont les propos ont été recueillis suggère de modifier les appels de propositions pour que les objectifs soient élargis, ce qui permettrait aux chercheuses et aux chercheurs de laisser libre cours à leur créativité : « Je suggère de faire des appels de propositions avec des objectifs plus larges, pour laisser aux chercheurs une certaine originalité. Le programme ressemble à des “commandes” de recherche, ce qui empêche la création de données potentiellement plus pertinentes et efficaces pour promouvoir la persévérance et la réussite scolaires. » D'autres répondantes ont quant à elles estimé en entrevue que des améliorations devraient être plus

²¹ Les commentaires de cette personne ont été considérés dans l'analyse, bien qu'ils touchent l'année 2018.

particulièrement apportées au processus d'autorisation pour l'appel de propositions, qui peut avoir une incidence sur les autres étapes suivant le lancement du concours.

Participation des membres du comité-conseil et reconnaissance

Les membres du comité-conseil évaluent qu'ils y investissent annuellement de 10 à 12 jours, en moyenne. Il importe de préciser que ce nombre de jours peut être revu à la hausse lors des années où il y a un lancement d'appel de propositions. Selon certaines répondantes, la reconnaissance qu'elles obtiennent de la part de leurs pairs et de leurs gestionnaires vient légitimer leur participation : « Plus la reconnaissance est grande, plus on se sent légitimés de prendre ce temps-là, puis de bien prendre le temps de faire sa *job* de membre. Comme disait [une personne], je n'assiste pas à une rencontre, je participe à une rencontre. »

Un des facteurs facilitant le fonctionnement du comité est le soutien apporté par la responsable du Programme dans la planification de chacune des étapes. L'une des répondantes souligne notamment que cette personne les avise de l'appel de propositions qui s'en vient et qu'elle estime le temps qui devra y être attribué : « Pour moi, les conditions vraiment gagnantes, c'est le fait [...] qu'on puisse anticiper ce qui s'en vient, identifier des moments ou des dates où on risque d'être sollicités. Quand il y a l'appel de projets, elle nous le dit toujours d'avance, elle nous dit combien de temps ça va prendre ou combien de journées on va être bloqués, puis c'est vraiment très utile. » Il en est de même pour l'étape de l'évaluation des lettres d'intention, où une autre répondante considère qu'elle a suffisamment de temps pour se préparer et faire ses lectures, car ces lettres sont remises deux mois à l'avance.

Toutefois, au contraire, d'autres ont tenu à mentionner que l'un des facteurs contraignants est, en fait, la charge de travail due à leur participation au comité-conseil, qui s'ajoute à celle déjà présente dans leur milieu de travail : « [L]a charge de travail [...] peut-être, je parle pour moi, limite dans la préparation que je peux faire pour participer à ces rencontres. J'aimerais ça être capable de mettre du temps avant les rencontres pour fouiller, relire les documents, voir un peu qu'est-ce qui s'est fait. Mais c'est ça, le temps pour me préparer à avoir un travail efficace, des fois, je trouve que c'est limite. » En effet, ce manque de temps à consacrer non seulement aux rencontres, mais également aux activités de transfert des connaissances fait partie des facteurs contraignants soulignés par les membres de ce comité.

Promotion active et transfert des connaissances

L'un des rôles des membres du comité-conseil est d'effectuer le transfert des connaissances. Certaines répondantes mentionnent que ce rôle consiste à être un modèle, une « agente promotrice » qui diffuse les connaissances et qui en réalise le transfert. Cette transmission de données est une préoccupation

quotidienne pour ces répondantes. En effet, elles se font un devoir non seulement de « développer un réflexe d'aller chercher les données de recherche pour orienter les décisions et les actions », mais également de rappeler à leurs collègues l'existence de ces données pour le PRPRS et l'importance d'utiliser celles-ci.

Une autre répondante estime que ses actions sont de l'ordre de la diffusion plutôt que du transfert, par manque de temps : « Je trouve que je ne suis pas beaucoup en transfert. Je transfère un courriel, je transfère une invitation lorsque pertinent, mais, à part ça, je ne vais pas plus loin dans le transfert de mon côté, lire une recherche, puis refaire une extraction, un résumé de recherche [...] Je n'ai malheureusement pas le temps de faire ça. » D'autres répondantes abondent dans le même sens et considèrent que les rôles liés au transfert des connaissances et à la promotion active des recherches dans leur unité administrative gagneraient à être mieux définis, avec des outils concrets :

« Le comité-conseil, il a un rôle à jouer, c'est certain, mais faudrait que partout au Ministère ce soit mieux connu, puis que ça redescende de manière systématique dans les unités. Je pense qu'il manque d'outils pratiques [...] pour soutenir les membres parce que ce n'est pas vrai qu'on est tous capables de prendre ça en charge, ce volet de transfert. Faudrait être mieux outillés, [car] on peut être des porte-parole, mais ça ne peut pas reposer uniquement sur nos épaules. [...] Pour moi, le transfert c'était quelque chose de bien abstrait. »

Pour pallier le manque d'inspiration des membres du comité-conseil par rapport à leur rôle en lien avec le transfert des connaissances, la responsable du Programme leur transmet, par courriel ou lors de rencontres, des exemples de bonnes pratiques. Notamment, elle leur suggère de mettre à l'ordre du jour de leur rencontre de direction un point sur la recherche et de profiter de l'occasion pour échanger sur des recherches pertinentes terminées. De plus, elle apporte des pistes de solution aux membres afin qu'ils trouvent des façons d'utiliser et de valoriser les résultats des recherches financées dans le cadre du PRPRS. Elle leur mentionne également l'endroit où ils peuvent consulter divers outils de transfert réalisés par la direction responsable du Programme, dont Info-transfert, les capsules, les bulletins, les cahiers thématiques, les infographies ainsi que les rapports et les résumés de recherche.

Les membres du comité-conseil interviewés ont affirmé que les activités de transfert des connaissances²² devraient être optimisées, voire renouvelées. À cet égard, l'une des répondantes mentionne qu'il y aurait lieu de changer la formule de ces activités, qui est restée la même depuis de nombreuses années : « Les activités de transfert qu'on a [...], ça fait une dizaine d'années que je participe, pas nécessairement sur

²² On entend par « activités de transfert des connaissances » les rencontres organisées par le FRQSC qui se tiennent après la publication des rapports de recherche.

le comité, mais juste pour aller prendre part, puis il me semble qu'il y aurait peut-être lieu de se renouveler par rapport à ces activités-là. C'est toujours le même modèle. » Plusieurs idées ont émergé à l'issue de cette discussion, dont la possibilité que les membres animent eux-mêmes les activités de transfert et qu'ils réfléchissent avec leurs directions et leurs équipes respectives sur les recherches à venir et sur la manière d'en assurer le transfert. Toutefois, il importe de rappeler que la responsabilité de l'organisation des activités de transfert des connaissances revient au FRQSC.

Description du rôle du Ministère, du FRQSC et des chercheuses et chercheurs financés dans le transfert des connaissances

Tout comme les membres du comité-conseil du PRPRS, la direction responsable de ce programme au Ministère, soit la Direction de la méthodologie et de la recherche (DMR), a un rôle à jouer dans le transfert des connaissances. Ce rôle est de planifier, avec la Direction des communications, les activités de promotion du Programme à l'intérieur du Ministère et du réseau scolaire. Le rôle du FRQSC dans le transfert des connaissances est quant à lui de gérer les activités de suivi inhérentes au Programme et d'assurer la coordination entre les partenaires et le milieu de la recherche.

Enfin, les chercheuses et les chercheurs financés dans le cadre du Programme ont également un rôle à jouer en matière de transfert des connaissances. D'ailleurs, dans l'appel de propositions du concours 2016-2017, pour chacun des volets de soutien financier du Programme, l'un des critères d'évaluation de la lettre d'intention, ainsi que de la demande de financement, auxquels les chercheuses et les chercheurs devaient répondre était lié au transfert des connaissances et aux liens partenariaux (MEES et FRQSC, 2015). Notamment, un nombre de points est associé à l'ampleur et à la qualité de la stratégie de transfert des connaissances qui sera mise en œuvre auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée²³.

Pour que ces partenaires soient informés de l'évolution de la recherche, chaque projet financé donne lieu à des rencontres de suivi et à une activité de transfert des connaissances, ce qui permet de diffuser les résultats auprès des milieux concernés et de favoriser leur appropriation. À cet égard, la section 7.3 des *Règles générales communes* des Fonds de recherche du Québec mentionne que « [l]e financement de la recherche par les Fonds se fait par le biais de fonds publics et, de ce fait, les résultats d'une recherche, que ce soit des connaissances, des produits ou des services, doivent faire l'objet de diffusion

²³ Tel qu'il est défini sur le site Web du FRQSC, « [l']objectif du programme Actions concertées est de favoriser le développement de la recherche et le transfert des connaissances en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres, afin de mieux comprendre les problèmes et les phénomènes de société et de proposer des pistes de réflexion et des solutions innovantes » (FRQSC, *Actions concertées*, [En ligne]. <http://www.frgsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/actions-concertees-cytis5u41498656137329> [Consulté le 14 mai 2020].)

et de transfert des connaissances au profit de la société québécoise » (FRQ, 2017 : 36). La participation des chercheuses et des chercheurs aux rencontres de suivi et à l'activité de transfert est donc obligatoire et le refus de s'y présenter peut entraîner une suspension des versements de la subvention.

Appréciation du rôle du Ministère, du FRQSC et des chercheuses et chercheurs financés dans le transfert des connaissances issues du PRPRS auprès du milieu scolaire

Les répondantes et les répondants ont été sondés quant à leur appréciation du rôle joué par les différents acteurs concernés dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire. Plus précisément, ils ont été amenés à indiquer leur degré d'accord avec des affirmations concernant les rôles joués par le Ministère, le FRQSC ainsi que les chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS. Les cadres et les membres du personnel du Ministère dont l'avis a été sollicité (n = 27) devaient connaître le PRPRS²⁴ et avoir consulté les rapports et les outils produits pour ce programme au cours des deux dernières années²⁵. Ils devaient aussi avoir participé, entre les années 2015-2016 et 2016-2017, à au moins une activité de transfert des connaissances du PRPRS organisée par le FRQSC.

D'abord, les cadres et les membres du personnel du Ministère (n = 27) ont exprimé des avis partagés en réponse à l'affirmation suivante : « Le rôle joué par le Ministère dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire est adéquat. » En effet, les répondantes et les répondants ayant jugé qu'il était adéquat (plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord) étaient aussi nombreux que ceux considérant qu'il était inadéquat (plutôt en désaccord, voire tout à fait en désaccord) (41 %) (tableau 5). Quant aux participantes et aux participants aux activités de transfert, un peu plus d'une personne sur deux (55 %) est plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec l'affirmation. Il est à préciser que, pour ces deux groupes, la proportion de répondants disant ne pas savoir est relativement élevée.

À l'inverse, un peu moins d'une chercheuse ou d'un chercheur sur deux considère que le rôle joué par le Ministère dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire est inadéquat (47 %).

²⁴ Parmi les cadres et les membres du personnel du Ministère, 133 connaissent le PRPRS.

²⁵ Parmi les cadres et les membres du personnel du Ministère, 77 ont consulté les rapports et les outils produits dans le cadre du PRPRS au cours des deux dernières années.

TABEAU 5 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du rôle joué par le Ministère dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire

Le Ministère joue un rôle adéquat	CADRES ET PERSONNEL DU MINISTÈRE (N = 27)	PARTICIPANT(E)S AUX ACTIVITÉS DE TRANSFERT (N = 232)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Tout à fait d'accord	7,4 %	23,7 %	3,1 %
Plutôt d'accord	33,3 %	31,5 %	37,5 %
Plutôt en désaccord	37,0 %	12,9 %	46,9 %
Tout à fait en désaccord	3,7 %	4,3 %	0,0 %
Je ne sais pas	18,5 %	27,6 %	12,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Sondages réalisés auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère, des participantes et participants aux activités de transfert des connaissances et des chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

D'ailleurs, à cet égard, une personne de la communauté scientifique souligne que le Ministère devrait accorder de l'importance au suivi dans les milieux pour observer les changements apportés dans les pratiques en fonction des effets attendus du PRPRS et constater l'efficacité des recherches :

« Il devrait y avoir plus de mécanismes pour assurer un suivi à moyen, long terme dans les milieux pour vérifier les effets à moyen et long terme des changements de pratique attendus et l'efficacité, à cet égard, de certains types de recherches. Et plus qu'un simple suivi, les chercheurs devraient être encouragés davantage à aller vérifier et étudier ce qui a pu limiter ou non le transfert des connaissances attendu et à rapporter, discuter ce type de résultats là aussi. Il y a beaucoup trop de recherches, du genre démonstration des "pratiques idéales", qui n'ont pas d'effet à moyen et long terme, parce qu'elles ne tiennent pas compte de la nécessaire implication et complexe collaboration des multiples catégories d'intervenants en action dans un milieu donné. Par exemple, la participation active des directions d'école et leur engagement à moyen, long terme devraient être une condition essentielle à la venue d'équipes de recherche dans les écoles qui visent des changements de pratique afin que les enseignants puissent être soutenus, etc. »

Ensuite, les répondantes et les répondants faisant partie des cadres et des membres du personnel du Ministère ont des opinions partagées concernant l'affirmation suivante : « Le rôle joué par le FRQSC dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire est adéquat. » Moins de la moitié sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord (44 %) pour dire que ce rôle est adéquat (tableau 6). Toutefois, une personne sur trois (33 %) affirme ne pas le savoir. Enfin, un peu plus de la moitié des participantes et participants aux activités de transfert des connaissances (59 %) et des chercheuses et chercheurs

financés dans le cadre du PRPRS (56 %) sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle le rôle joué par le FRQSC est adéquat.

TABEAU 6 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du rôle joué par le FRQSC dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire

Le FRQSC joue un rôle adéquat	CADRES ET PERSONNEL DU MINISTÈRE (N = 27)	PARTICIPANT(E)S AUX ACTIVITÉS DE TRANSFERT (N = 232)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Tout à fait d'accord	11,1 %	14,7 %	6,3 %
Plutôt d'accord	33,3 %	44,4 %	50,0 %
Plutôt en désaccord	22,2 %	12,1 %	25,0 %
Tout à fait en désaccord	0,0 %	1,7 %	6,3 %
Je ne sais pas	33,3 %	27,2 %	12,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Sondages réalisés auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère, des participantes et participants aux activités de transfert des connaissances et des chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Une répondante souligne notamment l'apport du FRQSC dans l'allègement des responsabilités du Ministère liées au transfert des connaissances : « Je me souviens des outils de transfert que le Ministère développait au départ, qui répondaient bien aux besoins, mais qui étaient très lourds à gérer, finalement. Après ça, il y a eu une prise en charge par les chercheurs. Le Fonds a obligé un peu plus, par ses critères, à aller vers le transfert des connaissances aussi. Maintenant, je te dirais que c'est une responsabilité assez partagée entre les trois pôles. »

Les cadres et les membres du personnel du Ministère ont également exprimé des opinions partagées en réponse à l'affirmation suivante : « Le rôle joué par les chercheurs dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire est adéquat. » En effet, 41 % mentionnent être plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec cet énoncé, alors qu'une proportion similaire (41 %) déclarent le contraire (tableau 7). Plus de la moitié des participantes et des participants aux activités de transfert (60 %) sont, pour leur part, plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec l'affirmation. Enfin, les trois quarts des chercheuses et des chercheurs soutiennent être plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord (75 %) avec le fait qu'ils jouent un rôle adéquat dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire.

TABEAU 7 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du rôle joué par les chercheuses et les chercheurs dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire

Les chercheuses et les chercheurs jouent un rôle adéquat	CADRES ET PERSONNEL DU MINISTÈRE (N = 27)	PARTICIPANT(E)S AUX ACTIVITÉS DE TRANSFERT (N = 232)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Tout à fait d'accord	7,4 %	11,2 %	21,9 %
Plutôt d'accord	33,3 %	49,1 %	53,1 %
Plutôt en désaccord	40,7 %	20,3 %	21,9 %
Tout à fait en désaccord	0,0 %	1,7 %	0,0 %
Je ne sais pas	18,5 %	17,7 %	3,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Sondages réalisés auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère, des participantes et participants aux activités de transfert des connaissances et des chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

L'une des répondantes affirme d'ailleurs que l'aspect du projet lié au transfert des connaissances est l'une des exigences pour être admissible au Programme :

« Les chercheurs, ils ont une obligation, dans leur devis de recherche, de transférer. Évidemment, s'ils ont des activités de transfert qui sont très, selon l'ordre des points, qui sont très pertinentes [...] on leur demande de cibler à quoi ça va servir, la recherche [...], donc, c'est orienté et puis ils peuvent être sollicités aussi par le Ministère pour faire des activités particulières, pour faire des présentations particulières. »

En ce qui a trait à l'appréciation du rôle joué par les partenaires²⁶ des projets dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire, les mêmes acteurs ont été sondés. Ainsi, parmi les participantes et participants aux activités de transfert des connaissances et les chercheuses et chercheurs, un peu plus d'une personne sur deux, soit respectivement 55 % et 56 %, est plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle les partenaires jouent un rôle adéquat (tableau 8). Du côté des cadres et des membres du personnel du Ministère, la proportion se disant plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord (41 %) avec cette affirmation est la même que celle déclarant ne pas savoir (41 %).

²⁶ Dans le questionnaire adressé aux répondantes et aux répondants, un partenaire était défini comme une personne venant d'un autre milieu que celui de l'éducation (ex. : milieu de pratique, entreprise, organisme ou ministère) et qui contribue ou qui participe de façon active au projet ou à la programmation de recherche.

TABEAU 8 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du rôle joué par les partenaires dans le transfert des connaissances vers le milieu scolaire

Les partenaires jouent un rôle adéquat	CADRES ET PERSONNEL DU MINISTÈRE (N = 27)	PARTICIPANT(E)S AUX ACTIVITÉS DE TRANSFERT (N = 232)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Tout à fait d'accord	7,4 %	11,6 %	12,5 %
Plutôt d'accord	33,3 %	43,1 %	43,8 %
Plutôt en désaccord	14,8 %	11,6 %	15,6 %
Tout à fait en désaccord	3,7 %	1,7 %	6,3 %
Je ne sais pas	40,7 %	31,9 %	21,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Sondages réalisés auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère, des participantes et participants aux activités de transfert des connaissances et des chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Description des moyens mis en place par le Ministère pour favoriser le transfert des connaissances issues du PRPRS auprès du milieu scolaire

Les moyens mis en place pour assurer le transfert des connaissances issues du PRPRS permettent-ils de rejoindre les clientèles ciblées?

La création de partenariats est un moyen privilégié par le Ministère pour réaliser le transfert des connaissances. Cela permet de faire rayonner les résultats de recherche au sein du milieu scolaire selon une répondante :

« Fonctionner avec des partenaires établis, je pense que c'est vraiment la façon la plus directe de faire rayonner tes résultats de recherche. [...] Parce qu'on n'a pas de lien directement avec les enseignants, puis avec les départements. Donc, c'est pour ça qu'avec ces associations, souvent, les profs vont être membres. Puis ceux qui ont des préoccupations au niveau de la pédagogie vont adhérer à ces organismes-là. Donc, oui, c'est le meilleur moyen. »

D'ailleurs, dans le cadre du PRPRS, le CTREQ²⁷ favorise la diffusion des résultats des recherches dans le Réseau d'information pour la réussite éducative²⁸ (RIRE) et sur diverses plateformes. Il invite, entre

²⁷ Le CTREQ est un organisme de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) qui a pour mission de promouvoir l'innovation et le transfert des connaissances en vue d'accroître la réussite éducative au Québec (CTREQ, 2019).

²⁸ Le RIRE a pour mission de stimuler la circulation et le partage de l'information et des ressources produites par divers organismes et instances qui œuvrent à la réussite éducative (RIRE, 2019).

autres, les chercheuses et les chercheurs à collaborer, à la suite des activités de transfert des connaissances, à la rédaction d'articles de vulgarisation scientifique liés à leurs projets de recherche pour en faire une synthèse ou encore des dossiers thématiques qui sont publiés mensuellement. Le réseau du CTREQ permet au Programme de diffuser ses résultats auprès d'environ 17 000 personnes sur Facebook, 7 000 personnes sur Twitter et, enfin, 6 000 personnes via l'infolettre²⁹.

De plus, rappelons que les rencontres de suivi et les activités de transfert organisées en collaboration avec le FRQSC sont également des moyens spécialement mis en place pour favoriser le transfert des connaissances issues du PRPRS auprès du milieu scolaire et au sein du Ministère.

Appréciation de l'efficacité des moyens de transfert mis en place par le Ministère, le FRQSC et les chercheuses et chercheurs

D'abord, il importe de préciser qu'en 2018, les fiches résumées, les liens conduisant aux rapports de recherche finaux sur le site Web du FRQSC et aux présentations vidéo des activités de transfert des connaissances ainsi que la section *Recherche en éducation* de l'intranet du Ministère ont été mis à jour. Le but était d'augmenter la visibilité de la recherche. Une manchette a été publiée à ce sujet au printemps 2018 dans l'intranet³⁰.

La section *Recherche en éducation* gagnerait toutefois à être améliorée, car le chemin de navigation menant aux rapports de recherche est long. D'ailleurs, dans cette section, le lien permettant d'accéder à ces rapports, nommé *Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)*, ne semble pas approprié. En effet, il redirige les utilisatrices et les utilisateurs vers la page d'accueil du FRQSC, où ils doivent effectuer de nombreuses sélections pour accéder aux rapports de recherche.

De plus, l'onglet sous lequel le Programme se trouve sur le site du FRQSC, soit *Partenariat*, peut porter à confusion pour les utilisatrices et les utilisateurs. À ce propos, un moteur de recherche efficace sur le site Web du FRQSC faciliterait leur accès aux rapports de recherche. L'une des répondantes mentionne également qu'il serait pertinent de bonifier ce moteur :

« Si tu cherches dans le moteur de recherche toutes les actions concertées financées par le ministère de l'Éducation, tu vas l'avoir, la liste. Tu ne seras juste pas capable de le faire par mots-clés. Par exemple, si ce qui m'intéresse, c'est l'écriture au primaire [je ne pourrai pas le trouver avec le moteur de recherche actuellement]. [Ce serait un] avantage de

²⁹ Ces chiffres ont été divulgués lors d'une entrevue réalisée auprès du CTREQ, le 25 février 2019. Bien que cette information touche l'année 2019, les commentaires ont été pris en considération dans la présente évaluation.

³⁰ Bien que cette information concerne l'année 2018, la mise à jour a été considérée dans l'évaluation.

développer un moteur de recherche pour [être en mesure de répertorier des sujets plus précis]. »

En ce qui concerne le lien cliquable contenu dans Info-transfert et permettant d'accéder aux rapports de recherche, la majorité des personnes sondées sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord pour affirmer qu'il s'agit d'un moyen efficace de faire connaître les résultats de recherche produits dans le cadre du PRPRS (tableau 9). Ce sont les cadres et les membres du personnel du Ministère qui sont proportionnellement les plus nombreux à le penser (89 %). Rappelons qu'Info-transfert est transmis par le Ministère aux participantes et aux participants à la suite des activités de transfert des connaissances.

TABLEAU 9 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation du lien cliquable d'Info-transfert comme moyen efficace de faire connaître les résultats de recherche

Le lien cliquable d'Info-transfert permettant d'accéder aux rapports de recherche est un moyen efficace	CADRES ET PERSONNEL DU MINISTÈRE (N = 27)	PARTICIPANT(E)S AUX ACTIVITÉS DE TRANSFERT (N = 232)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Tout à fait d'accord	33,3 %	53,6 %	25,0 %
Plutôt d'accord	55,6 %	33,0 %	50,0 %
Plutôt en désaccord	0,0 %	3,0 %	6,3 %
Tout à fait en désaccord	0,0 %	0,4 %	0,0 %
Je ne sais pas	11,1 %	9,9 %	18,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Sondages réalisés auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère, des participantes et participants aux activités de transfert des connaissances et des chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Pour ce qui est de l'appréciation de la rencontre de suivi de la recherche organisée par le FRQSC, deux groupes de personnes ont été sondés. Plus précisément, celles-ci devaient indiquer si cette rencontre permet au Ministère ainsi qu'aux partenaires engagés dans le projet de participer aux discussions avec les chercheuses et les chercheurs et de s'approprier progressivement la recherche pour en maximiser les retombées. Une majorité de cadres et de membres du personnel du Ministère (78 %) et de chercheuses et chercheurs³¹ (72 %) considèrent être plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec cette affirmation (tableau 10).

³¹ Il est à préciser que la question ne concernait que les cadres et le personnel du Ministère ainsi que les chercheuses et chercheurs, parce qu'ils sont les principales personnes concernées par les rencontres de suivi de la recherche organisées par le FRQSC.

TABEAU 10 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation de la rencontre de suivi de la recherche comme moyen efficace de participer aux discussions avec les chercheuses et les chercheurs et de s'approprier progressivement la recherche pour en maximiser les retombées

La rencontre de suivi de la recherche organisée par le FRQSC permet de participer aux discussions avec les chercheurs et de s'approprier progressivement la recherche pour en maximiser les retombées	CADRES ET PERSONNEL DU MINISTÈRE (N = 27)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Tout à fait d'accord	40,7 %	31,3 %
Plutôt d'accord	37,0 %	40,6 %
Plutôt en désaccord	3,7 %	21,9 %
Tout à fait en désaccord	0,0 %	3,1 %
Je ne sais pas	18,5 %	3,1 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : Sondages réalisés auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère et des chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Comme il a été mentionné précédemment, le Ministère publie les résultats de recherche à l'aide d'outils de vulgarisation (bulletins, cahiers thématiques, capsules vidéo et résumés de recherche) qu'il présente sur son site Web. La majorité des répondantes et des répondants sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle il s'agit d'un moyen efficace de mettre en valeur et de faire connaître les résultats de recherche (tableau 11). Il importe de préciser que les cadres et les membres du personnel du Ministère ainsi que les participantes et participants aux activités de transfert sont proportionnellement plus nombreux (respectivement 85 % et 83 %) que les chercheuses et chercheurs (69 %) à être d'accord avec cette affirmation. Inversement, il est à noter que, parmi les chercheuses et les chercheurs, près d'une personne sur cinq (19 %) considère être plutôt en désaccord avec cet énoncé, soit le double de la proportion des autres répondantes et répondants ayant la même opinion. Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires des chercheuses et des chercheurs à cet égard.

TABEAU 11 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation de la publication des résultats de recherche par le Ministère à l'aide d'outils de vulgarisation présentés sur son site Web comme moyen efficace de mettre en valeur et de faire connaître les résultats de recherche

La publication des résultats de recherche par le Ministère à l'aide d'outils de vulgarisation présentés sur son site Web est un moyen efficace de mettre en valeur et de faire connaître les résultats de recherche	CADRES ET PERSONNEL DU MINISTÈRE (N = 27)	PARTICIPANT(E)S AUX ACTIVITÉS DE TRANSFERT (N = 232)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Tout à fait d'accord	44,4 %	45,7 %	31,3 %
Plutôt d'accord	40,7 %	37,1 %	37,5 %
Plutôt en désaccord	7,4 %	9,1 %	18,8 %
Tout à fait en désaccord	0,0 %	1,3 %	0,0 %
Je ne sais pas	7,4 %	6,9 %	12,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Sondages réalisés auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère, des participantes et participants aux activités de transfert des connaissances et des chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

En ce qui concerne l'activité de transfert des connaissances organisée par le FRQSC, la grande majorité des participantes et participants ainsi que des chercheuses et chercheurs sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord pour dire qu'elle est un moyen efficace de faire connaître les résultats de recherche (tableau 12). Si la proportion de chercheuses et de chercheurs ayant affirmé être d'accord avec cet énoncé est grande, elle demeure toutefois moins élevée (72 %) que celle des participantes et des participants (90 %). Rappelons que l'activité de transfert des connaissances consiste à présenter les résultats de recherche (en personne ou en webdiffusion).

TABEAU 12 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur appréciation de l'activité de transfert des connaissances organisée par le FRQSC comme moyen efficace de faire connaître les résultats de recherche

L'activité de transfert des connaissances organisée par le FRQSC est un moyen efficace de faire connaître les résultats de recherche	PARTICIPANT(E)S AUX ACTIVITÉS DE TRANSFERT (N = 232)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Tout à fait d'accord	51,3 %	21,9 %
Plutôt d'accord	38,8 %	50,0 %
Plutôt en désaccord	6,5 %	15,6 %
Tout à fait en désaccord	1,3 %	0,0 %
Je ne sais pas	2,2 %	12,5 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : Sondages réalisés auprès des participantes et participants aux activités de transfert des connaissances et des chercheuses et chercheurs financés dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Il a été possible, par le biais d'entretiens, d'en savoir davantage sur l'appréciation de l'efficacité des moyens de transfert mis en place par le Ministère, le FRQSC et les chercheuses et chercheurs. L'une des personnes interviewées mentionne que les activités de transfert organisées et mises en œuvre par le FRQSC et le Ministère se sont bonifiées au fil du temps avec l'aide des technologies. Elle réitère cependant l'importance de réfléchir au public cible souhaité pour renforcer l'efficacité de ce moyen de transfert :

« J'ai connu le temps où est-ce qu'on était juste en activité de transfert dans une salle et c'était juste en partageant à des collègues qu'on connaissait du réseau qui auraient pu être intéressés de venir participer à l'activité de transfert, mais là, maintenant, avec les webinaires, au moins, on rejoint davantage de personnes, mais on est toujours dans un modèle statique. [...] La réflexion, si on veut que les gens transfèrent dans leur pratique, puis si on veut qu'ils aillent plus loin dans leur profession, ça tient à plus qu'une page. Je pense qu'il faut faire attention au public cible lorsqu'on parle d'activités de transfert. Sincèrement, je n'utiliserais pas une activité de transfert pour diffuser à une équipe-école. »

En outre, elle ajoute qu'il importe non seulement de cerner ce qui touche le public cible mais aussi de traiter et de vulgariser les résultats pour mobiliser l'équipe. Une autre répondante affirme que les activités de transfert sont bien organisées. Toutefois, selon elle, le suivi de l'évolution des travaux devrait être amélioré pour qu'au moment de l'activité de transfert, les données soient compatibles avec les besoins de recherche exprimés initialement. Une autre répondante mentionne que l'activité de transfert demeure

une rencontre de diffusion des résultats et que la part de responsabilité liée à la transmission de ceux-ci revient aux chercheuses et chercheurs et aux participantes et participants :

« Très honnêtement, je ne le sais pas, parce que je n'ai pas d'interaction, moi, avec le milieu scolaire. [...] La rencontre de transfert [...] est en fait une rencontre de diffusion large, si on veut être bien honnête! C'est un format qui est adapté, qui facilite la vie aux enseignantes ou aux conseillers pédagogiques qui veulent participer aux rencontres, mais, honnêtement, ça reste : on livre des résultats. Puis après ça, le transfert, bien c'est plus les chercheurs qui vont accepter d'aller présenter à l'Ordre des psychologues ou à l'Ordre des orthopédagogues, qui vont aller faire une formation dans une commission scolaire sur un sujet donné. Cette partie-là, moi, je n'y ai pas accès. »

En effet, les chercheuses et les chercheurs peuvent continuer de faire la promotion des résultats en allant à tout type d'activités de transfert, mais la dernière prise d'informations dans le cadre du Programme a lieu au moment du rapport final, où les scientifiques sont questionnés sur les stratégies de transfert employées jusqu'à présent. À ce propos, aucun suivi n'est effectué concernant les moyens de transfert déployés ainsi que leur portée après la fin de la subvention.

Une grande majorité de chercheuses et de chercheurs (83 %) ont affirmé avoir déjà produit des publications à partir des résultats de leur plus récente recherche menée dans le cadre du PRPRS, pour un total de 82 publications. Près de la moitié de ces scientifiques étaient subventionnés par l'intermédiaire des volets « projet de recherche » et « projet de recherche-action ». Un peu moins des deux tiers de ces chercheuses et chercheurs (60 %) ont mentionné que quatre publications ou plus avaient vu le jour à partir de leur recherche. Parmi ces publications, ce sont les articles destinés aux revues scientifiques (38 %) ou pédagogiques (21 %) qui étaient les plus nombreux. Venaient, au troisième rang, les chapitres d'ouvrage scientifique grand public (16 %).

La moitié des chercheuses et des chercheurs (50 %) ont affirmé qu'à leur connaissance, les résultats de leur plus récente recherche menée dans le cadre du PRPRS ont été utilisés pour la conception d'outils favorisant la persévérance et la réussite scolaires dans le milieu. Ils ont été invités à indiquer, pour chacune des catégories d'outils (outils pédagogiques³², de sensibilisation³³, de communication³⁴, etc.), combien ont été produits à partir de leurs résultats de recherche. Ils devaient aussi en donner un exemple. En tout, 60 outils ont été dénombrés. Parmi eux, le plus fréquent était l'outil de communication.

³² C'est-à-dire un support qui permet d'acquérir des connaissances sur un sujet en particulier et d'aider à sa compréhension (ex. : guide ou trousse proposant des activités d'apprentissage et cadre de référence).

³³ C'est-à-dire un support qui vise à conscientiser les gens, à les rendre réceptifs et à susciter leur intérêt pour un sujet en particulier (ex. : dépliant, infographie, atelier et capsule vidéo).

³⁴ C'est-à-dire un support qui permet de diffuser de l'information ou de véhiculer un message auprès d'un public cible (ex. : bulletin, site Web, publication sur les médias sociaux et affiche).

En effet, un peu moins de la moitié des chercheuses et des chercheurs (44 %) mentionnaient qu'au minimum un outil de ce genre avait été conçu à partir de leurs résultats. Enfin, parmi les exemples cités, nommons la création d'une page Web ainsi que la réalisation de courts documents décrivant l'essentiel des résultats de recherche, tels que des affiches et des fiches synthèses.

Facteurs facilitant et contraignant le transfert des connaissances vers le milieu scolaire

Les trois principaux facteurs favorisant le transfert des connaissances vers le milieu scolaire le plus fréquemment sélectionnés sont les mêmes pour les cadres et les membres du personnel du Ministère³⁵ que pour les participantes et participants aux activités de transfert (tableau 13). D'abord, ces personnes soulignent l'accessibilité à des résultats de recherche courts et vulgarisés (19 %) ainsi que la facilité d'adaptation des résultats de la recherche par le personnel enseignant et des intervenants pour que cela fasse sens dans leur pratique (respectivement 17 % et 18 %). Enfin, elles mentionnent la collaboration des chercheuses et des chercheurs avec le personnel enseignant et le personnel intervenant du milieu scolaire (respectivement 16 % et 15 %).

En ce qui a trait aux trois principaux facteurs limitant le transfert des connaissances vers le milieu scolaire, les participantes et les participants aux activités de transfert ont mentionné le plus fréquemment le budget insuffisant pour effectuer ce transfert et d'autres facteurs que ceux nommés dans le questionnaire, deux réponses qui se sont classées ex aequo, à 18 %. Parmi ces autres facteurs, le manque de temps et de disponibilité du personnel enseignant, le peu de ressources permettant la libération de ce personnel et, enfin, le manque d'activités de transfert se déroulant directement en milieu scolaire ont été invoqués. Au deuxième rang, les participantes et les participants aux activités de transfert déploraient le manque de collaboration entre les chercheuses et chercheurs et le personnel enseignant et les intervenants du milieu scolaire (16 %). Enfin, ils insistaient sur la non-participation du personnel enseignant et des intervenants aux activités de transfert des connaissances (14 %).

Inversement, chez les cadres et les membres du personnel du Ministère, c'est la non-participation du personnel enseignant et des intervenants aux activités de transfert des connaissances (16 %) qui a été nommée comme facteur principal limitant ce transfert. En seconde place sont arrivées ex aequo la difficulté d'adaptation des résultats de la recherche par le personnel enseignant et les intervenants pour que cela fasse sens dans leur pratique et la non-priorisation du transfert des connaissances par le milieu

³⁵ Il importe de préciser que les répondantes et les répondants (n = 27) devaient connaître le PRPRS et avoir consulté des rapports ou des outils produits dans le cadre de ce programme au cours des deux dernières années. Enfin, ils devaient aussi avoir participé à au moins une activité de transfert des connaissances organisée par le FRQSC entre les années 2015-2016 et 2016-2017. Un maximum de trois réponses pouvaient être choisies.

de pratique (15 %). Enfin, en troisième position, les cadres et les membres du personnel du Ministère ont souligné le manque d'accessibilité des résultats de recherche courts et vulgarisés (14 %).

Parmi les trois principaux facteurs favorisant le transfert des connaissances selon les chercheuses et les chercheurs, leur propre collaboration avec le personnel enseignant et les intervenants du milieu scolaire (17 %) figure en première place. Vient ensuite le soutien qu'ils apportent dans l'application des résultats de recherche dans la pratique (16 %). Enfin, en troisième place, ils ont nommé, à égalité, la facilité d'adaptation des résultats de la recherche par le personnel enseignant et les intervenants pour que cela fasse sens dans leur pratique ainsi que la priorisation du transfert des connaissances par le milieu de pratique (14 %).

D'autre part, le facteur principal limitant le transfert des connaissances selon les chercheuses et les chercheurs est leur propre manque de disponibilité pour effectuer ce transfert vers le milieu scolaire (19 %). Ensuite, ils ont souligné la difficulté d'adaptation des résultats de la recherche par le personnel enseignant et les intervenants pour que cela fasse sens dans leur pratique (15 %). Arrivent en troisième position, dans une même proportion, le budget insuffisant pour effectuer le transfert des connaissances vers le milieu scolaire ainsi que la non-priorisation de ce transfert par le milieu de pratique (14 %).

TABEAU 13 – Principaux facteurs facilitant et contraignant le transfert des connaissances dans le milieu scolaire

Facteurs facilitant et contraignant le transfert vers le milieu scolaire	CADRES ET PERSONNEL DU MINISTÈRE (N = 27)	PARTICIPANT(E)S AUX ACTIVITÉS DE TRANSFERT (N = 232)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Facteurs facilitants			
Principal facteur	L'accessibilité à des résultats de recherche courts et vulgarisés (19 %)	L'accessibilité à des résultats de recherche courts et vulgarisés (19 %)	La collaboration des chercheuses et chercheurs avec le personnel enseignant et les intervenants du milieu scolaire (17 %)
Second facteur	La facilité d'adaptation des résultats de la recherche par le personnel enseignant et des intervenants pour que cela fasse sens dans leur pratique (17 %)	La facilité d'adaptation des résultats de la recherche par le personnel enseignant et des intervenants pour que cela fasse sens dans leur pratique (18 %)	L'apport d'un soutien par les chercheuses et chercheurs dans l'application des résultats de recherche dans la pratique (16 %)
Troisième facteur	La collaboration des chercheuses et des chercheurs avec le personnel enseignant et le personnel intervenant du milieu scolaire (16 %)	La collaboration des chercheuses et des chercheurs avec le personnel enseignant et le personnel intervenant du milieu scolaire (15 %)	La facilité d'adaptation des résultats de la recherche par le personnel enseignant et les intervenants pour que cela fasse sens dans leur pratique ainsi que la priorisation du transfert des connaissances par le milieu de pratique (14 %)
Facteurs contraignants			
Principal facteur	La non-participation du personnel enseignant et des intervenants aux activités de transfert des connaissances (16 %)	Le budget insuffisant pour effectuer le transfert des connaissances vers le milieu scolaire et d'autres facteurs (dont le manque de temps et de disponibilité du personnel enseignant) (18 %)	Le manque de disponibilité des chercheuses et des chercheurs pour effectuer le transfert des connaissances vers le milieu scolaire (19 %)
Second facteur	La difficulté d'adaptation des résultats de la recherche par le personnel enseignant et les intervenants pour que cela fasse sens dans leur pratique ainsi que la non-priorisation du transfert des connaissances par le milieu de pratique (15 %)	Le manque de collaboration entre les chercheuses et chercheurs et le personnel enseignant et les intervenants du milieu scolaire (16 %)	La difficulté d'adaptation des résultats de la recherche par le personnel enseignant et les intervenants pour que cela fasse sens dans leur pratique (15 %)
Troisième facteur	Le manque d'accessibilité des résultats de recherche courts et vulgarisés (14 %)	La non-participation du personnel enseignant et des intervenants aux activités de transfert des connaissances (14 %)	Le budget insuffisant pour effectuer le transfert des connaissances vers le milieu scolaire ainsi que la non-priorisation du transfert des connaissances par le milieu de pratique (14 %)

Les commentaires recueillis lors des entretiens corroborent les résultats des sondages. L'une des répondantes souligne notamment que la vulgarisation des résultats de recherche est un facteur facilitant le transfert des connaissances vers le milieu scolaire. Elle mentionne d'ailleurs que le partage des outils de vulgarisation se fait par le biais de la recherche-action :

« En fait, les facteurs facilitants, c'est qu'il faut qu'on arrive à leur donner [aux intervenants du milieu scolaire] des documents vulgarisés, de notre côté, parce qu'ils peuvent travailler avec des chercheurs. Un facteur facilitant, déjà, ça peut être de faire beaucoup de recherche-action. Parce que la recherche-action va faire en sorte que dans le milieu, déjà, ça va circuler. Le second, c'est une fois que ça a été fait, il faut pouvoir le démultiplier. Donc, c'est le vulgariser souvent : on a le bulletin de persévérance, où on va donner des résumés, des éléments qui vont aider. »

Inversement, la difficulté d'intégrer concrètement des résultats de recherche dans la pratique enseignante au quotidien est, selon une répondante, l'un des facteurs contraignant le transfert des connaissances vers le milieu scolaire : « C'est ça, le grand défi, je trouve. C'est que ça se rende, entre guillemets, jusque dans la classe, puis jusque dans les pratiques quotidiennes du personnel enseignant. Et peut-être que là, il y aurait quelque chose à travailler davantage. Bien sûr que la diffusion et l'information, c'est incontournable, mais l'autre volet, c'est l'intégration de ça par le personnel enseignant dans sa pratique. »

Pour un meilleur transfert des connaissances au Ministère et dans le réseau de l'éducation

Parmi les moyens à privilégier pour un meilleur transfert des connaissances au Ministère, les articles de vulgarisation arrivent au premier plan selon environ une personne sur cinq dans les groupes des cadres et du personnel du Ministère et des chercheuses et chercheurs (respectivement 23 % et 19 %) (tableau 14).

Au second rang, ces deux groupes de répondantes et de répondants ont sélectionné les séances de formation adaptées aux intervenantes et aux intervenants au sein du Ministère et dans le réseau scolaire, dans des proportions respectives de 18 %³⁶ et 14 %. Selon les cadres et les membres du personnel du Ministère, le troisième moyen à privilégier serait les bulletins électroniques (16 %), tandis que du côté des chercheuses et chercheurs, ce sont les conférences (13 %) et les partenariats avec d'autres acteurs du domaine du transfert des connaissances en éducation (13 %).

³⁶ Il est à préciser que les séances de formation étaient à égalité avec les conférences (18 %) pour les cadres et les membres du personnel du Ministère.

Quant aux moyens à adopter pour un meilleur transfert des connaissances dans le réseau de l'éducation selon les cadres et les membres du personnel du Ministère, un peu plus d'une personne sur cinq (22 %) mentionnait les séances de formation adaptées aux intervenants. Suivaient, en deuxième place, les articles de vulgarisation (16 %) et, en troisième, les partenariats avec d'autres acteurs du domaine du transfert des connaissances en éducation (15 %). Pour les participantes et participants aux activités de transfert, ce sont les séances de formation adaptées aux intervenants (21 %) qui se classaient en premier, les capsules vidéo (17 %) en second et, enfin, les articles de vulgarisation (15 %).

Près du quart des chercheuses et des chercheurs ont sélectionné d'autres types de moyens (24 %) à privilégier pour améliorer le transfert des connaissances. Parmi ces moyens, notons « une diffusion élargie sous forme de cours en ligne ouverts aux masses (CLOM) » ou encore la promotion d'une « culture de développement professionnel continu » et l'instauration d'un « lieu d'accès aux connaissances dans chacune des écoles ». Les chercheuses et chercheurs ont ensuite nommé les séances de formation adaptées au personnel enseignant et aux intervenants (16 %) et, enfin, les partenariats avec d'autres acteurs du domaine du transfert des connaissances en éducation (15 %).

TABEAU 14 – Principaux moyens à privilégier pour un meilleur transfert des connaissances au Ministère et dans le réseau de l'éducation

Moyens à privilégier pour un meilleur transfert des connaissances	CADRES ET PERSONNEL DU MINISTÈRE (N = 27)	PARTICIPANT(E)S AUX ACTIVITÉS DE TRANSFERT (N = 232)	CHERCHEUSES ET CHERCHEURS (N = 32)
Au Ministère			
Premier moyen	Les articles de vulgarisation (23 %)	s. o. ¹	Les articles de vulgarisation (19 %)
Deuxième moyen	Les séances de formation adaptées aux intervenantes et aux intervenants (18 %) Les conférences (18 %)	s. o.	Les séances de formation adaptées aux intervenantes et aux intervenants (14 %)
Troisième moyen	Les bulletins électroniques (16 %)	s. o.	Les conférences (13 %) et les partenariats avec d'autres acteurs du domaine du transfert des connaissances en éducation (13 %)
Au sein du réseau de l'éducation			
Premier moyen	Les séances de formation adaptées aux intervenants (22 %)	Les séances de formation adaptées aux intervenants (21 %)	D'autres types de moyens (24 %), dont une diffusion élargie sous forme de cours en ligne ouverts aux masses (CLOM)
Deuxième moyen	Les articles de vulgarisation (16 %)	Les capsules vidéo (17 %)	Les séances de formation adaptées au personnel enseignant et aux intervenants (16 %)
Troisième moyen	Les partenariats avec d'autres acteurs du domaine du transfert des connaissances en éducation (15 %)	Les articles de vulgarisation (15 %)	Les partenariats avec d'autres acteurs du domaine du transfert des connaissances en éducation (15 %)

1. Les participantes et les participants aux activités de transfert n'étaient pas concernés par la partie de cette question relative aux moyens à privilégier pour un meilleur transfert des connaissances au Ministère.

Lors des entrevues, les répondantes ont également été interrogées sur les moyens à privilégier pour un meilleur transfert des connaissances. Certaines ont mentionné l'importance de valoriser et d'optimiser ce que le Programme fait déjà au sein du Ministère, puis de l'utiliser dans les travaux :

« La première chose, c'est vraiment à nous à pousser tout le temps nos recherches. On a intranet, mais ça peut peut-être être amélioré, peut-être avoir un regard plus dynamique que ce qu'on fait, mais on est présents sur l'intranet, dans les annonces de transfert, etc. C'est quand on nous pose une question sur une problématique : on va la traiter en statistique, mais il faut la traiter en recherche. Donc, c'est tout le croisement qu'on peut faire avec les données dont on dispose, l'intelligence d'affaires. En fait, c'est parce qu'au fond de nous, on détient de la donnée au niveau statistique, au niveau des enquêtes, au niveau des recherches. [...] On peut aussi arriver à faire un portrait d'une situation avec ces trois regards-là, puis c'est vers ça qu'on va de plus en plus, donc, on va aller réutiliser

la recherche parce qu'elle va faire partie d'une analyse plus globale. Donc, c'est de toujours enrichir tout ce qu'on a et d'avoir toujours ce regard à l'interne. »

Une autre répondante affirme quant à elle que le volet « projet de recherche-action » serait le meilleur moyen à privilégier pour assurer le transfert des connaissances au sein du Ministère et dans le réseau de l'éducation : « Je pense que l'accompagnement des milieux, c'est gagnant. Quand on finance la recherche-action, on met beaucoup d'emphasis là-dessus, dans le PRPRS, puis dans le PREL³⁷. Pourquoi on aime ça, qu'il y ait de la recherche-action? C'est parce que la recherche-action, ça part d'un besoin de recherche du milieu, ça répond à notre besoin, ça implique des acteurs du milieu qui participent au processus de recherche de A à Z. »

Une autre répondante croit pour sa part qu'il serait pertinent de revisiter la formule des rencontres nationales regroupant des accompagnatrices et accompagnateurs, des conseillères et conseillers pédagogiques et des gestionnaires. Il s'agit d'une avenue intéressante à explorer, qui a déjà donné des résultats au Ministère, il y a de cela quelques années :

« La formule, qui a déjà existé, d'utiliser les données de recherche pour travailler, dans le réseau, des enjeux, c'est une formule qui est gagnante, qui permet, à mon avis, davantage le transfert au niveau des pratiques. Les différents acteurs du réseau se regroupaient dans les commissions scolaires pour travailler sur des thématiques et on introduisait, dans ces thématiques, des données de recherche pour soutenir le partage, le travail et les réinvestissements possibles. [Cette formule] amène le membre, selon des thématiques, à travailler, au niveau local, un enjeu précis. »

De nombreuses idées relatives aux moyens à suggérer pour favoriser un meilleur transfert des connaissances au sein du Ministère et du réseau de l'éducation ont émergé des entrevues réalisées. Pour rendre accessibles les résultats des recherches, il est proposé, par exemple, de :

- revisiter le transfert ciblé³⁸, qui est un moyen d'accompagner des équipes enseignantes pour assurer l'appropriation des résultats de recherche sur une plus longue période;
- créer un napperon (*one pager*), c'est-à-dire un document d'une page recto verso où est inscrit l'essentiel de l'information;

³⁷ C'est-à-dire le Programme de recherche en littératie (PREL).

³⁸ « Le transfert ciblé vise une diffusion d'information accompagnée d'interventions ayant pour objet de faciliter l'intégration à la pratique de nouvelles connaissances issues de la recherche. Les formations s'adressent à des personnes qui sont appelées à agir à titre de relayeurs de l'information dans le milieu scolaire. Le transfert ciblé fait appel à un ensemble de documents élaborés d'abord à l'intention des enseignantes et des enseignants, mais aussi conçus pour d'autres personnes dont les interventions sont susceptibles de soutenir l'action du personnel enseignant, comme les directions d'école et les parents. » (MEES, *Transfert ciblé*, [En ligne].

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/recherches/valorisation-des-resultats-de-recherche/transfert-cible/> [Consulté le 12 mai 2020].)

- faire connaître les [dossiers Savoir](#), qui rendent accessibles les résultats de recherche du PRPRS et qui soutiennent ainsi la réflexion dans le milieu.

D'autres répondantes rappelaient qu'il y a de cela quelques années, le Ministère a réalisé de petites capsules vidéo avec des personnages animés image par image (*stop-motion*). Ces capsules permettaient de synthétiser les faits saillants du dossier dans un format très court d'une minute pour inviter les gens à consulter et à télécharger des documents. Ce moyen, comme les autres mentionnés ci-dessus, donnerait une seconde impulsion au Programme, plus particulièrement en matière de transfert des connaissances.

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

L'efficacité du Programme a été évaluée en fonction des objectifs poursuivis. Sa contribution à la production de connaissances pour favoriser la réussite des élèves et contrer l'abandon scolaire, à la création de partenariats entre la recherche et la pratique ainsi qu'à l'appropriation et à l'application concrète des résultats des recherches par le milieu scolaire et les membres du personnel du Ministère a principalement été examinée.

Il importe de préciser que cette section s'adressait aux répondantes et aux répondants qui connaissaient le PRPRS et qui avaient consulté des rapports et des outils produits dans le cadre de ce programme au cours des deux dernières années. Leur nombre peut varier en fonction des questions³⁹.

Niveau de connaissance des rapports et des outils produits

Dans quelle mesure le Programme contribue-t-il au développement des connaissances afin de favoriser la réussite des élèves et des étudiants, et de contrer l'abandon scolaire?

Les participantes et les participants aux activités de transfert des connaissances (n = 177⁴⁰) (69 %) ont affirmé avoir consulté des rapports et des outils produits dans le cadre du PRPRS. Parmi eux, ceux faisant partie du personnel du Ministère⁴¹ étaient les plus nombreux à s'y être référés (88 %). Un peu plus des deux tiers des participants aux activités de transfert ont précisé avoir consulté à quelques occasions (parfois), voire souvent (67 %) ces rapports.

Près des deux tiers des participantes et des participants aux activités de transfert (62 %) ont jugé leur degré de connaissance des rapports et des outils produits dans le cadre du PRPRS comme peu, voire pas du tout élevé. Parmi eux, les membres du personnel du réseau scolaire étaient proportionnellement plus nombreux (68 %) à avoir considéré leur degré de connaissance comme étant peu, voire pas du tout élevé.

³⁹ Plus particulièrement, les questions variaient selon la catégorie à laquelle appartenaient les répondantes et les répondants et leur degré de connaissance du PRPRS.

⁴⁰ Il est à préciser que la question a été posée à 255 participantes et participants.

⁴¹ Il importe de rappeler que les participantes et les participants aux activités de transfert se divisaient en trois catégories : personnel du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, personnel du réseau scolaire (primaire, secondaire et postsecondaire) et personnel d'un autre type d'organisation (ex. : fédération, regroupement et organisme).

Perception de la qualité des connaissances produites

Une forte majorité de participantes et de participants aux activités de transfert considéraient que les connaissances issues des recherches produites dans le cadre du PRPRS sont de qualité. Le personnel du Ministère était unanimement d'accord avec cette affirmation (100 %). Les participantes et les participants s'entendaient également pour dire que les connaissances issues de ces recherches menées pour favoriser la réussite des élèves et contrer l'abandon scolaire sont novatrices (85 %). Les membres du personnel scolaire étaient les plus nombreux (88 %) à souligner ce caractère novateur. Enfin, parmi les participantes et les participants aux activités de transfert des connaissances, un peu plus de huit personnes sur dix (85 %) ont mentionné être d'accord avec le fait que ces recherches contribuent à l'approfondissement et à l'avancement des connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires. Une forte majorité (97 %) de membres du personnel du Ministère affirmaient être d'accord avec cet énoncé (tableau 15).

Les cadres et les membres du personnel du Ministère sondés devaient connaître le PRPRS et avoir consulté des rapports et des outils produits dans le cadre de ce programme au cours des deux dernières années ($n = 26^{42}$). Une forte majorité d'entre eux (96 %) ont dit être d'accord avec le fait que les connaissances issues des recherches produites dans le cadre du PRPRS sont de qualité. Ils sont également d'accord (92 %) avec l'énoncé affirmant que ces recherches contribuent à l'approfondissement et à l'avancement des connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires. Quant au caractère novateur des connaissances issues de ces recherches menées pour favoriser la réussite des élèves et contrer l'abandon scolaire, les répondantes et les répondants sont plutôt d'accord avec cette affirmation, quoique dans une proportion un peu moins élevée (69 %). Il est à noter que près du quart des personnes (23 %) ont estimé ne pas le savoir.

⁴² Il est à préciser qu'une personne sur les 27 concernées par cette question n'a pas terminé de remplir son questionnaire.

TABEAU 15 – Proportion de participantes et participants et de cadres et de membres du personnel du Ministère qui sont d'accord avec les affirmations concernant la qualité et le caractère novateur des recherches produites dans le cadre du PRPRS ainsi que la contribution de ce dernier à l'avancement des connaissances

Affirmations avec lesquelles les répondantes et les répondants étaient d'accord (tout à fait d'accord et plutôt d'accord)	Participant·es et participant·s aux activités de transfert (n = 177)			Cadres et personnel du Ministère (n = 26)
	Personnel du Ministère	Personnel scolaire	Personnel d'un autre type d'organisation	
Les connaissances issues des recherches produites dans le cadre du PRPRS sont de qualité	100,0 %	98,4 %	90,5 %	96,2 %
Les connaissances issues des recherches produites dans le cadre du PRPRS pour favoriser la réussite des élèves et contrer l'abandon scolaire sont novatrices	82,8 %	88,2 %	71,4 %	69,2 %
Les recherches produites dans le cadre du PRPRS contribuent à l'approfondissement et à l'avancement des connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires	96,6 %	95,3 %	90,5 %	92,3 %

Source : Sondage réalisé auprès des participant·es et participant·s aux activités de transfert et des cadres et des membres du personnel du Ministère.
 Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Les chercheuses et les chercheurs ont été amenés à indiquer leur perception en lien avec l'avancement ou l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires, et plus particulièrement concernant les objectifs poursuivis et les effets attendus du PRPRS. Ils étaient tous (100 %) plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle le PRPRS suscite l'intérêt de la communauté scientifique à l'égard des thèmes de la persévérance et de la réussite scolaires.

D'ailleurs, les priorités de recherche sont étudiées par les membres du comité de pertinence, qui connaissent leur domaine et qui sont au fait des recherches existantes et peut-être même de celles financées par le Ministère, évitant ainsi des doublons.

La grande majorité de la communauté scientifique sondée était d'accord que le PRPRS favorise l'appropriation et l'application concrète des résultats de recherche par le milieu scolaire (84 %) et qu'il contribue au développement d'une relève en recherche dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires (81 %). Enfin, parmi les chercheuses et chercheurs, trois personnes sur quatre (75 %)

étaient plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord pour affirmer que le Programme favorise l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves.

La qualité scientifique des rapports n'est pas évaluée par le FRQSC. Néanmoins, du point de vue de certaines répondantes, les connaissances issues des recherches produites dans le cadre du PRPRS sont de qualité, voire de très bonne qualité. D'ailleurs, l'une d'entre elles mentionne que cette qualité se mesure par la compétition existante entre les chercheuses et les chercheurs : « C'est des concours qui sont très populaires, donc il y a une vraie compétition qui se fait. Dans le PRPRS, tu as vraiment une masse critique de chercheurs qui vont entrer en compétition, puis ça tire vers le haut. [Il ne serait pas possible de] financer toutes les demandes recommandées pour financement dans un concours. Conséquemment, je pense que la qualité est très bonne. »

De nombreuses répondantes ont hésité à se prononcer sur le caractère novateur des recherches menées dans le cadre du PRPRS. Plusieurs affirment que c'est la communauté scientifique qui peut répondre à cette question, qui est propre à chaque champ d'études. Voici ce qu'en pense l'une des répondantes :

« Je ne suis pas capable de le dire, parce que je ne suis pas chercheuse en éducation. Je vois beaucoup de recherches passer, il se teste des choses, mais dans quelle mesure c'est novateur par rapport à leur champ respectif... Parce que le PRPRS, c'est plein de champs disciplinaires différents : c'est les sciences de l'éducation, c'est la psychologie, c'est l'administration scolaire, c'est mesures/évaluations, c'est l'orthopédagogie... Tu as plein de disciplines, dans quelle mesure c'est novateur dans chacun de ces domaines-là. »

Une autre répondante abonde dans le même sens : « C'est difficile pour moi de me prononcer là-dessus. Je dirais qu'en général, oui, mais je n'ai pas grand-chose à dire parce qu'il faut vraiment connaître la recherche en éducation pour savoir si c'est innovateur ou pas, si l'angle d'approche préconisé va permettre d'aller chercher autre chose. » D'où l'importance qu'il y ait un comité scientifique dans le processus de sélection des candidatures.

Enfin, les répondantes se disent unanimement convaincues que le PRPRS contribue à l'avancement et à l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires. Comme cette contribution fait partie des critères principaux du Programme, les candidates et les candidats doivent démontrer clairement en quoi leur projet de recherche fait avancer les connaissances. À ce sujet, l'une des répondantes mentionne que, dans le rapport administratif, une question se réfère explicitement au nombre d'articles produits.

Pour pallier le manque d'information relative à la contribution du Programme à l'avancement ou à l'approfondissement des connaissances, il serait pertinent, selon une répondante, de sonder les

chercheuses et les chercheurs deux ans après la fin de leur projet : « Dans les rapports finaux, on demande combien d'articles [ont été produits]. Encore là, c'est à un temps précis. Si tu refaisais un coup de sonde deux ans plus tard, pour dire combien [...] d'articles scientifiques [additionnels ont été écrits], tu pourrais mesurer leur contribution à l'avancement des connaissances ou à la mobilisation des connaissances. » Il en est de même pour les communications scientifiques, qu'elles s'effectuent par le biais de colloques ou d'articles de revues.

Partenariats dans le cadre du PRPRS

Dans quelle mesure le Programme favorise-t-il la création de partenariats entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens?

Niveau d'engagement des partenaires

Parmi les chercheuses et les chercheurs sondés (n = 32), tous volets de financement confondus, 84 % (n = 27) ont affirmé qu'un ou des partenaires ont participé à leur plus récent projet ou à leur plus récente programmation de recherche. D'ailleurs, les deux volets où il y avait le plus de création de partenariats étaient « projet de recherche » (n = 15) et « projet de recherche-action » (n = 10).

Les chercheuses et les chercheurs ayant reçu un soutien financier dans le cadre du PRPRS pour le volet « projet de recherche-action⁴³ », soit un peu moins du tiers de la population sondée (30 %), ont été invités à se prononcer quant au niveau d'engagement des partenaires. La grande majorité est d'accord (90 %) pour dire que la collaboration du milieu de pratique a été essentielle à la réalisation du projet ou de la programmation de recherche. La plupart des chercheuses et des chercheurs ont affirmé (84 %) qu'au moins un partenaire était engagé dans leur projet ou leur programmation de recherche le plus récemment financé dans le cadre de ce volet du PRPRS. La forte majorité des partenaires viennent du milieu scolaire (96 %). Les chercheuses et les chercheurs ayant précisé le rôle de ce ou ces partenaires ont mentionné qu'ils agissaient pour la plupart à titre de collaborateurs. Cela signifie que la personne représentant le milieu de pratique apportait une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects précis du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Elle participait également au déroulement de la recherche et pouvait notamment faciliter les liens avec le milieu.

Les chercheuses et les chercheurs ont affirmé unanimement (100 %) que les personnes représentant le milieu de pratique ont participé à la conception du projet de recherche (ex. : définition du sujet d'étude) ainsi qu'à sa réalisation (ex. : transmission de documents ou d'information et élaboration du cadre

⁴³ Dans ce volet, la création de partenariats est obligatoire.

méthodologique et théorique). La grande majorité d'entre eux (90 %) ont aussi assuré que les partenaires jouaient un rôle dans de nombreuses autres étapes. Ceux-ci ont notamment collaboré à la conception des outils et des activités de recherche, à l'évaluation et au bilan du projet de recherche ainsi qu'aux activités de diffusion et de transfert des connaissances (ex. : transmission des résultats de recherche dans leur réseau, conception d'outils de vulgarisation et animation d'une formation destinée au personnel du réseau).

Appréciation de la qualité du partenariat

Les chercheuses et les chercheurs ont également été interrogés quant à leur appréciation de la qualité du partenariat. La majorité d'entre eux (80 %) considère que la collaboration avec la ou les personnes représentant le milieu de pratique a contribué à la qualité du projet. Étant donné le faible taux de réponse obtenu lors de la collecte de données réalisée auprès des partenaires, il n'a pas été possible de connaître le niveau de satisfaction de ces derniers.

Facteurs facilitant ou contraignant la création et le maintien du partenariat

Les chercheuses et les chercheurs ont été amenés à sélectionner les trois principaux facteurs qui, selon eux, facilitent ou contraignent la création et le maintien du partenariat. Il est à noter que les répondantes et les répondants ont hiérarchisé de la même façon les principaux facteurs, qu'ils soient favorisants ou contraignants.

Les projets de recherche adaptés à la réalité et aux besoins du milieu constituent le facteur facilitant qui se hisse au premier rang (27 %), suivis par la disponibilité du milieu (23 %) et, enfin, par la convergence des champs d'intérêt et des préoccupations des milieux de la recherche et de la pratique (20 %). Inversement, le manque d'adaptation des projets de recherche à la réalité et aux besoins du milieu est le facteur principal qui limite, selon les répondantes et les répondants, la création et le maintien du partenariat (23 %). Viennent ensuite le manque de disponibilité du milieu (20 %) et, enfin, la divergence de champs d'intérêt et de préoccupations entre les milieux de la recherche et de la pratique (17 %).

Perception de la contribution du Programme au rapprochement entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens lors des activités de suivi et de transfert

Les chercheuses et les chercheurs ont été amenés à exprimer leur perception quant à la contribution du PRPRS au rapprochement entre eux et les praticiennes et praticiens. Les données permettent de constater qu'une grande proportion d'entre eux (70 %) est d'accord avec le fait que le Programme contribue à ce rapprochement. Toutefois, parmi eux, ce n'est qu'un peu plus d'une personne sur deux

(53 %) qui affirme que le Programme concourt à ce rapprochement au moment des activités de suivi et de transfert.

Les cadres et les membres du personnel du Ministère sondés devaient avoir consulté les rapports et les outils produits dans le cadre du PRPRS au cours des deux dernières années (n = 37). Parmi eux, près des deux tiers (65 %) considèrent que le PRPRS contribue assez, voire tout à fait au rapprochement entre les chercheuses et chercheurs et les praticiens et praticiennes lors des activités de suivi et de transfert (tableau 16).

TABLEAU 16 – Nombre et proportion de cadres et de membres du personnel du Ministère selon leur perception du niveau de contribution du PRPRS au rapprochement entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens lors des activités de suivi et de transfert

Selon vous, le PRPRS contribue-t-il au rapprochement entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens lors des activités de suivi et de transfert?	Nombre	%
Tout à fait	7	18,9 %
Assez	17	45,9 %
Peu	7	18,9 %
Pas du tout	1	2,7 %
Je ne sais pas	5	13,5 %
Total	37	100,0 %

Source : Sondage réalisé auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère.
 Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

À cet égard, plusieurs répondantes ont affirmé que les activités de suivi et de transfert favorisent le rapprochement entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens. Selon certaines, ces activités permettent non seulement de faire connaître les recherches, que celles-ci soient en cours (suivi) ou terminées (transfert), mais également de créer des liens avec le milieu de la pratique :

« [...] c'est sûr que les suivis, c'est juste pour le personnel du Ministère seulement, ce n'est pas ouvert à tous, mais je pense que ça contribue vraiment à une meilleure connaissance, donc, oui, ça contribue vraiment au rapprochement [...] Les projets de recherche ordinaires, entre guillemets, c'est un autre des objectifs, d'avoir des collaborations avec le milieu et tout ça. Ça se fait automatiquement, ce rapprochement-là, puis il y a plein d'affaires qui se font qu'on ne voit pas au Ministère, ça, c'est clair. »

Notamment, il peut arriver, lors des rencontres de transfert des connaissances, que des enseignantes et des enseignants mentionnent leur souhait de participer à un projet de recherche en cours ou à venir. De plus, ces rencontres sont, pour l'une des répondantes, une façon d'apporter un soutien aux chercheuses et aux chercheurs dans les différentes étapes de la recherche :

« J'ai remarqué que les chercheurs venaient beaucoup pour recueillir comme une forme de soutien ou d'idées avec telle problématique. Le fait d'en discuter, on pouvait les renseigner, ne serait-ce que, par exemple, dans le cadre de la recherche, ils se sont retrouvés face à un manque de ressources ou de livres. On dit : il y a telle ou telle mesure. Donc, il y avait un échange d'informations que je trouvais intéressant, qui permettait de renseigner davantage les chercheurs. À ce niveau-là, je pense que c'est très [profitable]. »

Thématiques couvertes par les recherches

Les thématiques des recherches produites dans le cadre du PRPRS ont été répertoriées pour que leur diversité soit mise en lumière. Elles ont été examinées selon l'ordre d'enseignement et en fonction d'autres variables, dont le sexe, la région ainsi que la langue. En tout, 457 thématiques de recherche ont été répertoriées. Ce sont les recherches liées aux ordres d'enseignement secondaire (143) et primaire (141) qui ont été le plus fréquemment réalisées, totalisant près des deux tiers des recherches (62 %). Le nombre de recherches ayant été effectuées par ordre d'enseignement et mis en relation avec la variable sexe est proportionnellement plus grand (232) que celles liées à la région (115) et à la langue (82). C'est en formation professionnelle, à l'éducation des adultes et au préscolaire qu'il y avait le moins grand nombre de recherches.

La thématique de recherche *Caractéristiques de l'élève et de son milieu* est celle, toutes catégories et tous ordres d'enseignement confondus, pour laquelle le plus de recherches ont été recensées (82). Inversement, le nombre de recherches liées aux élèves autochtones est relativement peu élevé (8), toutes catégories et tous ordres d'enseignement confondus.

Activités de transfert

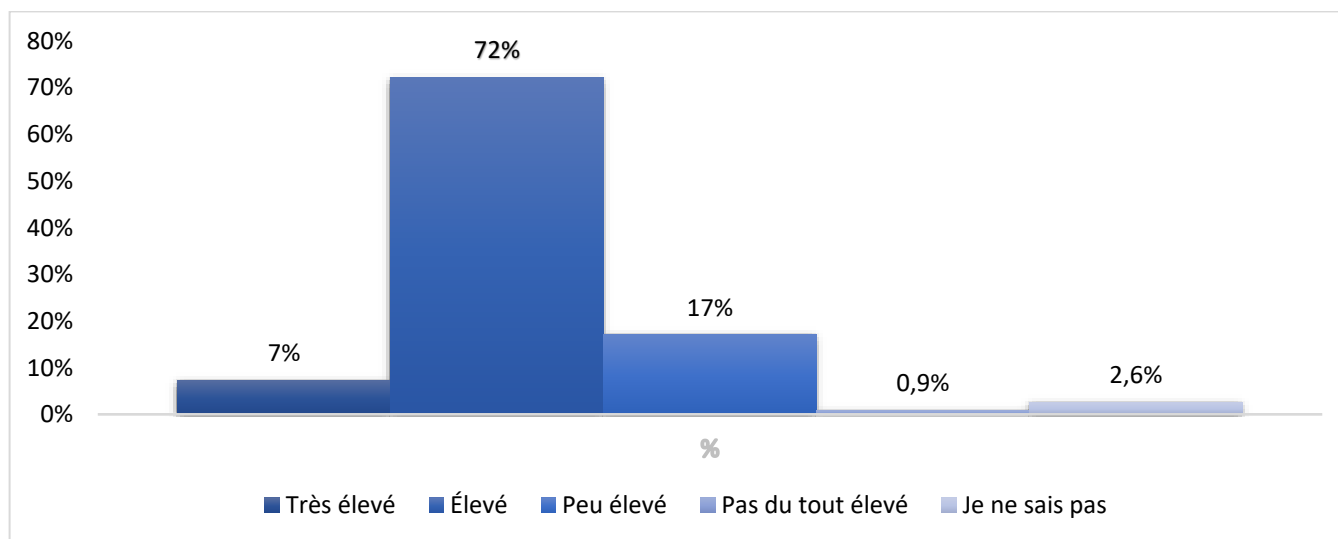
Dans quelle mesure les recherches financées dans le cadre du PRPRS favorisent-elles l'appropriation et l'application concrète des résultats des recherches par le milieu scolaire?

De 2016 à 2017, il y a eu six activités de transfert des connaissances, qui se sont déroulées entre le 13 juin 2016 et le 16 novembre 2017. Ces activités ont été réalisées en majorité dans la ville de Québec, en personne (n = 47) et en webdiffusion (n = 186). Les personnes ayant participé à au moins une activité de transfert des connaissances organisée par le FRQSC dans le cadre du PRPRS ont majoritairement (79 %) indiqué qu'elles avaient assisté à leur dernière activité en webdiffusion.

Tous modes de participation confondus, une grande majorité de répondantes et de répondants (88 %) ont affirmé être plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord pour dire que la plus récente activité de transfert des connaissances à laquelle ils avaient assisté répondait à leurs besoins. Il est à préciser que le niveau de satisfaction était plus élevé chez les participantes et les participants ayant assisté à l'activité en personne (94 %) que chez ceux l'ayant fait en webdiffusion (87 %). La quasi-totalité des répondantes et des répondants (97 %) était plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord pour dire qu'il était facile de s'inscrire à cette activité de transfert, tous modes de participation confondus.

Les cadres et les membres du personnel du Ministère sondés devaient avoir participé, entre les années 2015-2016 et 2016-2017, à au moins une activité de transfert organisée par le FRQSC (n = 27). Parmi eux, la grande majorité (96 %) a mentionné être plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec le fait que cette activité avait répondu à leurs besoins. De surcroît, les répondantes et les répondants étaient unanimement d'accord pour dire qu'il était facile de s'inscrire à l'activité. Globalement, les participantes et les participants à l'activité de transfert, tous modes de participation confondus, ont mentionné qu'ils avaient un degré de connaissance élevé, voire très élevé (79 %) du domaine de la persévérance et de la réussite scolaires **avant d'avoir assisté** à leur plus récente activité (figure 5).

FIGURE 5 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur degré de connaissance du domaine de la persévérance et de la réussite scolaires avant leur participation à leur plus récente activité de transfert des connaissances

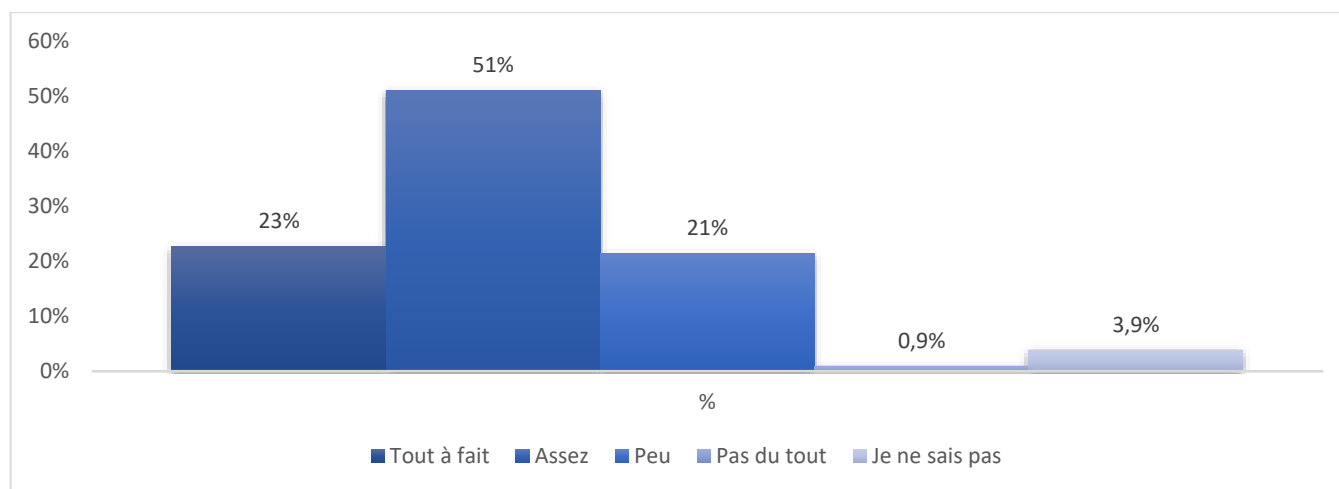


Source : Sondage réalisé auprès des participantes et des participants aux activités de transfert des connaissances.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Tous modes de participation confondus, une majorité de répondantes et de répondants (74 %) ont mentionné avoir acquis de nouvelles connaissances **après leur participation** à une ou des activités de transfert des connaissances (figure 6). Il importe toutefois de préciser que les participantes et les participants en webdiffusion étaient proportionnellement plus nombreux (24 % contre 15 % en personne) à considérer qu'ils avaient peu ou pas du tout acquis de nouvelles connaissances.

FIGURE 6 – Proportion de répondantes et de répondants selon leur perception quant à l'acquisition de nouvelles connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires après leur participation à une ou des activités de transfert des connaissances



Source : Sondage réalisé auprès des participantes et des participants aux activités de transfert de connaissances

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019

Après une activité de transfert des connaissances, les participantes et les participants reçoivent une invitation à répondre à un sondage réalisé par le FRQSC quant à leur satisfaction par rapport à l'activité. Des sondages ont donc été menés à la suite des activités qui se sont déroulées du 13 juin 2016 au 16 novembre 2017. Ils démontrent qu'en général, les participantes et les participants ont été informés de la tenue d'une activité de transfert principalement par le biais de la liste de diffusion d'Info-transfert du Ministère et par l'entremise d'un ou une collègue ou de leur gestionnaire. Par ailleurs, une majorité de participantes et de participants (86 %) ont affirmé que les présentations auxquelles ils ont assisté ont permis de lancer des pistes de réflexion quant à la persévérance et à la réussite scolaires. Au moment de l'évaluation, la direction responsable avait prévu une révision du sondage afin d'effectuer un suivi de l'appréciation de ces activités (données administratives du FRQSC).

Facteurs qui facilitent ou qui limitent l'utilisation des résultats de recherche dans la pratique

Les cadres et les membres du personnel du Ministère ont été amenés à sélectionner les trois principaux facteurs qui, selon leur expérience, facilitent ou contraignent l'utilisation des résultats de recherche dans la pratique au sein du milieu scolaire. La volonté d'améliorer les pratiques du milieu par le développement des connaissances (21 %) est le facteur facilitant le plus fréquemment choisi. Suivent, en deuxième, le temps suffisant consacré à la prise de connaissance des résultats de recherche (19 %) et, en troisième, l'adéquation entre les résultats issus des recherches et les besoins du milieu scolaire (18 %).

Parmi les facteurs facilitants nommés par les participantes et les participants faisant partie du personnel scolaire, la volonté d'améliorer leur pratique par le développement des connaissances (23 %) arrive au premier rang. Viennent ensuite, à égalité au second rang, la disponibilité des résultats de recherche dans un format court et adapté (ex. : rapport final) et la facilité d'intégration des connaissances issues de la recherche dans leur pratique (17 %). Enfin, l'intérêt pour la recherche se classe au troisième rang (13 %).

Ces résultats corroborent les commentaires recueillis auprès des répondantes lors des entrevues. D'ailleurs, l'une d'entre elles a souligné que le format du rapport final gagnerait à être évalué en lien avec son utilité pour les utilisatrices et les utilisateurs : « Je serais très curieuse de voir dans quelle mesure le format (le rapport) les aide vraiment, puis comment on peut l'améliorer [...] Si on pouvait faire un tour de "crinque" pour le rendre plus utile encore, tant mieux, parce que depuis 2006 qu'on l'utilise en se disant : on va le tester. Mais, on le teste depuis, 12, 13, 14 ans! Ça serait le temps de le rénover. »

En ce qui a trait aux facteurs limitant l'utilisation des résultats de recherche dans la pratique, les participantes et les participants faisant partie du personnel scolaire ont mentionné le plus fréquemment le manque de temps consacré à la prise de connaissance de ces résultats (29 %). Au second rang, ils ont nommé la difficulté d'intégrer concrètement les connaissances issues de la recherche dans leur pratique (17 %) et, tout juste après, au troisième rang, la difficulté d'accès aux répertoires permettant de consulter les résultats de recherche (16 %).

Les participantes et les participants aux activités de transfert faisant partie du personnel du Ministère et d'autres types d'organisations ont également été amenés à sélectionner quels étaient, selon eux, les principaux facteurs favorisant l'utilisation des résultats de recherche dans la pratique en milieu scolaire. Le facteur principal est le même que celui soulevé par le personnel scolaire, soit la volonté d'améliorer les pratiques du milieu par le développement des connaissances (19 %). Au second rang, l'adéquation entre les résultats issus des recherches et les besoins du milieu scolaire ainsi que la disponibilité des

résultats de recherche dans un format court et adapté sont à égalité à 17 %. Enfin, arrive en troisième le temps suffisant consacré à la prise de connaissance des résultats de recherche (13 %).

Quant aux principaux facteurs limitant l'utilisation des résultats de recherche dans la pratique en milieu scolaire, les participantes et les participants faisant partie du personnel du Ministère et d'autres types d'organisations considèrent que le plus important est le manque de temps consacré à la prise de connaissance de ces résultats (28 %). Ensuite, le second est la non-disponibilité des résultats de recherche⁴⁴ dans un format court et adapté (13 %) et le troisième, l'inadéquation entre les résultats issus des recherches et les besoins du milieu scolaire (12 %).

Parmi les facteurs favorisant l'utilisation des résultats de recherche dans la pratique en milieu scolaire, les chercheuses et les chercheurs ont souligné en plus grand nombre la volonté d'améliorer les pratiques du milieu par le développement des connaissances (24 %). Puis, ils ont mentionné les prises de décision de l'organisation s'appuyant sur des résultats de recherche (22 %) et, enfin, l'adéquation entre les résultats issus des recherches et les besoins de recherche (18 %). En ce qui concerne les facteurs limitant l'utilisation des résultats dans ce milieu, ils ont nommé en premier lieu l'absence de prises de décision de l'organisation s'appuyant sur des résultats de recherche (24 %). Puis venaient, en second lieu, le manque de temps consacré à la prise de connaissance des résultats de recherche (20 %) et, en dernier lieu, le manque de volonté d'améliorer les pratiques du milieu par le développement des connaissances (16 %).

Lors des entrevues, des commentaires ont été recueillis relativement aux principaux facteurs favorisant l'utilisation des résultats de recherche au sein du milieu scolaire. Certaines répondantes ont souligné l'importance qui doit être accordée au rôle de courroie de transmission joué par les personnes participant aux rencontres de suivi. D'ailleurs, l'une des répondantes a emprunté le terme *courtier de connaissances*, utilisé au gouvernement fédéral dans le milieu de la santé (Ridde et collab., 2013) :

« En anglais, ils disent *knowledge broker*, des “courtiers de connaissances”, pratiquement, mais qui font la flèche dans les deux sens [lors] des rencontres de suivi. Il y en a qui le font très bien déjà, qui sont capables de dire aux chercheurs : “Ils me le disent, les enseignants, ils ont ce problème-là, si t'ajoutais telle question à ton questionnaire, ça pourrait tellement changer leur vie après ça, ça donnerait des résultats encore plus pertinents.” Puis ça va dans les deux bords aussi, de préparer le milieu, puis de dire : “Ça s'en vient. Il y a des outils sur la douane qui arrivent, préparez-vous!” »

⁴⁴ Il est à préciser que cette réponse peut être liée à la méconnaissance, de la part des répondantes et des répondants, de la disponibilité de trois formats de rapport : une synthèse d'une page, un résumé de quatre pages et un rapport de vingt pages.

Même si, selon cette répondante, la transformation du rôle des participantes et des participants aux rencontres semble au cœur de la solution, cela n'est pas suffisant. Il importe également, d'une part, de les outiller, notamment par le biais de la formation, pour qu'ils puissent agir, et, d'autre part, de s'assurer qu'ils ont du temps à consacrer à ce transfert des connaissances. D'ailleurs, à cet égard, une autre répondante a mentionné que le rôle de la direction est de « favoriser les pratiques collaboratives, de rendre ça facile ou possible au sein d'un établissement, les conditions, quand on parle de temps, prévoir du temps à l'horaire, etc. ».

L'un des exemples de facteurs contraignant l'utilisation des résultats cités par les répondantes concerne les limites relatives aux types de recherches réalisées et, en conséquence, au type de résultats qu'elles génèrent et qui rendent possible ou non la généralisation :

« C'est les limites de la recherche, c'est-à-dire : je n'aime pas voir des résultats généralisés quand ils sont faits à partir d'une étude de cas. On ne peut pas généraliser si on interviewe 40 profs. On peut avoir des pistes exploratoires, mais on ne peut pas dire que ça se passe comme ça. Moi, avant de divulguer des résultats, je veux connaître la méthodologie et je veux savoir de quelles façons on peut les interpréter. »

Une autre répondante a mentionné que l'un des facteurs pouvant contraindre l'utilisation des résultats est le manque de ressources humaines affectées au transfert des connaissances :

« On n'a pas d'équipe de transfert. Donc, on fait ce qu'on peut. Et, à l'époque, on avait une personne en prêt de service qui faisait ça. Par exemple, on avait pris un contrat qui faisait les capsules vidéo. Là, c'est fini, on n'a plus les moyens de faire ça. Donc, on passe autrement. Ça exigerait une équipe pour vraiment faciliter le transfert, ça exigerait une équipe, qu'elle soit ici, qu'elle soit ailleurs, c'est sûr qu'il faut une équipe. »

À cet égard, l'embauche d'une équipe de transfert, que soit au Ministère ou par le biais d'une autre organisation, serait un aspect important à considérer pour assurer l'efficacité du transfert des connaissances dans le cadre du PRPRS.

Perception de la contribution des résultats des recherches financées dans le cadre du PRPRS

Une majorité de participantes et de participants faisant partie du personnel scolaire⁴⁵ considèrent comme importante, voire très importante (79 %) la contribution des résultats des recherches financées dans le cadre du PRPRS à l'amélioration de leurs pratiques pédagogiques (tableau 17). Un peu plus de la moitié d'entre eux jugent importante, voire très importante (56 %) la contribution des résultats de ces recherches

⁴⁵ Seuls les participants et les participantes appartenant au personnel scolaire (n = 189) pouvaient répondre à cette question portant sur la contribution des résultats des recherches financées dans le cadre du PRPRS à l'amélioration des pratiques pédagogiques et de gestion.

à l'amélioration de leurs pratiques de gestion. Il importe de souligner que, dans ce dernier cas, un peu plus d'une personne sur quatre (27 %) a mentionné ne pas savoir dans quelle mesure le PRPRS a fourni un apport.

TABLEAU 17 – Proportion de membres du personnel scolaire ayant participé aux activités de transfert selon le degré d'importance de la contribution des résultats des recherches à l'amélioration de leurs pratiques pédagogiques et de gestion

Degré d'importance de la contribution	Pratiques pédagogiques	Pratiques de gestion
	%	%
Très importante	22,2 %	16,9 %
Importante	57,1 %	39,2 %
Peu importante	11,1 %	14,3 %
Pas du tout importante	1,6 %	2,6 %
Je ne sais pas	7,9 %	27,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : Sondage réalisé auprès des participantes et des participants aux activités de transfert des connaissances.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

L'une des répondantes a souligné que le personnel enseignant serait porté à aller vers des sources qui confirment son point de vue et que le changement souhaité dans la pratique devrait être appuyé de façon systématique par des recherches :

« Tu ne lis pas ce qui confronte ta pratique. Le développement professionnel, il faudrait vraiment qu'il ait un volet [...] autant dans la formation initiale que dans la formation continue, je parle du personnel enseignant, il faudrait qu'il y ait, je pense qu'il y a peut-être quelque chose dans certaines universités, ce réflexe-là d'aller vers la recherche. Parce que c'est ça : tu évolues dans ta pratique, tu prends de l'expérience, mais les pratiques que tu as ne sont pas toujours les bonnes. »

6. ÉVALUATION DES EFFETS

L'évaluation des effets concerne les retombées du PRPRS, plus précisément le rayonnement des recherches financées dans le cadre du Programme et l'utilisation de leurs résultats au Ministère, la constitution d'une relève dans le domaine de la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et, enfin, le rayonnement international du Programme.

Rayonnement des recherches financées dans le cadre du Programme et utilisation de leurs résultats au Ministère

Quels sont les effets du PRPRS?

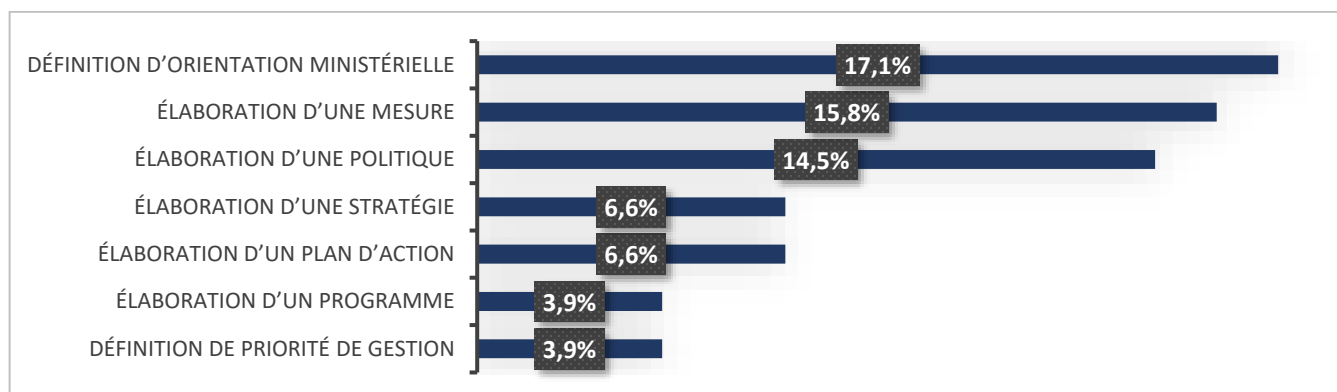
Parmi les 304 cadres et membres du personnel du Ministère sondés, 171 personnes, soit un peu plus de la moitié (56 %) de la population, affirment ne pas connaître ou ne pas savoir si elles connaissent le PRPRS. Parmi ceux qui ont entendu parler de ce programme (44 %) (n = 133), les deux tiers (67 %) soulignent que leur degré de connaissance du PRPRS est peu, voire pas du tout élevé.

Les cadres et les membres du personnel du Ministère ont été interrogés⁴⁶ relativement aux activités ministérielles de leur direction respective qui s'inspirent des résultats des recherches produites dans le cadre du PRPRS. À cet égard, un peu moins d'une personne sur cinq, soit 17 % (n = 13), déclare s'être servie de ces résultats pour définir les orientations ministérielles⁴⁷ (figure 7). Il est à préciser que, pour l'ensemble des activités ministérielles, ce sont les membres du personnel professionnel qui se sont le plus souvent inspirés des résultats de recherche.

⁴⁶ La population concernée par cette question était formée des cadres et des membres du personnel du Ministère ayant affirmé avoir consulté des rapports ou des outils produits dans le cadre du PRPRS au cours des deux dernières années (n = 77).

⁴⁷ Il est à préciser que les répondantes et les répondants pouvaient sélectionner plus d'une réponse.

FIGURE 7 – Proportion de cadres et de membres du personnel du Ministère selon leur perception quant au réinvestissement des résultats des recherches issues du PRPRS dans certaines activités ministérielles



Source : Sondage réalisé auprès des cadres et des membres du personnel du Ministère.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Note : Les cadres et les membres du personnel du Ministère pouvaient choisir plus d'une réponse.

Parmi les exemples d'orientations ministérielles, on trouve la planification stratégique du Ministère (MEES, 2018) ainsi que la transition de l'école vers la vie active (TEVA), qui est une démarche planifiée, coordonnée et concertée visant l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de vie. D'ailleurs, en 2018, un guide pour soutenir cette démarche a été publié (MEES, 2018).

Les cadres et les membres du personnel du Ministère se sont aussi référés aux recherches issues du PRPRS pour l'élaboration de mesures (16 %) et de politiques (15 %). À titre d'exemples, il pouvait s'agir de mesures à prévoir aux règles budgétaires, de mesures en lien avec le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et de la Politique de la réussite éducative.

Des répondantes et des répondants ont également mentionné d'autres activités ministérielles qui s'inspirent des résultats des recherches menées dans le cadre du PRPRS. À titre indicatif, nommons l'élaboration d'orientations pour les commissions scolaires, l'accompagnement fourni à l'occasion de rencontres sur les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ou encore la documentation préalable à la réalisation d'une évaluation de programme, dont les recherches sur les parcours de continuité et la rédaction de rapports de gestion.

Quant au rayonnement et à l'utilisation des résultats des recherches, l'une des répondantes a mentionné, lors des entrevues, que la connaissance des milieux, de groupes de différents horizons et des personnes clés qui serviront d'intermédiaires pour diffuser l'information pourrait être une stratégie de communication à adopter pour atteindre les utilisatrices et les utilisateurs :

« D'abord, il faut connaître très bien les canaux d'information. Il faut connaître le milieu pour savoir où se nourrissent les gens dans la réflexion et avoir des intermédiaires, soit

des associations, soit des syndicats, soit des revues, des groupements, des centres de recherche. Il faut très bien connaître le milieu pour être capable de s'adresser aux bonnes personnes, qui, elles, vont être capables de transmettre l'information au milieu, parce que c'est vaste. Et il n'y a pas que les villes : il y a les régions, il y a des gens qui sont plus isolés. Comment on fait pour les joindre? Je pense que c'est une stratégie de communication qui pourrait être davantage exploitée. »

Une répondante a spécifié d'entrée de jeu que le PRPRS est peu connu ou, du moins, qu'il n'est pas suffisamment utilisé, surtout dans le Secteur de l'enseignement supérieur. Une autre estimait que des canaux d'information pourraient servir davantage, compte tenu des millions qui ont été investis dans le Programme depuis 2002. Elle a ajouté qu'il faudrait « qu'il y ait un plus grand rayonnement, une plus grande connaissance de ce qui se fait [car il est] quand même fantastique, le nombre de recherches qui ont été publiées, dont on n'entend presque pas parler. Il faudrait que ce soit connu ». À cet égard, elle tenait à souligner que le manque de ressources financières et de personnel affectés à la gestion du Programme pourrait être lié à cette difficulté de faire rayonner les résultats.

Parmi les pistes de solution pour améliorer la connaissance du PRPRS au sein du Ministère, des répondantes ont suggéré de personnaliser les envois non seulement entre professionnels, mais également entre gestionnaires, en mentionnant qu'une recherche récemment produite pourrait être pertinente dans le cadre de leur travail. Elles ont aussi proposé de rendre le Programme plus visible sur l'intranet et dans les manchettes, de faire des conférences-midi, de donner des exemples d'utilisation de données probantes ou encore de produire des napperons sur ce que dit la recherche financée dans le cadre du PRPRS. En somme, selon une répondante, ce qui importe tout particulièrement, c'est de « personnaliser un peu les envois d'une façon ou d'une autre, peu importe ce qu'on envoie. Mais c'est vulgariser, c'est taper dans le mille dans ce que veulent les gens, ce qu'ils ont besoin d'avoir ».

Constitution d'une relève dans la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires

Parmi les 255 participantes et participants aux activités de transfert sondés, près de trois personnes sur quatre (75 %) considèrent comme importante (46 %), voire très importante (29 %) la contribution du PRPRS à la création d'une masse critique de chercheuses et de chercheurs en éducation, plus particulièrement sur la persévérance et la réussite scolaires. Il importe de souligner qu'un peu moins d'une personne sur cinq (19 %) a mentionné ne pas savoir si le Programme a cet effet.

La grande majorité de la communauté scientifique sondée (n = 32) a affirmé être plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord (81 %) que le PRPRS contribue à la création d'une masse critique de chercheuses et

de chercheurs en éducation. Une répondante a affirmé que le PRPRS a notamment aidé au cheminement de la carrière de plusieurs d'entre eux :

« Ça a vraiment été un levier de développement de connaissances pour la recherche [sur la] persévérance et [la] réussite parce qu'au début des années 2000, il n'y en avait pas tant que ça, de la recherche en éducation au Québec, puis ça a été un gros levier. Ça a été un gros levier pour [des chercheurs], il y a beaucoup de chercheurs qu'on a financés à plusieurs reprises. Ça a contribué au cheminement de [leur] carrière. »

Une autre répondante a par ailleurs souligné que le PRPRS a contribué à créer un bassin de chercheuses et de chercheurs en pédagogie :

« À l'époque où moi, j'ai commencé à faire de la recherche, il y avait beaucoup de recherche en psychologie de l'éducation, [en] sociologie de l'éducation, [en] philosophie de l'éducation. Il y avait peu de recherches pédagogiques. Ça s'est développé énormément, notamment avec le PRPRS, mais c'était aussi [qu']il y a eu de plus en plus de profs d'université qui ont été engagés avec un *background* d'enseignants (maîtrise, doctorat) et donc des gens intéressés par la pratique beaucoup. Je pense que ça a permis de développer beaucoup la recherche à caractère pédagogique et [que] ça a donné confiance au personnel enseignant. Les nouveaux enseignants, puis quand je dis "nouveaux", peut-être depuis les 15-20 dernières années, je pense, ils sont beaucoup plus ouverts à la recherche. »

Elle ajoutait également que, selon elle, malgré une ouverture grandissante du personnel enseignant à l'égard des recherches issues du PRPRS, il importe de laisser libre cours à son jugement professionnel. La décision revient au personnel de prendre en compte les diverses considérations en fonction de son expertise, c'est-à-dire selon son expérience et sa formation professionnelle (Lafortune et Turcotte, 2006).

Les chercheuses et les chercheurs ont été amenés à indiquer si des étudiantes et des étudiants avaient participé à leur plus récente recherche financée dans le cadre du PRPRS. Grâce aux informations recueillies, il est possible d'estimer à au moins 150 le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant collaboré aux projets de recherche.

Les chercheuses et les chercheurs ont mentionné que ce sont principalement, dans des proportions équivalentes, des étudiantes et des étudiants à la maîtrise et au doctorat (29 %) ou au baccalauréat (28 %) qui ont pris part à leurs recherches. Enfin, plus des trois quarts avaient mobilisé une ou deux personnes étudiant au doctorat (79 %) dans leur recherche, alors que les deux tiers en avaient recruté trois ou quatre ou plus (67 %).

Rayonnement des résultats des recherches financées dans le cadre du PRPRS

En tout, au moins 15 chercheuses et chercheurs ont participé, au cours des deux dernières années, à des activités autres que celles organisées par le FRQSC pour assurer la diffusion des résultats de leur plus récente recherche menée dans le cadre du PRPRS. Ces activités étaient principalement des présentations dans un colloque ou un congrès scientifique (ex. : Colloque sur l'enseignement du français, langue seconde, en milieu autochtone ou atelier et séminaire lors d'un congrès de l'Acfas) (29 %). S'y ajoutaient des présentations dans un forum professionnel (ex. : activité de transfert des connaissances lors d'un forum sur l'intervention auprès des jeunes) (23 %) et des articles ou des ouvrages de vulgarisation (ex. : article dans une publication scientifique ou une revue professionnelle en éducation) (17 %). Les activités s'étant déroulées au Québec ont été proportionnellement plus nombreuses (61 %) que celles réalisées au Canada (12 %) et à l'international (27 %).

7. ÉVALUATION DE LA PERTINENCE

L'évaluation de la pertinence du Programme s'intéresse à l'apport de celui-ci à la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires ainsi qu'à l'opportunité de l'étendre, notamment à la recherche dans le domaine de la petite enfance.

Perception de la pertinence des six volets de financement

Dans quelle mesure le PRPRS, par son offre distinctive et complémentaire, constitue-t-il un apport à la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires?

Comme cela a été mentionné dans une précédente section, le PRPRS offre trois types de financement. Le soutien à la relève regroupe les volets « bourse doctorale en recherche » et « bourse postdoctorale en recherche ». Le soutien au fonctionnement pour la réalisation de la recherche comprend les volets « projet de recherche », « projet de recherche-action » et « synthèse des connaissances ». Enfin, le soutien aux infrastructures se concrétise par le volet « soutien aux équipes de recherche en émergence ».

Les volets liés aux bourses doctorales et postdoctorales contribuent à former et à soutenir la relève de chercheuses et de chercheurs et, ainsi, à susciter un intérêt pour la recherche qui favorise l'avancement des connaissances. Le volet associé aux projets de recherche va quant à lui encourager la découverte de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de recherche, alors que l'accompagnement du milieu, via le volet de recherche-action, permet de faire un bilan des difficultés rencontrées et de mettre en œuvre ou d'améliorer des outils pour les résoudre. Puis le volet « synthèse des connaissances » offre la possibilité d'inventorier les connaissances scientifiques existantes sur des priorités de recherche définies dans l'appel de propositions. Enfin, le volet « soutien aux équipes de recherche en émergence » vise à financer les dépenses de l'équipe nécessaires à la réalisation de sa programmation de recherche et à son fonctionnement ainsi que d'autres frais non couverts par des budgets d'infrastructure provenant d'autres sources de financement.

Une grande majorité de chercheuses et de chercheurs sondés considèrent que les six volets de financement du PRPRS sont assez, voire tout à fait pertinents, soit 96 % en moyenne. Cependant, il importe de préciser que 62 % d'entre eux, estiment que le volet lié à la synthèse des connaissances est tout à fait pertinent, soit une proportion plus faible que les autres volets. De plus, 10 % jugent ce volet peu ou pas du tout pertinent (tableau 18).

TABEAU 18 – Proportion de chercheuses et de chercheurs selon leur perception de la pertinence des volets de financement du PRPRS

Volet du PRPRS	Tout à fait pertinent	Assez pertinent	Peu pertinent	Pas du tout pertinent	Total (n = 29)
Bourse doctorale en recherche	82,8 %	17,2 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Bourse postdoctorale en recherche	72,4 %	24,1 %	3,4 %	0,0 %	100,0 %
Projet de recherche	96,6 %	3,4 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Projet de recherche-action	82,8 %	13,8 %	3,4 %	0,0 %	100,0 %
Synthèse des connaissances	62,1 %	27,6 %	6,9 %	3,4 %	100,0 %
Soutien aux équipes de recherche en émergence	69,0 %	24,1 %	6,9 %	0,0 %	100,0 %

Source : Sondage réalisé auprès des chercheuses et des chercheurs financés dans le cadre du PRPRS.

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

La majorité des cadres et des membres du personnel du Ministère (84 %) considèrent comme pertinents, voire très pertinents les six volets de financement du PRPRS. Plus particulièrement, une forte majorité d'entre eux (92 %) ont indiqué que ce sont les volets « projet de recherche » et « projet de recherche-action » qui sont les plus pertinents :

« Ils sont tous pertinents, dépendant des fluctuations des besoins en termes de comment on veut agir sur la communauté scientifique, puis sur la science [...] Présentement, c'est la recherche-action qui est privilégiée, avec le projet de recherche, puis la synthèse de connaissances. On a un mélange de domaines de recherche pour lesquels on n'a pas assez de science, puis de domaines de recherche pour lesquels on en a beaucoup, puis on veut faire un point, un arrêt sur image pour la digérer. »

Une autre répondante a souligné que le volet « soutien aux équipes de recherche en émergence » avait été créé pour constituer une masse critique de chercheuses et de chercheurs, il y a de cela 15 ans. D'ailleurs, au tout début du Programme, ce volet visait à inciter la formation d'équipes de recherche et à susciter l'intérêt de chercheuses et de chercheurs en début de carrière pour la persévérance et la réussite scolaires : « [Le volet de l']équipe de recherche, on l'a offert au début parce qu'on voulait créer une synergie entre des chercheurs pour qu'ils développent une programmation de recherche, puis on voulait aller chercher un effet levier [...] Il n'est pas utilisé depuis vraiment beaucoup de concours. Ça doit dater d'une dizaine d'années, la dernière fois qu'on a utilisé "soutien aux équipes de recherche". » En d'autres termes, ce volet devait répondre au besoin de « créer une impulsion [parmi les membres de] la communauté scientifique pour leur dire : on veut vous supporter pour que vous vous parliez, que vous

vous mettiez en équipe pour faire des projets de recherche ensemble ». Les autres volets avaient plutôt pour but de « susciter des carrières de recherche chez les étudiants, [de] les intéresser à ce qu'ils deviennent eux-mêmes chercheurs en leur donnant une bourse de maîtrise, une bourse de doctorat, une bourse de postdoctorat pour consolider un système de recherche. Et d'ouvrir tous les volets au départ, c'était parfait ».

Malgré tout, il importe de préciser que le type de financement octroyé aux regroupements de chercheuses et de chercheurs pour le volet « soutien aux équipes de recherche en émergence » représente 2 % du financement ayant été accordé depuis 2004-2005. Par ailleurs, aucune subvention n'a été versée pour ce type de financement depuis 2011-2012. L'une des répondantes se questionnait d'ailleurs sur la pertinence de ce volet :

« Les équipes en émergence, ça ne finance pas de la recherche, ça finance une infrastructure de recherche, ça finance des chercheurs qui se mettent ensemble pour bâtir une programmation pour éventuellement devenir une équipe de recherche reconnue par le Fonds. Donc, quand tu es une équipe de recherche reconnue par le Fonds, tu as une subvention en infrastructure, tu as des leviers vraiment pour aller chercher des subventions et tout ça. L'équipe en émergence, ce serait vraiment pour faire en sorte qu'il y ait des équipes qui se mettent ensemble pour travailler sur une thématique spécifique déterminée par le Ministère. Je ne suis pas sûre qu'à moyen, long terme, ça va être quelque chose qui va se poursuivre. »

Plusieurs répondantes ont avant tout souligné l'importance de financer les volets associés aux bourses doctorales et postdoctorales en recherche dans le cadre du PRPRS, car les étudiantes et les étudiants sont la relève. L'une d'entre elles a mentionné, à ce sujet : « Bourses doctorales et postdoctorales, c'est clair, c'est la relève. Il faut que ces gens-là soient financés, parce que sinon, à un moment donné, il n'y aura plus de relève. » Toutefois, selon l'une des répondantes, les bourses postdoctorales auraient plus de retombées : « C'est des étudiants qui ont un doctorat derrière la cravate, puis ils vont faire un postdoctorat, puis je trouve que les retombées sont plus intéressantes dans ce cas-là pour le Ministère parce qu'ils ont un pas de plus dans l'avancement de leur carrière. »

Enfin, certaines répondantes ont affirmé que l'arrivée des frais indirects de recherche (FIR), qui amputent le quart du budget du Programme, a amené une diminution de la capacité de celui-ci à financer des recherches.

Perception de l'apport du PRPRS par rapport à d'autres programmes de subvention

En plus du PRPRS, il existe d'autres programmes de bourse ou de subvention disponibles au Ministère pour la recherche. Nommons, entre autres, le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART), le Programme de recherche-action sur le numérique (PRAN) ainsi que le Programme de recherche en littératie (PREL). Pour mieux faire comprendre les particularités de chacun, il importe d'en présenter les caractéristiques spécifiques.

D'abord, le PAREA met des ressources financières à la disposition des établissements d'enseignement collégial pour soutenir des recherches utiles à leur développement en matière de pédagogie. De façon plus précise, il a pour objectif de permettre aux membres du personnel enseignant et professionnel non enseignant des collèges d'approfondir leur réflexion et de contribuer à l'avancement des connaissances pouvant améliorer la qualité de la formation dans les trois champs d'application suivants : l'enseignement, l'apprentissage et l'environnement éducatif.

Le PART, quant à lui, vise à mettre en valeur les ressources humaines et technologiques des établissements d'enseignement collégial (EEC) et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) pour stimuler l'innovation technologique et sociale au Québec. Il a pour objectif de soutenir la recherche appliquée dans les EEC en vue de contribuer à l'avancement des connaissances qui favorisent le développement social. Il cherche également à encourager la participation du personnel enseignant à des activités de recherche appliquée en vue d'assurer des retombées sur l'enseignement et la formation collégiale et, enfin, à faciliter le transfert de l'innovation et des compétences découlant des activités de recherche appliquée vers le milieu preneur. Il existe deux volets de financement dans le cadre du PART, soit « innovation sociale » et « innovation technologique ».

Ensuite, le PREL a pour but de soutenir la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage de la littératie chez les enfants, les jeunes et les adultes du Québec. Tout comme le PRPRS, il s'inscrit dans le programme Actions concertées du FRQSC. Le PREL a pour objectifs de favoriser le développement de connaissances, de susciter un partenariat entre le milieu de la recherche et le milieu scolaire et, enfin, de permettre au personnel scolaire de s'approprier et de mettre en application les résultats de la recherche. Les projets de recherche doivent porter sur les élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire ou de la formation aux adultes.

D'autre part, le PRAN cherche à développer les connaissances sur les usages du numérique les plus susceptibles de favoriser la réussite éducative, et ce, à tous les ordres d'enseignement. Plus

précisément, les résultats qui découlent des projets de recherche-action financés par ce programme permettront de cerner, parmi les usages numériques, ceux qui sont propres à contribuer davantage à la réussite scolaire. Ils aideront de plus à soutenir le développement et le maintien de la compétence numérique. Tout comme le PRPRS, le PRAN s'inscrit dans le programme Actions concertées du FRQSC. Il a également pour objectifs de susciter des partenariats entre les chercheurs et chercheuses et les praticiens et praticiennes ainsi que de favoriser l'appropriation et l'application concrète des résultats des recherches financées par les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Enfin, le PAREA et le PART se distinguent du PRPRS, car ils sont des sources de financement privilégiées pour des recherches destinées au collégial, alors que le PRPRS soutient en grande majorité les chercheuses et les chercheurs universitaires.

Selon les propos recueillis auprès des répondantes, il y a des façons de s'assurer que tous les programmes précédemment mentionnés demeurent complémentaires. D'abord, il y a des lignes directrices clairement définies qui indiquent aux chercheuses et aux chercheurs que si leurs recherches sont subventionnées, par exemple, par le PREL, elles ne peuvent être financées dans le cadre du PRPRS. À cet égard, une répondante a affirmé que les chercheuses et les chercheurs doivent démontrer la pertinence de leur demande de subvention :

« Donc, on a des mécanismes pour assurer la complémentarité, qui marchent assez bien, je dirais. Parce qu'on exige aux chercheurs cette démonstration-là. Si tu travailles quand même sur la lecture et l'écriture, tu as besoin de me dire en quoi ça favorise la persévérance et [la] réussite scolaires, puis que ce n'est pas finançable dans le PREL. Ce qui fait qu'il y a un effort de démonstration qui est à la charge du chercheur, qui est évalué par le comité de pertinence, les filles connaissent extrêmement bien leur programme. »

Ensuite, le fait de demander aux chercheuses et aux chercheurs s'ils sont déjà financés ou s'ils ont déjà demandé du financement pour un projet similaire permet également d'assurer cette complémentarité des programmes de subvention, tant au Ministère qu'à l'externe. Par ailleurs, des répondantes ont souligné qu'avec le nouveau PRAN (Programme de recherche-action sur le numérique en éducation et en enseignement supérieur), il faudra assurément extraire le numérique du PRPRS.

Il est néanmoins possible d'observer des similitudes entre le PRPRS et le PREL, car ils sont tous deux régis par les mêmes règles générales et suivent la même démarche partenariale (Actions concertées du FRQSC). Toutefois, la distinction entre ces deux programmes est plus marquée lorsqu'une attention particulière est portée aux ordres d'enseignement concernés par les recherches. Celles financées en vertu du PREL doivent porter sur les élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire ou de la formation aux adultes, alors que tous les ordres d'enseignement sont visés par celles réalisées dans le cadre du

PRPRS, soit de l'éducation préscolaire à l'enseignement universitaire. De plus, l'élargissement des domaines de recherche pour inclure d'autres disciplines que l'éducation est propre au PRPRS et permet de décloisonner les connaissances pour une meilleure compréhension des facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques pouvant avoir une incidence sur la persévérance et la réussite scolaires de l'élève.

Un peu plus d'une chercheuse ou d'un chercheur sur deux (51 %) a affirmé connaître, en plus du PRPRS, au moins l'un des programmes précédemment mentionnés. De ces chercheurs, plus du tiers (41 %) ont confirmé avoir déjà obtenu un soutien financier d'au moins un de ces programmes. Parmi ceux qui connaissaient au moins un de ces programmes et qui avaient obtenu un soutien financier grâce à lui, la grande majorité (86 %) a déclaré que le PRPRS possède des caractéristiques permettant de le distinguer des autres programmes de subvention cités ci-dessus.

Les cadres et les membres du personnel du Ministère sondés connaissaient le PRPRS et avaient consulté les rapports et les outils produits dans le cadre de ce programme au cours des deux dernières années. Parmi eux, 86 % ont affirmé connaître au moins l'un des programmes de bourse ou de subvention disponibles au Ministère pour la recherche, dont le PAREA, le PREL et le PART. Un peu plus de la moitié d'entre eux (54 %) considérait que le PRPRS possède des caractéristiques qui lui permettent de se distinguer des autres programmes de subvention mentionnés ci-dessus. Il importe de préciser que près du tiers (34 %) a mentionné ne pas savoir si le PRPRS présente ces caractéristiques.

L'une des répondantes a fait une comparaison avec d'autres programmes de recherche en Europe et souligné que le PRPRS a une notoriété à l'international qui fait rayonner le Québec :

« Maintenant, vous avez cette masse critique de chercheurs là, elle est reconnue à l'international même, ça, c'est précieux pour le Québec. [Les chercheurs du reste du Canada et de l'international] sont jaloux du Programme. Pour eux, c'est une occasion rêvée d'avoir un programme dédié à ça, arrimé avec les partenaires du milieu, arrimé avec les besoins du Ministère... Eux autres, ils ne conçoivent même pas comment ils sont capables de parler avec le ministère de l'Éducation, je parle des Européens beaucoup. Mais même dans le reste du Canada, ce n'est pas si développé que ça. Ça a vraiment joué ce rôle-là. »

Perception de la pertinence de financer des recherches à chacun des ordres d'enseignement

Est-il pertinent d'étendre le financement du PRPRS à des projets de recherche qui touchent à la petite enfance dans une logique de persévérance et de réussite scolaires?

Globalement, une grande majorité de participantes et de participants aux activités de transfert sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord (89 %) avec le fait que le financement des recherches dans le cadre du PRPRS est pertinent pour chacun des ordres d'enseignement. Cette proportion est encore plus élevée pour le secondaire, en formation générale des jeunes (FGJ) (98 %), et pour l'enseignement primaire (97 %)⁴⁸.

En moyenne, une majorité de cadres et de membres du personnel du Ministère (90 %) sont tout à fait d'accord pour dire que le financement des recherches est pertinent pour les ordres d'enseignement du préscolaire, du primaire et du secondaire. Cette proportion demeure grande pour l'enseignement collégial et universitaire, bien qu'elle diminue pour atteindre respectivement trois quarts (75 %) et deux tiers (67 %).

Une grande majorité de chercheuses et de chercheurs (92 % en moyenne) sont tout à fait d'accord pour affirmer qu'il est pertinent de soutenir financièrement des recherches à tous les ordres d'enseignement. Cependant, parmi eux, la proportion de personnes se disant tout à fait d'accord avec cette pertinence pour l'enseignement universitaire et collégial est moins élevée, soit respectivement de 66 % et de 72 %.

Selon une répondante, financer les recherches est pertinent pour tous les ordres d'enseignement, car les moments de transition entre chacun d'eux sont particulièrement ceux où l'étude de la persévérance scolaire est nécessaire :

« Oui, ça fonctionne bien. Parce qu'au fond, d'abord [...] il y a des transitions et que ça nous permet d'avoir tous les renseignements, ça nous permet d'avoir toutes les recherches qui travaillent sur les transitions. Sinon, on aurait du mal à dire pourquoi aller faire la transition secondaire-cégep si on ne s'occupe pas du cégep. Les transitions, ce sont des moments clés du décrochage [...], de persévérance. Donc, il faut pouvoir les étudier. »

⁴⁸ À cet égard, les ordres d'enseignement où le financement des recherches est jugé le plus pertinent sont les mêmes que ceux concernés par le plus grand nombre de recherches déclarées par les chercheuses et les chercheurs financés dans le cadre du Programme (figure 1).

Une autre répondante a mis l'accent sur la pertinence d'aborder des thématiques transversales qui toucheraient tous les ordres d'enseignement :

« Si on continue le procédé comme on fait, c'est-à-dire de demander à chaque ordre d'enseignement de déterminer des orientations, des choix de sujets à traiter et tout ça, on ne peut pas s'en sortir. Il n'y a personne qui transcende tout ça, qui dit : "Bien, peu importe les secteurs, ces sujets-là seraient transversaux." C'est morcelé, selon les gens de l'enseignement, mais de plus en plus, dernièrement, j'ai une collègue [...] qui m'a écrit pour qu'on étudie une question, mais sur un continuum, du préscolaire à l'université. Je trouve ça génial, mais ce n'est pas comme ça que ça marche, parce qu'ici, au Ministère, souvent, un secteur, c'est comme un ministère en soi et on a beau avoir divisé les ministères, les avoir associés, divisés, associés, les divisions restent tout le temps là, en silos, alors il y a peut-être des sujets qui pourraient traverser tous les secteurs, mais ça n'a jamais été vu comme ça. »

Thématiques de recherche sur la petite enfance

Parmi les participantes et les participants aux activités de transfert (n = 32), la moitié (50 %) a mentionné qu'il existe actuellement des besoins en recherche au Ministère pour la petite enfance en matière de réussite éducative, tandis que l'autre moitié a affirmé ne pas savoir s'il y en a. Aucune personne n'a toutefois souligné l'inexistence de tels besoins de recherche. Il est à mentionner qu'un peu moins des trois quarts des participantes et des participants ont jugé qu'il était très pertinent (72 %) de financer des recherches sur la petite enfance (de 0 à 5 ans). Parmi eux, un peu plus d'un membre du personnel du Ministère sur deux (51 %) estimait que ce financement était très pertinent. Quant aux chercheuses et chercheurs (n = 29), un peu plus de la moitié (55 %) considéraient comme très pertinent de financer ce type de recherches.

Certaines répondantes au sondage ont estimé qu'une attention particulière devrait être portée au chevauchement des recherches sur le sujet et ont alors proposé de se tourner vers la concertation : « Je me questionne sur la quantité de partenaires qui effectuent déjà des recherches dans ce secteur et [sur le fait que] le milieu scolaire n'a pas de prise sur la mise en place de leurs services à l'égard de cette clientèle. On parlera d'actions concertées » (données issues du sondage).

La moitié des cadres et des membres du personnel du Ministère (50 %) ont affirmé ne pas savoir s'il existe des besoins de recherche au Ministère pour la petite enfance en matière de réussite éducative. Toutefois, il importe de souligner que près des deux tiers (65 %) considéraient comme pertinent, voire très pertinent le financement des recherches sur la petite enfance.

En ce qui a trait aux besoins de recherche concernant la réussite éducative de la petite enfance, deux thèmes liés à l'éducation préscolaire ont été mis en exergue par les cadres et le personnel du Ministère. D'une part, une majorité de répondantes et de répondants ont mentionné la pertinence de la recherche quant aux pratiques des enseignantes et des enseignants du préscolaire. Ce thème regroupe plusieurs sujets, dont la qualité et la continuité des services éducatifs ainsi que les caractéristiques des pratiques pédagogiques. D'ailleurs, une personne a mentionné la possibilité d'établir des priorités de recherche en lien avec « les caractéristiques des pratiques pédagogiques efficaces en petite enfance, la place du jeu dans les apprentissages de même que la qualité des environnements éducatifs ».

D'autre part, les cadres et les membres du personnel du Ministère ont également fait une priorité du thème de la maternelle 4 ans et des effets d'une intervention précoce pour l'élève. Ce thème correspond au questionnement en lien avec les conséquences de l'implantation de la maternelle 4 ans sur les élèves et le fait que l'âge joue un rôle important dans le cadre scolaire. Enfin, d'autres thèmes variés ont été soulevés, comme la transition des centres de la petite enfance (CPE) à l'école, l'anxiété des parents et des jeunes lors de la rentrée scolaire et les troubles d'apprentissage.

Les répondantes ont également souligné à l'unanimité, lors des entrevues, l'importance de financer la recherche en matière de petite enfance et de réussite éducative, notamment en lien avec la maternelle 4 ans. Elles ont néanmoins fait part de leur incertitude vis-à-vis de la possibilité qu'une entente entre le ministère de la Famille et celui de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit conclue concernant ce thème émergent : « Si tu parles de préscolaire, à la maternelle 4 ans en plus, ça brouille encore plus les frontières, parce que c'est une clientèle qui peut être présente dans deux réseaux différents. » Enfin, l'une des répondantes a soutenu qu'il faut s'intéresser à la formation de l'ensemble des éducatrices et éducateurs et du personnel enseignant pour assurer une continuité de services et un accompagnement adéquat de l'enfant :

« Maternelle 4 ans, 5 ans, la première année jusqu'au premier cycle, il faut qu'il y ait une continuité de services, il faut qu'il y ait une continuité aussi de... je dirais de profil de compétences des éducateurs et des enseignants. [...] Ce n'est pas juste mon ordre d'enseignement, puis je les prends [les élèves] où ils sont, puis je les amène ailleurs : il faut que je sache d'où ils viennent. Pas juste je les prends où ils sont, mais qu'est-ce qu'ils ont vécu avant? [...] Je trouve qu'à la fois dans les profils de formation des éducateurs, des enseignants du préscolaire et [du] premier cycle du primaire, il faut penser cette continuité-là, puis, évidemment, dans les curriculums, il faut penser cette continuité et il faut penser aussi au développement global des enfants. »

Perception des retombées éventuelles, pour le Ministère et son réseau, du financement de recherches dans le domaine de la petite enfance

Selon quelques répondantes interviewées, les retombées éventuelles, pour le Ministère et le réseau, liées au financement de recherches sur la petite enfance pourraient consister dans de nouvelles collaborations avec le ministère de la Famille qui permettraient d'arrimer les services éducatifs en lien avec la petite enfance. Par ailleurs, dans la continuité de ces recherches, il serait pertinent d'intervenir non seulement auprès des tout-petits, mais également auprès des parents : « Si on intervient auprès des enfants, des tout-petits, il faudrait aussi intervenir auprès des adultes et des parents pour qu'il y ait une poursuite, une continuité dans les actions, parce que juste intervenir auprès des tout-petits, ça ne rayonne pas auprès des parents, mais j'ose croire que si on intervient auprès des adultes, auprès des parents, là, ça va rayonner de façon plus pérenne chez les tout-petits. »

Une autre des personnes interviewées a mentionné que le Ministère bénéficierait d'un plus grand effet de levier s'il rejoignait plusieurs réseaux, comme ceux du ministère de la Famille, de l'Office des personnes handicapées du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux. De plus, selon elle, ce qui fait à la fois la beauté et la difficulté du Programme, c'est qu'il traite d'une variété de sujets :

« Dans une même journée, on peut avoir un projet qui parle de formation professionnelle, puis [un autre sur] comment aider les familles immigrantes à bien lire les livres avec les enfants et donc à favoriser l'intérêt pour la lecture et la réussite de ces enfants-là, éventuellement. [On] passe d'un sujet à l'autre dans un avant-midi! C'est la beauté du Programme : il couvre un peu tout, puis il expose les gens du ministère [de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à des sujets qui vont au-delà de leurs dossiers spécifiques]. Ça les expose à plus large. »

Enfin, une autre répondante souligne qu'il importe de choisir les thématiques des recherches sur la petite enfance en fonction des priorités et des besoins soulevés par le comité-conseil et non des volontés politiques.

8. DISCUSSION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

8.1. Mise en œuvre

L'évaluation s'intéressait à la mise en œuvre du Programme relativement aux modalités entourant le choix des membres du comité-conseil ainsi que les rôles joués par les parties prenantes dans le transfert des connaissances. De façon générale, il est possible d'affirmer que ces modalités et ces rôles sont satisfaisants, mais qu'ils gagneraient à être clarifiés, voire bonifiés.

Désignation des membres du comité-conseil et composition de ce comité

Une grande importance est accordée par les parties prenantes sondées à la représentation des divers secteurs du Ministère au sein du comité-conseil et au choix des membres qui le composent. À ce propos, il a maintes fois été nommé que cette diversification des champs de compétence est essentielle au bon fonctionnement du comité-conseil. Toutefois, le processus de sélection des membres, la faible rétention de ceux-ci depuis les deux dernières années et la définition de leur mandat et des critères de sélection sont des aspects à améliorer.

Pour ce faire, la définition d'un processus officiel de désignation des membres du comité-conseil permettrait non seulement de systématiser la sélection et la durée du mandat de ceux-ci, mais également de connaître le nombre de sièges à pourvoir. La réalisation de ce processus permettrait de réviser et de clarifier les profils de compétences recherchés chez les membres du comité-conseil. D'une part, il est mentionné que les membres sont choisis en fonction de leur intérêt pour la recherche, de leur expertise en matière de persévérance et de réussite scolaires et du temps qu'ils ont à investir. D'autre part, on souligne l'importance de détenir des compétences en éducation et en recherche et d'être apte à faire des liens entre la recherche et le milieu de pratique. D'ailleurs, une fois son élaboration terminée, il serait pertinent de déployer l'outil de prise de décision destiné aux gestionnaires pour mettre en lumière les profils de compétences recherchés.

Identification des priorités de recherche

Au fil des années, les membres du comité-conseil ont constaté que des changements avaient été apportés au processus d'identification des besoins. Plus particulièrement, un des aspects positifs soulevés concerne la plus grande capacité des membres à orienter le choix des thématiques couvertes lors de l'appel de propositions comparativement aux années antérieures, où il y avait un cadre prédéfini.

Participation des membres du comité-conseil et reconnaissance

Selon les membres du comité-conseil, la reconnaissance des pairs et des gestionnaires ainsi que le soutien apporté par la personne responsable du Programme sont les deux principaux facteurs qui facilitent leur participation à ce comité. À cet égard, l'anticipation des moments clés où ils seront sollicités et l'annonce du temps de préparation nécessaire pour réaliser leurs tâches sont des pratiques grandement appréciées qui favorisent le bon fonctionnement du comité. En contrepartie, la charge de travail des membres demeure importante, car leur participation au comité-conseil s'ajoute aux tâches qu'ils doivent accomplir dans le cadre de leur travail. De plus, le temps qui leur est imparti pour effectuer les lectures préalables aux rencontres et aux activités de transfert fait partie des limites à considérer. Les membres ont également exprimé leur besoin d'outils pratiques qui les aideraient dans le transfert des connaissances. L'ajout de tels outils à ceux qui existent déjà permettrait de les soutenir dans leur rôle d'agents promoteurs.

Appréciation des rôles en lien avec le transfert des connaissances

Quant à l'appréciation du rôle du Ministère, du FRQSC, des chercheuses et chercheurs et des partenaires dans le transfert des connaissances auprès du milieu scolaire, l'évaluation a permis de constater que les cadres et les membres du personnel du Ministère ont des avis partagés. Les participantes et les participants aux activités de transfert sont quant à eux généralement d'accord avec le fait que les rôles joués par ces acteurs sont adéquats. Dans l'ensemble, les chercheuses et les chercheurs considèrent également qu'eux-mêmes, le FRQSC et les partenaires remplissent leur rôle adéquatement dans ce transfert. Toutefois, ils ont déclaré trouver inadéquat le rôle joué par le Ministère. Comme l'a suggéré une personne de la communauté scientifique, il serait pertinent d'effectuer un suivi dans les milieux pour observer d'éventuels changements dans les pratiques et, ainsi, constater l'appropriation des recherches issues du PRPRS.

Facteurs facilitant et contraignant le transfert des connaissances

L'accessibilité de résultats de recherche courts et vulgarisés ainsi que la collaboration des chercheuses et chercheurs avec le personnel enseignant et les intervenants du milieu scolaire constituent les facteurs principaux facilitant le transfert vers ce milieu. À l'inverse, les principaux facteurs contraignants sont les suivants : le manque de disponibilité des chercheuses et chercheurs pour effectuer le transfert des connaissances vers le milieu scolaire, la non-participation du personnel enseignant et des intervenants aux activités de transfert et le budget insuffisant pour opérer ce transfert vers le milieu scolaire. D'autres facteurs identifiés par les participantes et les participants aux activités de transfert méritent une attention particulière : le manque de temps et de disponibilité du personnel enseignant, le peu de ressources permettant la libération de ce personnel et, enfin, le manque d'activités de transfert se déroulant directement en milieu scolaire.

Appréciation de l'efficacité des moyens de transfert mis en place par le Ministère, le FRQSC et les chercheuses et chercheurs

L'établissement de partenariats a été nommé comme l'un des moyens utilisés par le Ministère pour favoriser le transfert des connaissances, car il permet d'entrer directement en contact avec le personnel enseignant dans le milieu scolaire. Par exemple, le CTREQ, avec qui le Ministère collabore, facilite la diffusion et le transfert des résultats issus des recherches financées dans le cadre du PRPRS, d'autant plus qu'il a une grande visibilité auprès de divers organismes et instances œuvrant dans le domaine de la réussite éducative.

De façon générale, selon les personnes sondées, tous les moyens de transfert utilisés par le Ministère sont efficaces. Plus particulièrement, ce sont les activités de transfert et le lien cliquable d'Info-transfert permettant d'accéder aux rapports de recherche qui ont été les plus appréciés. Toutefois, ces perceptions sont à l'opposé des commentaires recueillis auprès des répondantes lors des entretiens. En effet, une majorité d'entre elles soulignaient le besoin de renouveler la forme actuelle des activités de transfert organisées par le FRQSC. Il serait donc opportun d'entamer une réflexion sur la formule de ces activités.

Une grande majorité de chercheuses et de chercheurs ont affirmé avoir produit des publications à partir de leur plus récent projet de recherche mené dans le cadre du PRPRS, pour un total de 82 publications. La moitié d'entre eux ont indiqué qu'à leur connaissance, les résultats de leur recherche ont été utilisés pour la conception d'outils. À cet égard, plus de 60 outils pédagogiques de sensibilisation et de communication ont été élaborés. En l'absence de suivi effectué après la fin de la subvention dans le

cadre du Programme, il a été impossible de connaître la portée des moyens de transfert déployés par les chercheuses et les chercheurs.

Suggestion de moyens à privilégier pour un meilleur transfert des connaissances au Ministère et dans le réseau

Les cadres et les membres du personnel du Ministère ainsi que les chercheuses et les chercheurs ont choisi les articles de vulgarisation comme principal moyen à privilégier **au sein du Ministère**. Les participantes et les participants aux activités de transfert et les cadres et les membres du personnel du Ministère ont nommé au premier rang les séances de formation adaptées au personnel enseignant et aux intervenants comme principal moyen de transfert des connaissances à adopter **dans le réseau de l'éducation**. Quant aux chercheuses et aux chercheurs, ils ont plutôt considéré d'autres types de moyens de transfert à privilégier dans le réseau. Parmi ces moyens, notons « une diffusion élargie sous forme de cours en ligne ouverts aux masses (CLOM) », ou encore la promotion d'une « culture de développement professionnel continu » et l'instauration d'un « lieu d'accès aux connaissances dans chacune des écoles ».

L'accompagnement dans les milieux semble être au cœur des solutions pour changer les pratiques et pour favoriser un meilleur transfert des connaissances dans le réseau, que ce soit auprès du personnel enseignant, intervenant ou de direction. D'ailleurs, mentionnons, à titre d'exemple, une étude financée dans le cadre du PRPRS et intitulée *Documenter le jugement professionnel d'enseignants de 6^e année du primaire en regard de l'évaluation des compétences en cours et en fin de cycle et des résultats obtenus par leurs élèves aux examens ministériels*. Cette étude fait notamment état des pratiques évaluatives des enseignantes et des enseignants de 6^e année⁴⁹ après le renouveau pédagogique et l'implantation de la Politique d'évaluation des apprentissages. Il en ressort que « le personnel enseignant doit suivre des formations pour s'approprier les nouvelles orientations et ainsi améliorer ses pratiques à chaque étape de la démarche d'évaluation » (MEES, 2016). De plus, « [p]uisque le changement est un processus complexe, il faudrait penser à des formations qui durent dans le temps : l'accompagnement par un professionnel, l'adhésion à une communauté d'apprentissage professionnelle ou encore la participation à un programme universitaire en évaluation des compétences » (Durand, 2015).

⁴⁹ Dans le cadre de cette recherche, 55 enseignantes et enseignants de 6^e année ont été sondés et 14 d'entre eux ont été interviewés. L'objectif était de connaître « les façons de faire des enseignants à toutes les étapes de la démarche d'évaluation, soit la planification, la collecte des données, l'interprétation, le jugement et la communication des résultats, et ce, en lecture, en écriture et en mathématiques » (MEES, 2016).

Enfin, les résultats de neuf recherches menées dans le cadre du PRPRS entre les années 2007 et 2015 sont présentés dans le document *Coup de pouce à la réussite! Apprendre tout au long de la vie : constats sur la formation générale des adultes et pistes d'action proposées* (CTREQ et MEES, 2019). Plusieurs chercheuses (Villemagne, 2014; Potvin, 2014; Dumont, 2013) qui y sont citées recommandent de « mieux accompagner le personnel enseignant pour mettre en œuvre les changements préconisés » (CTREQ et MEES, 2019). Une autre chercheuse (Savoie-Zajc, 2010) mentionne que le facteur principal de succès de l'implantation d'une communauté d'apprentissage professionnelle est « le désir d'être accompagné et la volonté de s'engager dans un changement de pratiques » (CTREQ et MEES, 2019). Les moyens de transfert peuvent plus particulièrement être mis en œuvre par le biais de projets de recherche-action, qui émergent des besoins de recherche des milieux. Il serait donc essentiel de conserver et de mettre en valeur ce volet de recherche qui permet d'effectuer des changements concrets dans le réseau.

8.2. Efficacité

L'évaluation de l'efficacité du Programme a été effectuée au regard des objectifs poursuivis. Principalement, sa contribution à la production de connaissances pour favoriser la réussite des élèves et contrer l'abandon scolaire, à la création de partenariats entre la recherche et la pratique ainsi qu'à l'appropriation et à l'application concrète des résultats des recherches par le milieu scolaire et d'autres intervenants concernés a été examinée.

Les résultats de l'évaluation confirment que le Programme contribue au développement des connaissances, même si des améliorations pourraient être apportées pour en faire connaître davantage les recherches. Il favorise également la création de partenariats, et les recherches présentées sont novatrices et de qualité. Les activités de suivi et de transfert des connaissances permettent de faciliter l'appropriation des résultats de recherche par le milieu scolaire. Toutefois, l'application concrète de ces résultats dépend de nombreux facteurs, dont la mise en place de conditions favorables à leur utilisation.

Dans quelle mesure le Programme contribue-t-il au développement des connaissances afin de favoriser la réussite des élèves et des étudiants, et de contrer l'abandon scolaire?

L'un des objectifs du Programme est de contribuer au développement des connaissances pour favoriser la réussite des élèves au cours de leur cheminement scolaire, à tous les ordres d'enseignement, et éviter qu'ils abandonnent leurs études.

Plus des deux tiers des participantes et participants aux activités de transfert et plus de la moitié des cadres et des membres du personnel du Ministère ont affirmé avoir consulté des rapports et des outils produits dans le cadre du PRPRS. Parmi eux, près de deux personnes sur trois ont mentionné que leur degré de connaissance de ces rapports ou outils était peu, voire pas du tout élevé. Une grande majorité de personnes sondées ont déclaré les avoir consultés à quelques occasions, voire rarement au cours des deux dernières années.

Les répondantes et les répondants sondés ainsi que les personnes interviewées ont jugé que les connaissances produites dans le cadre du PRPRS sont de qualité et novatrices et que les recherches financées en vertu de ce programme contribuent à l'approfondissement et à l'avancement des connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires. Néanmoins, même si une forte majorité de répondantes et de répondants sont d'accord avec le caractère novateur des connaissances issues du PRPRS, ce n'est pas le cas des cadres et des membres du personnel du Ministère, qui le sont dans une proportion relativement moins élevée. Comme cela a été soulevé lors des entrevues réalisées, ce plus faible pourcentage pourrait s'expliquer par le fait qu'il est complexe de déterminer, pour les répondantes et les répondants, ce qui est novateur. Pour ce qui est de la communauté scientifique, elle considère unanimement que le PRPRS suscite l'intérêt des chercheuses et des chercheurs à l'égard des thématiques liées au domaine de la persévérance et de la réussite scolaires. Enfin, les personnes interviewées sont convaincues à l'unanimité que le Programme contribue à l'avancement et à l'approfondissement des connaissances dans ce domaine.

Dans quelle mesure le Programme favorise-t-il la création de partenariats entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens?

Selon les chercheuses et les chercheurs ayant reçu un soutien financier pour le volet « projet de recherche-action », la forte majorité des partenaires viennent du milieu scolaire et agissent à titre de collaborateurs. Leur satisfaction quant aux partenariats avec les milieux de pratique confirme l'importance que revêt cette collaboration, qui est, selon eux, essentielle à la réalisation des projets et surtout à la définition des sujets d'étude. De plus, une grande majorité d'entre eux estiment que cette collaboration a contribué à la qualité du projet. Par ailleurs, l'adaptation des projets de recherche à la réalité du terrain et aux besoins du milieu constitue le facteur principal qui faciliterait, selon les chercheuses et les chercheurs, la création et le maintien de partenariats. Inversement, le manque d'adaptation des projets serait un facteur contraignant. Compte tenu du faible taux de réponse des partenaires, il n'a pas été possible de connaître leur perception de leur collaboration avec les chercheuses et les chercheurs.

Si une majorité de répondantes et de répondants considèrent que le Programme contribue au rapprochement entre eux et les praticiennes et praticiens, seulement un peu plus d'une personne sur deux affirme que c'est particulièrement le cas lors des activités de suivi et de transfert. Il n'a toutefois pas été possible d'en connaître la raison. En revanche, les répondantes aux entrevues sont unanimes : ces activités favorisent non seulement le rapprochement entre les chercheuses et chercheurs et les praticiens et praticiennes, mais aussi la création de liens avec le milieu de pratique. Enfin, elles permettent aux participantes et participants d'appuyer les chercheuses et chercheurs dans les diverses étapes de la recherche.

Dans quelle mesure les recherches financées dans le cadre du PRPRS favorisent-elles l'appropriation et l'application concrète des résultats de recherche par le milieu scolaire?

Les activités de transfert des connaissances mises en œuvre dans le cadre du PRPRS visent à faire connaître les résultats des recherches financées aux participantes et aux participants.

L'évaluation a permis de constater que, de manière générale, les répondantes et les répondants ont été satisfaits d'au moins une des activités auxquelles ils ont pris part. Malgré cette satisfaction exprimée, il est à préciser que la majorité des participantes et des participants avaient un degré de connaissance très élevé du domaine de la persévérance et de la réussite scolaires. Ces activités leur ont néanmoins permis d'acquérir de nouvelles connaissances. Il est à noter que les participantes et les participants, tous degrés de connaissance confondus, semblaient avoir acquis plus de nouvelles connaissances s'ils avaient assisté à une ou des activités de transfert en personne plutôt qu'en webdiffusion.

D'autre part, une grande majorité de répondantes et de répondants de la communauté scientifique considèrent que le Programme favorise l'appropriation et l'application concrète des résultats de recherche par le milieu scolaire. Ces résultats ont également contribué à l'amélioration des pratiques, tant pédagogiques que de gestion. Les commentaires recueillis auprès des répondantes lors des entrevues ont permis de démontrer qu'en effet, s'appuyer sur les résultats des recherches peut avoir une influence positive sur la modification des pratiques pédagogiques et de gestion du personnel scolaire. À cet égard, un dossier intitulé « Huit initiatives inspirantes pour soutenir le transfert des connaissances issues de la recherche en milieu scolaire » a été publié dans le magazine *Savoir* (FCSQ, 2015). Parmi ces initiatives, notons le cas d'une commission scolaire ayant engagé une chargée de projet universitaire dont la première responsabilité est de mettre en lien les chercheuses et les chercheurs ainsi que les intervenants du milieu scolaire. Le dossier traite aussi des fonctions apparues en lien avec un rôle d'agent intermédiaire en transfert des connaissances qui assure la communication entre le milieu de la recherche et celui de la pratique. Les passeurs pédagogiques dans les écoles primaires et les complices

pédagogiques dans les écoles secondaires en font partie. Ces passeurs et complices pédagogiques sont des enseignantes et des enseignants « qui s'engagent à expérimenter des pratiques innovantes dans leur classe [et qui] deviennent ainsi des piliers pédagogiques dans leur milieu. Dans ce modèle, l'équipe des ressources éducatives joue le rôle d'agent intermédiaire en offrant des formations basées sur les CIR [connaissances issues de la recherche] aux passeurs et aux complices pédagogiques ainsi qu'un accompagnement dans les milieux » (FCSQ, 2015).

Les répondantes et les répondants aux questionnaires affirment que c'est sans contredit la volonté d'améliorer les pratiques du milieu par le développement des connaissances qui se hisse au premier rang des principaux facteurs facilitant l'utilisation des résultats de recherche. Lors des entrevues, les répondantes ont suggéré de mettre en place des conditions favorables à cette utilisation, notamment en outillant les participantes et les participants sur l'interprétation des résultats par le biais de formations, en favorisant des pratiques collaboratives ou encore en prévoyant du temps à l'horaire pour le transfert des connaissances. À l'inverse, l'un des principaux facteurs contraignants soulignés concerne le manque de temps consacré à l'appropriation des résultats de recherche. Ce manque de temps pourrait être lié à la non-disponibilité des résultats de recherche dans un format court et adapté, qui est le second facteur en importance contraignant l'utilisation des résultats d'après les participantes et les participants. Une façon de combler ce besoin pourrait être de réviser la forme du rapport final de recherche.

8.3. Effets

L'évaluation des effets concernait les retombées du PRPRS, plus précisément le rayonnement des recherches financées dans le cadre du Programme et l'utilisation de leurs résultats au Ministère, la constitution d'une relève dans le domaine de la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et, enfin, le rayonnement international du Programme. À la lumière des résultats, il est possible d'affirmer que le PRPRS a permis de constituer un bassin de chercheuses et de chercheurs dans ce domaine. Cependant, de façon générale, les résultats de recherche demeurent peu connus au sein des communautés de praticiens. Ils mériteraient qu'on s'assure que les différentes activités mises en œuvre permettent d'améliorer leur diffusion et leur utilisation.

Quels sont les effets du PRPRS?

Rayonnement des recherches financées dans le cadre du Programme et utilisation de leurs résultats au Ministère

L'un des effets attendus du Programme est le rayonnement des recherches financées et l'utilisation de leurs résultats par le Ministère et son réseau. À partir des résultats de cette évaluation, force est de constater que le degré de connaissance du Programme demeure majoritairement peu élevé, même si celui-ci est connu par un peu plus de la moitié des cadres et des membres du personnel du Ministère. Par ailleurs, seulement près d'une personne sur cinq a déclaré s'être inspirée des résultats des recherches, plus précisément pour la définition d'orientations ministérielles ou l'élaboration d'une mesure ou d'une politique. Les faibles proportions liées à l'utilisation des résultats de recherche lors d'activités ministérielles par les cadres et les membres du personnel du Ministère⁵⁰ amènent à penser que des améliorations pourraient être apportées pour leur faire connaître davantage ces résultats et leur permettre de les réinvestir concrètement dans le cadre de leur travail. À cet effet, des stratégies complémentaires pourraient être déployées, dont la mise en œuvre d'un plan de communication et l'ajout de ressources humaines pour le transfert des connaissances.

Retombées et constitution d'une relève

Depuis sa création, le Programme a contribué à former une masse critique de chercheuses et de chercheurs en éducation, plus particulièrement sur la persévérance et la réussite scolaires. Il a également servi de levier pour la recherche en éducation, car il a aidé à constituer un bassin de chercheuses et de chercheurs en pédagogie au Québec. Au cours des deux dernières années, près d'une personne sur deux a diffusé les résultats de sa recherche menée dans le cadre du PRPRS lors d'activités autres que celles organisées par le FRQSC. Près du tiers des chercheuses et des chercheurs l'avaient principalement fait lors de présentations dans un colloque ou un congrès scientifique, et ce, particulièrement au Québec. Un peu plus du quart (27 %) avaient réalisé des activités à l'international.

Enfin, l'analyse effectuée a permis d'estimer qu'au moins 150 étudiantes et étudiants auraient participé aux recherches financées dans le cadre du PRPRS. Cette participation étudiante au projet ou à la programmation de recherche des chercheuses et des chercheurs était plus élevée à la maîtrise (29 %) et au doctorat (29 %). Les chercheuses et les chercheurs avaient mobilisé en plus grande proportion (79 %) une ou deux personnes étudiant au doctorat. Toutefois, il demeure complexe de déterminer la

⁵⁰ C'est-à-dire les cadres et les membres du personnel ayant consulté des rapports ou des outils produits dans le cadre du PRPRS au cours des deux dernières années.

contribution du Programme à la constitution d'une relève pour la recherche en éducation. Il faut faire attention de distinguer les « véhicules de retombées », c'est-à-dire la participation des universitaires aux travaux menés par leurs professeurs dans le cadre du PRPRS, et les retombées en elles-mêmes, soit « les façons dont, concrètement, la formation [des universitaires] peut être bonifiée, enrichie par ces travaux » (Kingsbury, 2013). Par conséquent, plusieurs défis demeurent lorsqu'il s'agit de mesurer la part des retombées sur la formation des étudiantes et des étudiants et sur l'intérêt de ceux-ci pour la recherche en éducation, et plus spécialement dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires.

8.4. Pertinence

L'évaluation de la pertinence du Programme s'intéressait à l'apport de celui-ci à la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires ainsi qu'à l'opportunité de l'étendre, notamment à la recherche dans le domaine de la petite enfance. À la lumière des résultats de cette évaluation, il est possible d'affirmer que le PRPRS constitue un apport à la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et qu'il se distingue des autres programmes offerts au Ministère. De plus, il pourrait être pertinent d'étendre ses volets de financement pour qu'ils incluent la recherche consacrée à la petite enfance.

Dans quelle mesure le PRPRS, par son offre distinctive et complémentaire, constitue-t-il un apport à la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires?

À partir des avis recueillis, il est possible d'affirmer que le Programme possède des caractéristiques qui lui sont propres et qui le différencient des autres programmes tels que le PAREA, le PART ou encore le PREL. D'ailleurs, les chercheuses et les chercheurs ayant affirmé avoir obtenu un soutien financier de l'un de ces programmes considèrent que le PRPRS s'en distingue. Selon les recherches effectuées, le PRPRS se démarque des autres programmes par la diversité des thématiques qu'il aborde, des ordres d'enseignement qu'il couvre et des volets de soutien financier qu'il offre. De plus, son ouverture à des disciplines autres que l'éducation renforce cette distinction. Enfin, des mécanismes existent pour assurer la complémentarité du PRPRS et du PREL. De la même manière, il faudra porter une attention particulière au nouveau PRAN (Programme de recherche-action sur le numérique en éducation et en enseignement supérieur) pour éviter des chevauchements quant aux connaissances produites favorisant la réussite éducative.

Est-il pertinent d'étendre le financement du PRPRS à des projets de recherche qui touchent à la petite enfance dans une logique de persévérance et de réussite scolaires?

Sur la base des entrevues et des sondages réalisés, il est possible d'affirmer qu'il est pertinent de couvrir tous les volets de recherche dans le cadre du Programme. Toutefois, il serait opportun de vérifier si le volet « soutien aux équipes de recherche en émergence » répond toujours aux besoins pour lesquels il avait été créé au départ, soit de constituer un bassin de chercheuses et de chercheurs en persévérance et en réussite scolaires. Enfin, malgré la volonté de conserver tous les volets du Programme, il est à préciser que les frais indirects de recherche (FIR) peuvent avoir une incidence sur la capacité de ce dernier à financer un plus grand nombre de recherches.

En ce qui concerne le financement des recherches, la majorité des personnes sondées sont tout à fait d'accord qu'il est pertinent pour tous les ordres d'enseignement. Toutefois, les ordres d'enseignement collégial et universitaire sont ceux où le degré d'accord était le moins élevé. Certaines répondantes estiment que l'étude de la persévérance est particulièrement essentielle lors des moments de transition, soit les périodes entre chacun des ordres d'enseignement. D'autres mettent l'accent sur les thématiques transversales qui permettraient de réduire le travail en vase clos au Ministère et de favoriser une plus grande concertation des secteurs.

La moitié des répondantes et des répondants jugent pertinent de financer des recherches sur la petite enfance (de 0 à 5 ans). En revanche, certains ont fait part de leurs préoccupations liées à cette thématique, dont la possibilité de chevauchement des recherches sur le sujet, et suggèrent de s'allier avec des partenaires qui travaillent dans ce domaine. D'autres s'interrogent sur la continuité des services pour un accompagnement adéquat de l'enfant et proposent de se pencher sur la formation des éducatrices et des éducateurs ainsi que du personnel enseignant. Quant à l'existence actuelle de besoins de recherche sur la petite enfance en matière de réussite éducative au Ministère, l'évaluation a permis de constater que de tels besoins sont présents, mais qu'ils devraient faire l'objet d'une analyse en collaboration avec les organismes concernés.

Parmi les thématiques soulevées pouvant être couvertes par des recherches sur la petite enfance, on en relève deux principales. La première porte sur la pertinence d'axer les priorités de recherche sur les pratiques du personnel enseignant du préscolaire et la seconde concerne la maternelle 4 ans, plus particulièrement quant aux effets de son implantation et des interventions précoces chez les élèves.

Enfin, à la lumière des informations recueillies, il pourrait être pertinent d'étendre le financement du PRPRS à des projets de recherche liés à la persévérance et à la réussite scolaires de la petite enfance, si ce besoin émerge des priorités énoncées par le comité-conseil. De plus, il serait opportun que ces projets soient réalisés en collaboration avec les ministères et organismes concernés.

CONCLUSION

Le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS) vise à contribuer au développement des connaissances pour favoriser la réussite des élèves et contrer l'abandon scolaire. Il vise également à créer des partenariats entre les chercheuses et chercheurs et les praticiennes et praticiens ainsi qu'à favoriser l'appropriation et l'application concrète des résultats des recherches par le milieu scolaire. La présente évaluation, qui couvre la période de 2004-2005 à 2016-2017, a permis de porter un jugement sur la mise en œuvre, l'efficacité, les effets et la pertinence de ce programme.

En plus de permettre d'allier les milieux de la recherche en éducation avec ceux de la pratique, le Programme se distingue particulièrement par la diversité des thématiques et des disciplines de recherche concernées, des ordres d'enseignement couverts et des volets de soutien financier offerts. À cet égard, bien qu'une majorité de répondantes et de répondants confirment la pertinence de financer des recherches à tous les ordres d'enseignement, il serait opportun de réfléchir à la façon d'intégrer des projets qui tiendraient compte des moments de transition et de thématiques transversales touchant l'ensemble de ces ordres.

Depuis sa création, le PRPRS a su faciliter la création d'une masse critique de chercheuses et de chercheurs en éducation, plus particulièrement en matière de persévérance et de réussite scolaires. Le nombre important de projets ou de programmations de recherche financés, d'outils élaborés et de communications réalisées par les chercheuses et les chercheurs subventionnés dans le cadre du Programme confirme la contribution de ce dernier au développement des connaissances favorisant la réussite scolaire des élèves. En outre, les recherches issues de ce programme sont jugées de qualité, novatrices et propres à contribuer à l'approfondissement et à l'avancement des connaissances dans le domaine de la persévérance et de la réussite scolaires.

Malgré une appréciation généralement positive de l'efficacité des moyens déployés par le Ministère, le FRQSC et les chercheuses et chercheurs, force est de constater que la formule des activités de transfert gagnerait à être révisée pour répondre aux besoins des différents publics cibles. Enfin, le manque d'un suivi permettant de mesurer la portée des moyens de transfert mis en œuvre par les chercheuses et les chercheurs après la fin de leur subvention mérite qu'une attention y soit portée.

Il ressort des résultats de cette évaluation que le PRPRS fait partie du paysage de la recherche en éducation au Québec et que, considérant son niveau de maturité, il y aurait lieu de poursuivre les efforts entrepris pour en améliorer certains aspects. Dans les prochaines années, il serait opportun de faire un suivi, d'une part, des éventuelles retombées des activités de transfert des connaissances sur les pratiques au sein du milieu scolaire et, d'autre part, de l'application concrète des résultats des recherches financées au sein du Ministère. L'accompagnement dans les milieux scolaires, par le biais de formations adaptées au personnel enseignant et aux intervenants, pourrait être l'un des moyens à renforcer, notamment dans le cadre de projets de recherche-action, pour effectuer un meilleur transfert des connaissances dans le réseau de l'éducation. Au Ministère, une plus grande utilisation des résultats des recherches pourrait passer par la mise en œuvre de divers mécanismes qui favoriseraient le rayonnement de ces recherches et qui, ultimement, inciteraient les cadres et les membres du personnel du Ministère à en réinvestir les résultats.

BIBLIOGRAPHIE

CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE EN ÉVALUATION (2010). *Évaluation des effets du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires : rapport d'évaluation présenté au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, janvier, 74 p.

CENTRE DE TRANSFERT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU QUÉBEC (CTREQ) et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) (2019). *Coup de pouce à la réussite! Apprendre tout au long de la vie : constats sur la formation générale des adultes et pistes d'action proposées*, [En ligne]. http://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2019/06/Coup-de-pouce_VF3.pdf (Consulté le 14 mai 2020).

DUMONT, M., et collab. (2013). *Étude des profils et des besoins psychologiques, psychopédagogiques et pédagogiques de jeunes élèves (EHDA) fréquentant un centre de formation aux adultes : points de vue des élèves et des enseignants*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 47 p.

DURAND, M.-J., et collab. (2015). *Documenter le jugement professionnel d'enseignants de 6^e année du primaire en regard de l'évaluation des compétences en cours et en fin de cycle et des résultats obtenus par leurs élèves aux examens ministériels*, Montréal, Université de Montréal, 32 p.

ÉDUCONSEIL (2004). *Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires : résultats d'une étude d'évaluation*, novembre, 69 p.

FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ) (2015). « Huit initiatives inspirantes pour soutenir le transfert des connaissances issues de la recherche en milieu scolaire », *Savoir*, vol. 21, n° 2, p. 18-19. Également disponible en ligne : <https://www.magazine-savoir.ca/2015/12/15/pour-soutenir-le-transfert-des-connaissances-issues-de-la-recherche-en-milieu-scolaire/?dossier=32>.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC (FRQ) (2017). *Règles générales communes*, [En ligne]. http://www.frgsc.gouv.qc.ca/documents/10191/500154/RGC_2018-2019.pdf/7b9eedb2-ebcf-40dd-a7c0-0dcc994e0e81 (Consulté le 14 mai 2020).

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE (FRQSC) (2019). *Annexe 3 – Note de clarification pour la participation des partenaires du milieu aux projets déposés dans le volet recherche-action*, [En ligne]. <http://www.frgsc.gouv.qc.ca/documents/11326/1867779/Annexe+3.pdf/8f09adac-6ab0-47e1-931d-f0f30ba278a2> (Consulté le 14 mai 2020).

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE (FRQSC). (2014). *Résultats du concours 2013-2014 : près de 2,5 millions de dollars pour la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires*.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE (FRQSC). (2012). *Résultats du concours 2011-2012 : plus de 2,7 millions de dollars pour la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires*.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE (FRQSC). (2009). *Résultats du concours 2008-2009 : plus de 3 millions de dollars pour la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires*.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE (FRQSC). (2007). *Résultats du concours 2006-2007 : octroi de 10 bourses et subventions pour la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires*.

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE (FRQSC). (2005). *Résultats du concours 2004-2005 : persévérance et réussite scolaires*.

KINGSBURY, F. (2013). « Optimiser les retombées des CCTT dans la formation collégiale », *Pédagogie collégiale*, vol. 27, n° 1, automne, p. 18-23. Également disponible en ligne : http://aqpc.qc.ca/sites/default/files/revue/Kingsbury-Vol_27-1.pdf.

KINGSBURY, F., et F. BOURGEOIS, avec la collaboration de A. DORÉ (2011). *Optimisation des retombées des activités des centres collégiaux de transfert de technologie sur la formation collégiale : pour favoriser des retombées de qualité*, Québec, Cégep de Sainte-Foy, 297 p.

LAFORTUNE, L., et S. TURCOTTE (2006). *Fascicule 3 : exercice et développement du jugement professionnel*, [En ligne]. https://oraprdnt.ugtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC257/F1616991042_fasc3juq_prof_21fe8.pdf (Consulté le 14 mai 2020).

LECLERC, M., et collab. (2015). *La communauté d'apprentissage professionnelle comme dispositif favorisant la réussite scolaire d'élèves provenant de milieux défavorisés*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, 125 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) (2018). *Guide pour soutenir la démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA)*, [En ligne]. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/TEVA-guide-2018.pdf (Consulté le 14 mai 2020).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) (2016). *Objectif Persévérance et Réussite : bulletin n° 15*, [En ligne]. <http://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2019/01/Bulletin-15-Objectif-pers%C3%A9v%C3%A9rance-et-r%C3%A9ussite.pdf> (Consulté le 14 mai 2020).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) et FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE (FRQSC) (2015). *Appel de propositions. Action concertée « Programme thématique ». Persévérance et réussite scolaires : concours 2016-2017*, 38 p.

POTVIN, M., et collab. (2014). *Les jeunes de 16-24 ans issus de l'immigration à l'éducation des adultes : cheminement, processus de classements et orientation scolaires*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 149 p.

RIDDE, Valéry, et collab. (2013). « Une synthèse exploratoire du courtage en connaissance en santé publique », *Santé publique*, vol. 25, n° 2, p. 137-145.

SAVOIE-ZAJC, Lorraine, et collab. (2010). *L'accompagnement dans la démarche de projets développés par le milieu scolaire pour soutenir la persévérance et la réussite scolaires : étude des besoins et de la dynamique*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, 65 p.

VILLEMAGNE, Carine, et collab. (2014). *Besoins particuliers d'adultes en formation générale de base et modalités de prise en considération de ces besoins par des formateurs d'adultes*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 20 p.

ANNEXE 1

Montants totaux annoncés dans le cadre des Actions concertées pour le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires, par années de concours, selon les catégories de financement

Années de concours	Catégories de financement			
	Subventions de recherche	Bourses	Regroupements de chercheur(euse)s	Total
	Sommes annoncées (en dollars)			
2004-2005	2 104 282	356 667	100 000	2 560 949
2006-2007	886 560	71 667	173 708	1 131 935
2007-2008	1 109 353	155 001	–	1 264 354
2008-2009	2 271 002	185 000	–	2 456 002
2011-2012	2 217 959	197 019	64 141	2 479 119
2013-2014	2 324 230	16 667	–	2 340 897
2016-2017	2 133 336	130 000	–	2 263 336
Total	13 046 722	1 112 021	337 849	14 496 592
%	90,0 %	7,7 %	2,3 %	100,0 %

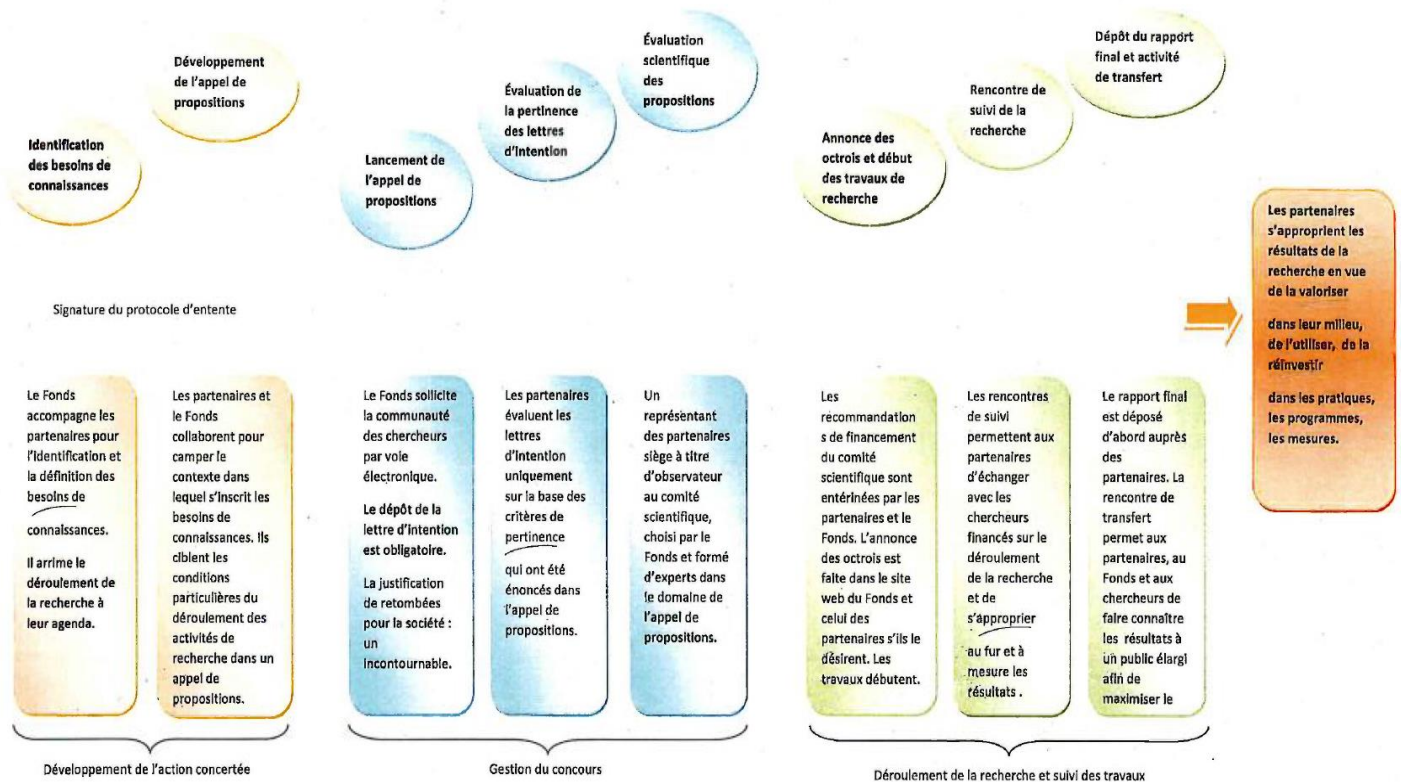
Source : Données administratives du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).

Traitement et compilation : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.

Note : Les montants représentent l'ensemble des engagements pris lors de l'annonce, pour toutes les années couvertes par le financement.

ANNEXE 2

Une démarche partenariale dynamique



ANNEXE 3

**NOUVELLE GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES
UTILISÉE LORS DES COMITÉS D'ÉVALUATION À PARTIR DE JUILLET 2017**

	%	QUALIFICATIF	DESCRIPTIF
		<i>La réponse au critère ...</i>	
CANDIDATURE RECOMMANDÉE	90-100%	Exceptionnel (A+)	... présente des forces ou des qualités qui excèdent la norme d'excellence ¹.
	80-89,9%	Excellent (A) NORME ¹	... satisfait à la norme d'excellence ¹. - Certaines améliorations sont néanmoins possibles/envisageables.
	70-79,9%	Très bien (B)	... satisfait partiellement à la norme d'excellence ¹. - Comporte des faiblesses ou des lacunes mineures à modérées nécessitant des ajustements ou des améliorations.

70% ➔ Seuil de passage pour un critère éliminatoire et seuil de recommandation pour un financement

CANDIDATURE NON RECOMMANDÉE	60-69,9%	Bien à Faible (C)	... ne satisfait pas à la norme d'excellence ¹. - Comporte des faiblesses ou des lacunes importantes à majeures nécessitant des améliorations ou des ajustements substantiels.
	59,9% et moins	Inadéquat / Insuffisant (D)	... ne répond pas au critère examiné ou ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes.

**ECHEC
(E)**

La demande de financement (ou lettre d'intention) **n'atteint pas le seuil passage sur un critère éliminatoire ou le seuil de recommandation pour financement.**

¹ **NORME D'EXCELLENCE** : Présente le niveau d'originalité, de pertinence, de précision ou de qualité qui correspond aux meilleurs standards dans le domaine, considérant les particularités des communautés (ex. : étudiants, chercheurs, praticiens, etc.) auxquelles le programme s'adresse.

Source : FRQSC (année de concours 2018-2019)

